CE QUE VOUS ATTENDEZ DE NOUS...

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2

1999–2001 : OBJECTIFS ET RÉSULTATS 4

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA COMMERCIALISATION 6

LA CCB : UN ORGANISME RESPONSABLE 10

LA CCB : UN ORGANISME SOUPLE 13

LA CCB : UN ORGANISME EFFICACE 16

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES AGRICULTEURS 19

ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 22

- CAMPAGNE AGRICOLE 1999-2000 23
- COMPTES DE MISE EN COMMUN 1999-2000 27
- BLÉ 29
- BLÉ DUR 32
- ORGE FOURRAGÈRE 34
- ORGE DE PREMIER CHOIX 36

ÉTATS FINANCIERS 51

- NOTES COMPLÉMENTAIRES 62
- GLOSSAIRE DE TERMES ET EXPRESSIONS DU VOCABULAIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER 71

RÉGIE D'ENTREPRISE : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 73

- RÉALISATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1998 - 2000 75
- CONSEIL D'ADMINISTRATION 78
- CADRES SUPÉRIEURS 79

1999-2000

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	1999-2000	1998-1999	1997-1998	1996-1997	1995-1996
Faits saillants financiers (en millions de dollars)					
Produits	4 504.8 $	4 026.7 $	4 757.7 $	6 185.8 $	5 873.7 $
Coûts directs	180.6	149.1	170.7	266.0	187.3
Frais d'administration	63.8	55.2	52.9	46.4	41.4
Organismes de l'industrie du grain	1.7	1.7	1.6	1.7	1.4
Intérêts créditeurs nets	(64.9)	(72.5)	(75.9)	(82.5)	(80.9)
Charges d'exploitation	181.2	133.5	149.3	231.6	149.2
Bénéfices distribués aux producteurs	4 323.6 $	3 893.2 $	4 608.4 $	5 954.2 $	5 724.5 $

Remarque : Les chiffres de 1997-1998 et des exercices antérieurs ont été retraités afin de tenir compte des points de mise en commun de Vancouver et du Saint-Laurent.

Livraisons reçues des producteurs (en milliers de tonnes)					
Blé	16 427	12 513	15 201	19 757	14 352
Blé dur	3 976	4 905	3 938	3 883	3 073
Orge	672	277	262	2 440	1 268
Orge de premier choix	2 554	1 922	2 267	2 402	2 550
Total	23 629	19 617	21 668	28 482	22 143

LA FORCE DES AGRICULTEURS LA CCB AUJOURD'HUI.

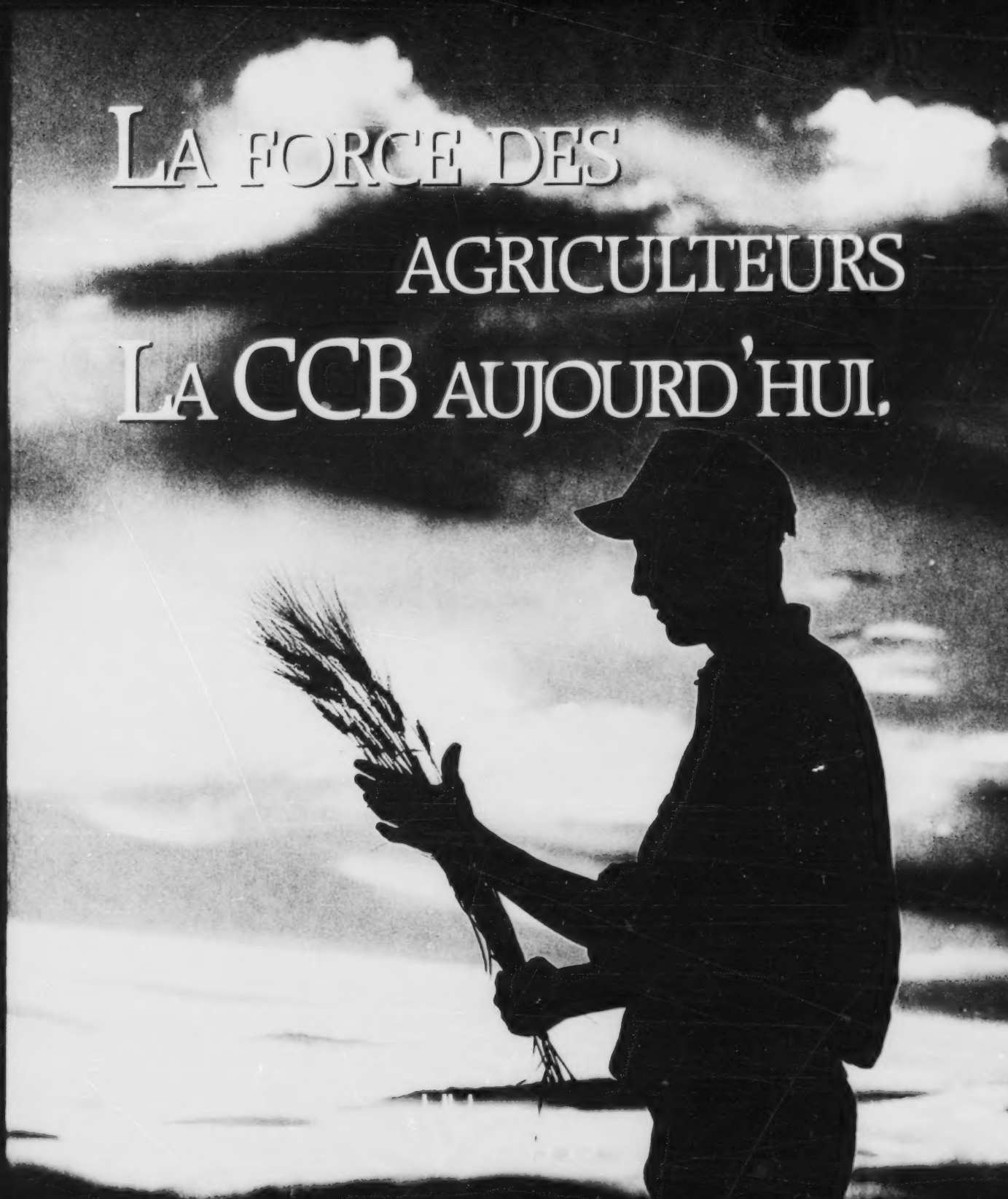

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ – RAPPORT ANNUEL 1999 - 2000

101-05234/

INNOVATION.
RESPONSABILITÉ.
SOUPLESSE.
EFFICACITÉ.
DÉFENSE
DE VOS INTÉRÊTS.

Aux producteurs de blé et d'orge de l'Ouest canadien :

Défendre vos intérêts : voilà ce qui a caractérisé nos activités au cours de l'année. En 1999-2000, en tant que conseil d'administration de la CCB, soit dix membres élus par les producteurs et cinq administrateurs désignés, nous avons travaillé d'arrache-pied à la protection de vos intérêts : négociations sur le transport, mise au point d'options de paiement aux producteurs, contestation des subventions accordées par l'Union européenne et par les États-Unis, ou encore défense contre les allégations des Américains en matière de pratiques commerciales, ou gestion de la CCB de façon plus performante. Que nous siégions au conseil ou à la direction, nous avons fait de vos priorités nos priorités.

Afin d'être bien certains d'être sur la bonne voie, nous rencontrons les producteurs. De fait, nous n'avons jamais effectué autant de consultations qu'au cours de cette année. Plus de 6000 producteurs ont participé aux rencontres *It's Your Business* avec les administrateurs. Nous avons rencontré et écouté les producteurs biologiques. Des administrateurs et des cadres de la direction ont rencontré les producteurs dans le contexte des forums *Combine to Customer*, des visites organisées *Go with the Grain* et des rencontres *Customer Connection*, tous des programmes destinés à renseigner les producteurs sur la commercialisation du grain et sur leurs clients. Ces rencontres, ainsi que la conférence *Moving Up Market*, permettent à la direction et au conseil d'administration de mieux s'informer de vos réflexions sur l'industrie et sur le commerce du grain.

Vous avez demandé du changement et nous avons réagi. En commençant par l'élection de producteurs au conseil d'administration, nous sommes devenus plus responsables vis-à-vis de vous. Et pour que cette responsabilité ne reste pas un vain mot, nous avons invité le vérificateur général du Canada à vérifier nos activités d'exploitation; nous avons profité de l'occasion pour amorcer un processus de contrôle du rendement de nos activités de commercialisation. Grâce à l'élaboration d'un certain nombre d'options de paiement aux

Ken Ritter
Président du conseil d'administration

producteurs, nous avons prouvé notre flexibilité. Et nous avons également mis en place une nouvelle politique à l'endroit des coopératives de nouvelle génération soucieuses de créer des activités reposant sur la valeur ajoutée.

Dans un contexte de bas prix des produits dans le monde et de coûts élevés de production, l'agriculture est devenue une entreprise ardue. Sachez que la CCB fait le maximum pour vous. La vente de votre grain – de tout votre grain – aux meilleurs prix possible sur le marché mondial : voilà notre objectif numéro un. En 1999-2000, les produits de ces ventes ont dépassé les 4,5 G$, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'an passé. Notre participation sur le marché mondial du blé est passé de 13,8 % à 16,7 %. En ce qui concerne les ventes d'orge, notre part du marché a augmenté de 3 % pour atteindre 9,7 %. Dans le domaine des échanges de blé dur dans le monde, la CCB a maintenu la place dominante du Canada avec plus de 60 % de ces échanges.

Vendre votre grain, améliorer votre trésorerie, offrir des choix, créer des profits, être responsables : voilà nos engagements envers les producteurs. Ce rapport va vous permettre de voir comment nous défendons vos intérêts sur un marché concurrentiel et difficile et aussi comment nous avons réagi pour répondre à l'évolution de vos besoins et de vos opinions. En fournissant plus de détails sur nos activités que la plupart des sociétés cotées en bourse, ce rapport annuel fait bien preuve de notre responsabilité vis-à-vis de vous.

En travaillant étroitement ensemble, le conseil d'administration et la direction ont réorganisé la CCB afin de mieux être en mesure d'affronter les nouvelles réalités économiques en agriculture. Grâce à la nouvelle stratégie définie pour la campagne 1999-2000, nous avons mis en place un certain nombre d'initiatives hardies d'où naîtra une ère nouvelle, fondée sur nos atouts et apte à vous offrir un plus fort soutien. Nous espérons ainsi aller dans le sens d'une plus grande prospérité pour les producteurs de grain de l'Ouest canadien.

Ken Ritter
Président du conseil d'administration

Greg S. Arason,
Président-directeur général

Greg Arason
Président-directeur général

1999–2001 Objectifs et

Valoriser la production des agriculteurs des Prairies en étant créatifs dans la commercialisation du grain dans le monde.

La CCB assure la commercialisation de produits de qualité et offre des services de premier ordre afin d'augmenter la marge de profit des producteurs de grain de l'Ouest canadien.

Conquérir, développer et conserver des débouchés commerciaux en assurant la livraison de produits de qualité et en offrant des services de premier ordre dans le monde entier.	• Suivi du développement de nouveaux marchés pour le blé, le blé dur et l'orge de brasserie. • Instauration d'une stratégie et d'un leadership de la CCB dans le domaine de la biotechnologie. • Ouverture du Centre technique canadien pour l'orge brassicole. • Création de pronostics à long terme de l'offre et de la demande de céréales dans le monde de façon à produire un plan de commercialisation à long terme.
Prouver et démontrer aux producteurs des Prairies les avantages commerciaux d'une agence à guichet unique de commercialisation du blé et de l'orge.	• Introduction d'étalons et de références pour déterminer l'intérêt commercial du guichet unique et pour en évaluer le rendement.
Démontrer que la CCB est bien contrôlée par les producteurs des Prairies.	• Première session de planification stratégique du conseil d'administration : automne 1999. • Tour d'horizon des communications entre la CCB et les représentants élus du gouvernement fédéral.
Démontrer la responsabilité de la CCB vis-à-vis des producteurs des Prairies en sollicitant leurs opinions, en tenant compte de leurs recommandations, en répondant à leurs préoccupations.	• Mise en place d'un éventail d'options de paiement aux producteurs. • Constitution à la CCB d'un service de Relations avec les producteurs. • Augmentation du nombre de réunions avec les producteurs, des communications avec les producteurs ; expansion du site Web. • Communication des résultats financiers dans le rapport annuel et dans **Info-Céréales.** • Examen et révision des modalités des élections au conseil d'administration de la CCB ; recommandations au gouvernement fédéral.

RÉSULTATS

Assurer la transparence en renseignant les producteurs des Prairies, y compris renseignements commerciaux, sans pour autant compromettre ni la compétitivité ni la position commerciale de la CCB.	• Adoption d'une politique de l'information à la CCB. • Appui aux activités du vérificateur général du Canada durant la vérification spéciale de la CCB. • Publication de rapports financiers complets dans le rapport annuel 1999-2000.
Assurer l'accès équitable des producteurs des Prairies aux marchés mondiaux.	• Réexamen systématique des politiques et du système de livraison du grain.
Répartir le produit des ventes aux producteurs de façon équitable en mettant au point des mécanismes axés sur la justice et l'équité.	• Rémunération des producteurs en fonction d'une échelle de teneur en protéine du blé plus précise.
Assurer notre fonctionnement de façon à encourager toute initiative destinée à créer une valeur ajoutée dans les Prairies.	• Assistance aux entreprises à valeur ajoutée en leur apportant les informations nécessaires. • Consultations avec la filière biologique. • Coopératives de nouvelle génération : adoption d'une politique.
Préserver santé et sécurité du milieu de travail; offrir aux employés des possibilités de croissance professionnelle et personnelle de façon équitable et sensible aux diversités culturelles.	• Sondage des employés. • Réexamen du régime de retraite des employés.
Représenter activement les intérêts des agriculteurs sur toutes questions pertinentes auprès des gouvernements et de l'industrie.	• Soutenir les intérêts des agriculteurs relativement aux changements de la politique des transports. • Participer aux négociations commerciales multilatérales de l'OMC. • Élaboration d'une stratégie commerciale bilatérale Canada-États-Unis visant l'amélioration du dialogue avec le gouvernement.
Assurer un rôle de leader dans l'industrie de façon à mettre en place le système de manutention et de transport du grain le plus efficace.	• Diminution des coûts imputés aux agriculteurs en élargissant la gamme des prestations commerciales quant à la manutention et au transport du grain.

L'INNOVATION
AU SERVICE
DE LA
COMMERCIALISATION

La CCB jouit d'une réputation mondiale bien établie de fiabilité. En fournissant de façon régulière des produits de qualité, en apportant les compétences de ses services techniques, en démontrant sa bonne volonté auprès des acheteurs, le Canada confirme sa position privilégiée sur les principaux marchés.

Développement des marchés

Savoir ce que veulent les clients et ensuite mettre au point les variétés qui répondent à leurs besoins de conditionnement, tout cela exige d'intensives recherches. Le service des ventes et du développement des marchés de la CCB a un engagement de concertation avec les clients, avec les sélectionneurs, avec l'Institut international du Canada pour le grain (IICG), avec la Commission canadienne des grains (CCG), avec le Centre technique canadien pour l'orge brassicole et avec d'autres partenaires de la filière pour faire en sorte que le blé et l'orge de l'Ouest canadien soient le premier choix des clients dans le monde.

Développement des marchés du blé

Le Canada est le plus important négociant de blé de force roux de printemps au monde. De façon à répondre à la demande des clients et pour favoriser l'expansion des marchés, la CCB s'attache à la mise au point de nouvelles variétés de blé et à procéder aux tests nécessaires. Ainsi le blé AC Crystal, variété de blé roux de printemps Canada Prairie et le blé AC Vista, variété de blé blanc de printemps Canada Prairie, ont reçu un accueil favorable de la part de clients étrangers. Le blé AC Vista offre des débouchés potentiels sur le marché de la nouille en Asie et en Amérique latine; quant au blé AC Crystal, dont les rendements sont élevés, il devrait pouvoir concurrencer favorablement les blés roux de force d'hiver à moindre teneur en protéines. De nouvelles variétés de blé blanc de force de printemps sont en cours de conception, ce qui devrait offrir de nouvelles options de cultures aux producteurs, tout en répondant aux besoins des clients.

Afin de pouvoir répondre à la demande grandissante d'une gamme de produits plus élargie, la CCB a proposé le développement d'un système de ségrégation non visuelle de la qualité. Conçu pour améliorer le système actuel de contrôle de la qualité axé sur l'identification visuelle des grains (IVG), le nouveau système sera en mesure d'assurer à la clientèle un approvisionnement en blé canadien d'une uniformité supérieure, dont la gradation ne serait pas distinguable à l'œil nu.

Des débouchés pour l'orge

Afin d'augmenter la croissance du marché de l'orge de brasserie, la CCB a pris la tête d'une initiative qui s'est soldée par la création du Centre technique canadien de l'orge de brasserie. L'objectif de ce centre consiste à apporter une aide technique commerciale et des instruments de recherche aux membres de l'organisme, aux clients de l'industrie intérieure canadienne de l'orge de brasserie ainsi qu'à certains clients étrangers sur la base d'un forfait pour services rendus. Des installations à la pointe du progrès en matière de maltage, de brassage et de matériel de laboratoire seront intégrées au centre dès le printemps 2001. Ces installations pilotes – maltage et brassage – démontreront la compatibilité des nouvelles variétés sur certains marchés particuliers et permettront aux chercheurs canadiens et sélectionneurs d'orges d'élaborer des bases de données en matière de commercialisation de l'orge de brasserie. La CCB a pris la tête d'un comité de mise en place du Centre; elle est représentée au nouveau conseil d'administration et fournit près de 1 M$ en financement de démarrage. Des spécialistes du maltage et du brassage ont été embauchés; au fur et à mesure que le Centre deviendra plus fonctionnel, davantage de personnel technique sera associé au Centre.

Pour assurer encore davantage de débouchés à l'orge de brasserie, le service de développement des marchés de la CCB a axé ses efforts principalement sur le développement des marchés et l'appui technique à la

vente de nouvelles variétés d'orge de brasserie. Des clients chinois ont eu l'occasion de participer à des séminaires spéciaux de formation à la CCB et à l'IICG. La Chine a également reçu livraison de nouvelles variétés d'orge : AC Metcalfe, CDC Kendall et CDC Stratus; un spécialiste des techniques de maltage a été embauché pour assister au service après-vente.

Une équipe technique dirigée par la CCB travaille avec des industriels japonais du thé d'orge afin de vérifier la compatibilité des variétés d'orges canadiennes aux nouveaux marchés. Il existe enfin d'autres débouchés pour l'orge destinée à la consommation: certaines variétés d'orges canadiennes font l'objet de tests visant à évaluer si elles conviennent à ces créneaux particuliers.

Succès des ventes de blé dur

L'Ouest canadien occupe la première place au monde parmi les producteurs de blé dur, assurant près de 60 % des échanges de blé dur dans le monde. Pour préserver et pour accroître encore cette part de marché, la CCB a concentré ses efforts sur des marchés en expansion et travaille de concert avec l'IICG pour mettre au point de nouvelles variétés. La CCB a en effet investi 1,8 M$ dans la nouvelle usine de fabrication de pâtes alimentaires de l'IICG. Cette usine-pilote simule différents procédés de fabrication de pâtes dans le monde et peut ainsi tester à l'usage les nouvelles variétés de blé dur qui viennent d'être mises au point. Les fabricants de pâtes canadiens et étrangers peuvent par conséquent travailler avec la CCB et avec l'IICG pour mettre au point des produits à base de blé dur ou de blé de printemps canadiens afin de participer à la croissance du marché des pâtes alimentaires. Un certain nombre de clients étrangers ont déjà participé à des programmes de familiarisation aux nouvelles variétés de blé dur et d'évaluation de celles-ci à l'usine-pilote.

Le partenariat est un ingrédient fondamental pour que la recherche se transforme en contrats de vente. Pour contribuer au développement de marchés, la CCB a mis sur pied un groupe d'intérêts en matière de blé dur, destiné à établir la priorité de la recherche en la matière. Cette année, le groupe s'est penché sur les effets de la germination du grain sur la fabrication de pâtes. La CCB a également travaillé étroitement avec les sélectionneurs afin qu'ils sachent exactement ce qu'attendent les clients étrangers. En 1999-2000, la CCB a offert une prime de 5 $ la tonne aux producteurs de AC Navigator de plus de 12 % de teneur en protéine. Les producteurs sont invités à bien gérer la fertilité de leurs sols de façon à pouvoir produire les taux de protéine élevés qui répondent à la demande des clients.

Le sondage sur les variétés

La CCB a mené un sondage en profondeur sur les variétés, auquel ont participé plus de 23 000 agriculteurs. Les résultats de ce sondage intéresseront tous ceux et celles qui veulent savoir quelles variétés de blé et d'orge sont cultivées dans l'Ouest canadien. Les sélectionneurs tiennent à savoir où leurs variétés sont cultivées dans la mesure où il leur importe de déterminer si les caractéristiques agronomiques de ces variétés se sont avérées un succès dans les régions prévues. Les producteurs, quant à eux, veulent avoir un avis objectif sur les nouvelles variétés. La CCB, les compagnies de grain et les clients sont intéressés par les résultats, car ils peuvent les renseigner sur l'évolution des critères de qualité à l'utilisation finale de ces variétés de cultures.

La stratégie de la CCB en matière de biotechnologie et l'analyse automatisée de la qualité

La CCB a mis au point une stratégie concernant les céréales génétiquement modifiées qui préserve les besoins des clients et des producteurs tout en reconnaissant les avantages potentiels de la biotechnologie. La CCB fait figure de leader dans l'industrie céréalière de l'Ouest canadien, et a clairement exprimé sa position sur la biotechnologie (voir notre site Web).

De nombreux clients de blé dans le monde ont exprimé leurs inquiétudes à la CCB en ce qui concerne les réactions négatives de leurs utilisateurs en matière d'ingrédients transgéniques dans leur alimentation. La position de la CCB est la suivante : l'enregistrement à la production commerciale de variétés de blés transgéniques ne doit pas se faire tant que ces préoccupations n'auront pas été traitées. À moins que la situation n'évolue dans le sens d'une plus grande acceptation de la part des consommateurs, il faudrait assurer un système rigoureux de ségrégation qui permette à la CCB de respecter les besoins de ses clients qui ne toléreront qu'un taux maximal d'organismes génétiquement modifiés (OGM).

La CCB travaille de concert avec la filière pour définir les normes à la production et à la manutention, à la documentation et aux tests nécessaires à la ségrégation des blés conventionnels et des blés qui auraient été génétiquement modifiés de façon à pouvoir répondre aux exigences de ses clients. Un aspect essentiel de ce système de ségrégation consiste à déterminer rapidement, exactement et de manière rentable la présence d'organismes génétiquement modifiés.

Dans ce sens, la CCB travaille avec la Commission canadienne des grains (CCG) et avec les représentants de la filière sur une initiative d'analyse automatisée de la qualité qui permettra non seulement de déterminer la présence de grains génétiquement modifiés, mais aussi de déterminer d'autres caractéristiques du grain soumis au test. C'est la CCG qui administre cette initiative avec un financement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et le concours d'autres partenaires. La CCB s'est engagée à fournir 1,5 M$ à cette initiative sur 5 ans.

Augmentation des produits d'exploitation et des exportations

Les ventes combinées des différents comptes de mise en commun de la CCB en 1999-2000 ont dépassé 4,5 G$, soit une hausse de 12 % par rapport à 1998-99, ce qui assurait au Canada la troisième place au chapitre des produits d'exploitation. En 1999-2000, la CCB a exporté 21 millions de tonnes de céréales, soit une hausse de 25 % par rapport aux 16,1 millions de tonnes exportées en 1998-99.

La part du marché du blé occupée par le Canada a augmenté de 3 % pour atteindre 17 % en 1999-2000. En ce qui concerne le blé dur, la CCB a assuré 60 % des échanges en vrac, tandis qu'augmentait de 3 % la part du Canada dans les échanges d'orge dans le monde pour atteindre 9,7 %.

Le marché intérieur : un débouché majeur

La demande de blé – blé dur excepté – par le marché intérieur canadien est restée impressionnante : 2,1 millions de tonnes environ ont été vendues en 1999-2000 contre 2,2 millions en 1998-99. Le marché intérieur a également absorbé 1,1 million de tonnes d'orge de premier choix et constituait ainsi le plus important acheteur de ce produit en 1999-2000.

Principaux acheteurs

Pour la première fois dans son histoire, c'est l'Iran qui a été l'acheteur le plus important au chapitre des volumes de blé (blé dur excepté) : l'Iran en a importé 3,3 millions de tonnes durant l'année. Le Japon est resté un client important de blé canadien (blé dur excepté), d'orge fourragère et d'orge de premier choix. Les ventes d'orge de premier choix aux États-Unis ont légèrement augmenté. Quant à la Chine, la forte croissance de son industrie brassicole a fait passer les ventes d'orge de premier choix de la CCB à 428 000 tonnes. Les ventes de blé (blé dur excepté) et d'orge de brasserie à destination du Mexique ont également augmenté. En 1999-2000, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et la République de Corée ont acheté de l'orge fourragère.

Comme durant la campagne 1998-99, c'est l'Algérie qui a été le plus important client de blé dur de la CCB avec 1,5 million de tonnes. Le Maroc a occupé le deuxième rang avec 472 000 tonnes. La CCB a expédié en outre 360 000 tonnes de blé dur vers le Venezuela en 1999-2000.

Le marché canadien a absorbé 298 000 tonnes de blé dur tandis que le marché américain en absorbait 292 000 tonnes, confirmant l'importance du marché nord-américain.

Prévisions à long terme

En 1999-2000, la CCB a communiqué des prévisions sur la production et les échanges de céréales dans le monde sur cinq ans : de 1998-99 à 2003-04 et sur 10 ans : jusqu'à 2008-09. Ces prévisions tiennent compte de la production, de la consommation et de la tendance des prix, de certains facteurs macroéconomiques ainsi que de développements dans le monde en matière de politiques agricoles et d'échanges commerciaux. Ce travail de prévision aide la CCB à cerner les tendances à la production et à la consommation, leur incidence sur le profil des échanges de céréales dans le monde; ces prévisions servent de base à notre plan de commercialisation à long terme.

Dans l'ensemble, les perspectives que nous avons pu dégager vont dans le sens d'une augmentation globale de la demande de tous les grains commercialisés par la CCB : blé, blé dur, orge fourragère et orge de premier choix.

LA CCB :
UN ORGANISME RESPONSABLE

Le conseil d'administration et la direction de la CCB ont pris l'engagement de se montrer responsables vis-à-vis des producteurs. Au cours de la campagne 1999-2000, un grand nombre d'initiatives ont été adoptées dans le sens d'une plus grande responsabilité et d'une amélioration des communications.

Vérification par le vérificateur général du Canada

Le conseil d'administration a invité le vérificateur général du Canada à conduire une vérification spéciale des comptes de la CCB. La CCB a participé avec le bureau du vérificateur pour établir les termes de référence de cette mission. Les préparations ont eu lieu en 1999-2000, tandis que la vérification proprement dit débutait en été 2000. Cette vérification prendra un an; elle sera formalisée par un rapport final dans les trois mois qui suivront la conclusion des études; ce rapport sera présenté au conseil d'administration.

Étalonnement : instruments

En 1999, le conseil d'administration a demandé à la direction de compiler des éléments d'information et d'élaborer des étalons de référence destinés à mesurer le rendement des activités de commercialisation et autres activités de la CCB dans plusieurs secteurs. C'est donc de façon régulière et continue que le conseil d'administration se verra désormais renseigné sur le fonctionnement de la CCB.

Politique de l'information

En 1999-2000, la CCB a articulé une nouvelle politique de l'information, laquelle a été adoptée en décembre 2000. Celle-ci contient des directives relatives à l'information à fournir aux producteurs et au public. Cette politique de l'information a trois objectifs : permettre aux producteurs d'évaluer comme il se doit le rendement de la CCB; apporter aux producteurs des renseignements utiles à leurs activités d'exploitation, et veiller à ce que les intérêts stratégiques et commerciaux de la CCB et des producteurs ne soient pas compromis par la divulgation de telle ou telle information. Les communications de la CCB s'articulent actuellement autour de la diffusion de communiqués de presse, du rapport annuel, des Perspectives de rendement, du site Web, du bulletin bimestriel *Info-Céréales* et d'autres publications. La CCB divulgue bien plus d'information que la plupart des sociétés cotées en bourse. La politique de l'information de la CCB peut être consultée sur le site Web.

Communications des administrateurs et rencontres avec les producteurs

Le conseil d'administration a adopté une politique de communications pour refléter l'importance du rôle des administrateurs dans les communications avec les producteurs. Le conseil d'administration a déployé des efforts pour améliorer l'éventail des moyens dont il peut disposer pour ce faire. L'an passé, des réunions du conseil d'administration se sont tenues à Red Deer, Regina et Brandon, et elles étaient suivies d'une réception pour les producteurs. Au printemps 2000, 6 000 producteurs environ ont été invités à l'occasion de 41 réunions dans les Prairies, intitulées *It's Your Business* : ces réunions ont donné aux producteurs l'occasion d'exprimer leurs opinions sur la CCB, ses politiques et sur toute question pertinente d'actualité.

En 1999, la CCB a organisé à Saskatoon sa conférence annuelle : *Moving Up Market*; le thème en était les débouchés et défis de l'agriculture biologique. Dans les mois qui ont suivi cette conférence, la CCB a organisé des réunions de consultation avec les producteurs biologiques et a apporté des modifications à la politique de la CCB en matière de produits biologiques (voir page 15).

Les producteurs ont été invités à une série de salons et forums professionnels : *Customer Connection*, *Combine to Customer* et tournées *Go with the Grain*. Ces programmes sont l'occasion pour les producteurs de se renseigner sur les besoins et les exigences de nos clients étrangers et de comprendre comment fonctionne le commerce du grain dans le monde. De manière tout aussi importante, ces rencontres permettent à la CCB de

savoir ce que pensent les producteurs, d'écouter leurs avis, et de répondre aux questions qu'ils peuvent se poser.

La CCB crée un service de Relations avec les producteurs

Pour accroître encore sa responsabilité vis-à-vis des producteurs, le conseil d'administration a autorisé en 1999-2000 une restructuration de la CCB donnant naissance à un service de relations avec les producteurs. Le mandat et la mission de ce service consistent à établir des relations encore plus solides et plus directes avec les producteurs.

Révision du processus des élections au conseil d'administration

Au cours de l'automne 1999, le conseil d'administration a réexaminé les modalités du processus des élections à son conseil d'administration et a recommandé un certain nombre de modifications. L'une de ces recommandations, qui a été approuvée, porte sur la possibilité d'un décompte manuel des bulletins de vote en cas d'égalité des suffrages.

Le site Web : une mine de renseignements

Durant la campagne 1999-2000, la CCB a élargi la teneur de son site Web pour y inclure rapports de marché, bulletins météo, allocutions de cadres de la direction, bulletins hebdomadaires, mises à jour sur les questions de transport et prises de position sur les modalités d'échanges commerciaux dans le monde et sur les organismes génétiquement modifiés. Un sondage Ipso-Reid a révélé que le site Web de la CCB était le site le plus fréquenté par les producteurs de l'Ouest canadien désireux de s'informer sur les questions agricoles.

La communication en continu

Il existe plusieurs moyens à la disposition de la CCB pour communiquer avec les producteurs. Tous les deux mois, *Info-Céréales* fait un tour d'horizon des nouvelles politiques, des questions qui agitent l'industrie, du développement des marchés et publie un calendrier des activités à venir dans le domaine de la commercialisation des céréales. La CCB produit également un *Rapport sur la mise en marché des céréales*, un bulletin d'information consacré à l'orge de brasserie, *Info Malt!* ; de même, la CCB participe aux salons agricoles et organise des visites de démonstration : *Windows to World Markets*.

LA CCB :
UN ORGANISME
SOUPLE

Le conseil d'administration de la CCB souhaite garantir que les producteurs de l'Ouest canadien disposent de différentes options adaptées à leurs besoins en matière de mise en marché du grain. Plusieurs nouveaux programmes ont été conçus afin de leur offrir toute la souplesse voulue tout en respectant le système de mise en commun des comptes.

Différentes options de paiement à la disposition des producteurs

En avril 2000, la CCB a mis sur pied un programme pilote destiné à fournir aux producteurs la possibilité de bloquer avant que ne commence la campagne un prix fixe ou une cote pour leur blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS). Pour établir ce prix fixe, on s'est servi des Perspectives de rendement (PDR) du blé CWRS à 13,5 % de teneur en protéine, rendu Vancouver ou Saint-Laurent, moins un montant représentant le risque, les frais d'administration et les frais d'intérêt (valeur de l'argent à terme). La cote s'établit sur la base du prix fixe moins le montant du cours à terme sur la bourse de Minneapolis, cours converti en dollars canadiens par tonne. La mise en place de ces programmes apporte un éventail plus large de choix aux producteurs, tout en préservant l'intégrité du système de mise en commun des comptes.

Parallèlement, la CCB a établi un fonds de prévoyance pour chacune des options de paiement offertes aux producteurs. Ceci garantit que les coûts et les risques associés à chacune de ces options sont comptabilisés séparément des comptes de mise en commun. Le conseil d'administration a également autorisé la poursuite d'études visant à étendre à d'autres classes de blé et à d'autres grains ces différentes options de paiement ainsi que toute amélioration de procédure.

Valeur ajoutée et politique de la CCB sur les coopératives de nouvelle génération

En 1999-2000, la CCB a achevé une étude de sa politique de tarification en Amérique du Nord; en même temps, elle établissait une politique à l'usage des coopératives de nouvelle génération. Ces politiques ont été mises au point avec le concours de transformateurs canadiens clients ou clients potentiels de la CCB. En 2000-2001, la CCB mènera une étude approfondie du marché des pâtes alimentaires en Amérique du Nord. La CCB fournira à toute entreprise qui apporte une valeur ajoutée ou qui est sur le point de considérer une telle orientation des renseignements dérivés de cette étude afin de l'aider à réaliser de nouveaux plans d'affaires ou études de faisabilité.

La politique relative aux coopératives de nouvelle génération respecte la préservation du principe fondamental à la mise en commun des comptes, à savoir que tous les producteurs profitent équitablement des ventes réalisées sur les marchés à primes. La politique sur les coopératives de nouvelle génération repose sur la politique de tarification des produits destinés à l'alimentation humaine de la CCB, qui garantit à tous les transformateurs canadiens de blé, de blé dur et d'orge de brasserie qu'ils ont accès aux produits de la meilleure qualité au monde à des prix concurrentiels sur le marché nord-américain. Cette politique de tarification loge tous les transformateurs à la même enseigne.

Les membres de toute coopérative de nouvelle génération achètent leurs stocks de blé, de blé dur ou d'orge de brasserie à la CCB. Les producteurs qui sont membres d'une coopérative de nouvelle génération ont la possibilité, pour améliorer leur trésorerie, de signer un contrat à prix fixe au moment de la livraison à l'usine de transformation.

Aux termes du contrat à prix fixe, les producteurs peuvent toucher l'intégralité du prix au compte de leur grain lorsqu'ils livrent à une coopérative de nouvelle génération. Les membres disposent également de l'option de rester au compte régulier de mise en commun de la CCB. La CCB n'impose aucune restriction aux membres de coopératives de nouvelle génération qui livreraient du grain à leur usine de transformation.

Politique des produits biologiques

La CCB a entamé un processus de révision de sa politique des produits biologiques lors de la campagne 1999-2000. Au printemps 2000, la CCB a publié un document de travail sur la commercialisation des céréales biologiques et a invité la filière biologique à émettre ses opinions sur les perspectives envisagées. À la suite de ce processus, six réunions ont eu lieu dans les Prairies. La direction et les administrateurs ont rencontré des producteurs biologiques pour analyser le système actuellement en vigueur et le principe de vente directe par le producteur, et envisager de quelle manière la CCB serait en mesure d'apporter une valeur ajoutée à ce secteur de l'industrie.

En décembre 2000, le conseil d'administration a décidé de simplifier le programme de vente directe par le producteur à l'intention des producteurs biologiques. Ils seront en mesure de traiter directement avec la CCB au lieu d'avoir à traiter avec les silos qui prélèvent des frais administratifs de 5 $ la tonne ou plus. Les producteurs biologiques auront en outre la possibilité d'obtenir un crédit de la CCB dès la transaction de vente pour améliorer leur trésorerie.

Le programme de crédit de printemps

En mars 2000, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en place d'un programme de crédit de printemps pour aider les producteurs à faire face à leurs coûts d'ensemencement. Cette initiative relève d'un ensemble de mesures destinées à aider les producteurs dans un environnement de prix peu élevés. La CCB administre ce programme d'avances sur blé, blé dur et orge pour le compte du gouvernement du Canada.

Rémunération des producteurs en fonction d'une échelle de teneur en protéine du blé plus précise

C'est au cours de la campagne 1999-2000 qu'a été mise en place une échelle de rémunération de la teneur en protéine au dixième près pour le blé CWRS n° 1 et n° 2, de 12,0 % à 15,0 % de teneur en protéine et pour le blé dur ambré n° 1 et n° 2 de 12,5 % à 14,0 % de teneur en protéine.

LA CCB:

UN ORGANISME EFFICACE

La CCB s'est engagée à réduire les coûts et à accroître les revenus des producteurs. Qu'il s'agisse de transport, de ressources humaines ou de technologie, notre objectif premier est d'améliorer notre efficacité.

Libéralisation du système de manutention et de transport du grain et diminution des coûts imputés aux producteurs

L'un des principaux objectifs de la CCB consiste à réformer le système de manutention et de transport du grain pour le rendre plus conforme aux lois du marché, plus concurrentiel, et pour qu'il profite aux producteurs. Ce processus de libéralisation a fait partie des dispositions formulées lors de la révision de la *Loi sur les transports au Canada* et dans le cadre du Protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et la CCB.

L'ensemble de réformes prévoit que la CCB puisse négocier la totalité de ses besoins en wagons avec les chemins de fer. Cette disposition garantit aux producteurs que les wagons nécessaires pour répondre aux contrats de ventes seront disponibles, sans qu'ils aient à dépendre des compagnies de grain pour ces wagons. Sur cette base, la CCB s'engage à effectuer des appels d'offres pour le mouvement de blé et d'orge, offres qui amélioreront la marge bénéficiaire des producteurs.

En plus de ces appels d'offres, la CCB maintient ses efforts afin d'améliorer la marge des producteurs en négociant des contrats concurrentiels pour le mouvement et la manutention du grain. Parmi ces initiatives, citons la négociation de programmes de transport d'été et d'hiver avec les chemins de fer pour le transport direct à Québec, la signature d'accords sur la manutention en silos portuaires avec Mission Terminal, de Thunder Bay, et avec OmniTRAX, de Churchill; également, signature d'accords concurrentiels pour expéditions à destination des États-Unis ou en transit par ce pays.

Restructuration de l'organisme

La CCB veille à faire en sorte que son personnel dispose des compétences et de l'expertise nécessaires à l'accomplissement efficace et rentable de ses objectifs courants et à venir.

Afin que l'organisme puisse se restructurer, la CCB a offert à ses employés la possibilité d'une retraite anticipée (voir ci-après). La CCB a profité de ces congés pour amalgamer Services ruraux et Transports en un service unique. En combinant ces deux secteurs, la CCB s'assure qu'elle n'offre pas deux fois le même service sous une appellation différente, tout en ayant l'option de réagir rapidement aux changements qui affectent le secteur du transport.

La CCB a constitué le service Relations avec les producteurs pour s'assurer que la voix des producteurs est entendue et que leurs recommandations se traduisent concrètement. Ce service sera constitué de personnel des Services de commercialisation des produits agricoles, du centre d'appels sans frais et des représentants auprès des entreprises agricoles – anciennement, représentants de district.

Examen critique de la politique de livraison du grain

C'est chaque année que la CCB se livre à une revue approfondie du système de manutention et de livraison du grain pour s'assurer qu'il répond bien aux besoins des producteurs et de l'industrie en général. Les études effectuées dans ce sens en 1999-2000 montrent que la base – les agriculteurs – sont favorables au système des appels de livraison à contrat et autres services visant à améliorer l'accès des producteurs au réseau de livraisons et aux différents débouchés commerciaux. Six groupes de travail

portant sur l'orge de brasserie permettaient de recueillir l'opinion des producteurs.

Le groupe de travail sur l'orge de brasserie, composé de représentants de la CCB, de compagnies de grain, de la CCG, de malteurs et de la Western Barley Growers Association, introduisait deux changements à la politique de livraison de l'orge de brasserie. En ce qui concerne les dommages-intérêts qu'un producteur est amené à payer au cas où il enfreindrait les termes de son contrat, ces dommages-intérêts seront partagés entre la CCB et la compagnie de grain qui aurait sélectionné l'orge en question. Deuxième changement : le groupe de travail s'élève contre l'emploi de glyphosates et autres agents de déshydratation des feuilles avant la récolte de l'orge, et ce sur avis exprimé par les clients.

Ressources humaines

En mai 2000, la CCB a embauché un nouveau vice-président des Ressources humaines. Le service des Ressources humaines, en collaboration avec la direction et les différents services de l'organisme, sert de leader dans la mise en place de pratiques et de politiques innovatrices en matière de ressources humaines pour que l'organisme puisse mieux s'acquitter de ses objectifs.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le service des Ressources humaines a travaillé à un certain nombre de nouvelles initiatives, tandis qu'était assuré le suivi des initiatives en cours. Un réexamen du régime de retraite est en cours, qui devrait offrir plus de flexibilité aux employés sans compromettre l'efficace gestion de l'organisme. Afin de faire des économies et d'appuyer les efforts de restructuration de l'organisme, 90 employés et employées se sont vu offrir un régime de retraite anticipé assorti de prestations spéciales; 52 d'entre eux ont profité de cette offre.

Progrès dans le domaine du commerce électronique

En 1999-2000, la CCB a formé un comité pour examiner la possibilité de mener ses affaires avec les producteurs par l'intermédiaire d'Internet. Ce comité a élaboré une stratégie dans ce sens, dépistant certains projets et organisant des groupes de sondage avec les producteurs. Il est ressorti de ces discussions que les producteurs se montrent particulièrement intéressés à ce que la CCB puisse leur fournir les carnets et contrats de livraisons en ligne par le biais du site Web de la CCB. Les producteurs ont également exprimé leur intérêt à disposer du site de la CCB comme lien à d'autres entreprises ou organismes avec lesquels ils pourraient traiter en ligne. La mise en place de diverses propositions de commerce électronique se poursuit en 2000-2001.

Le passage informatique à l'an 2000

La CCB n'a signalé aucune véritable panne de ses systèmes informatiques ni de dysfonctionnements de la part de ses fournisseurs. Le passage à l'an 2000 s'est révélé une initiative d'envergure, avec réparations ou remplacement de plusieurs logiciels et matériels informatiques. Le passage à l'an 2000 a donc été une opération réussie et toutes les activités le concernant sont désormais achevées.

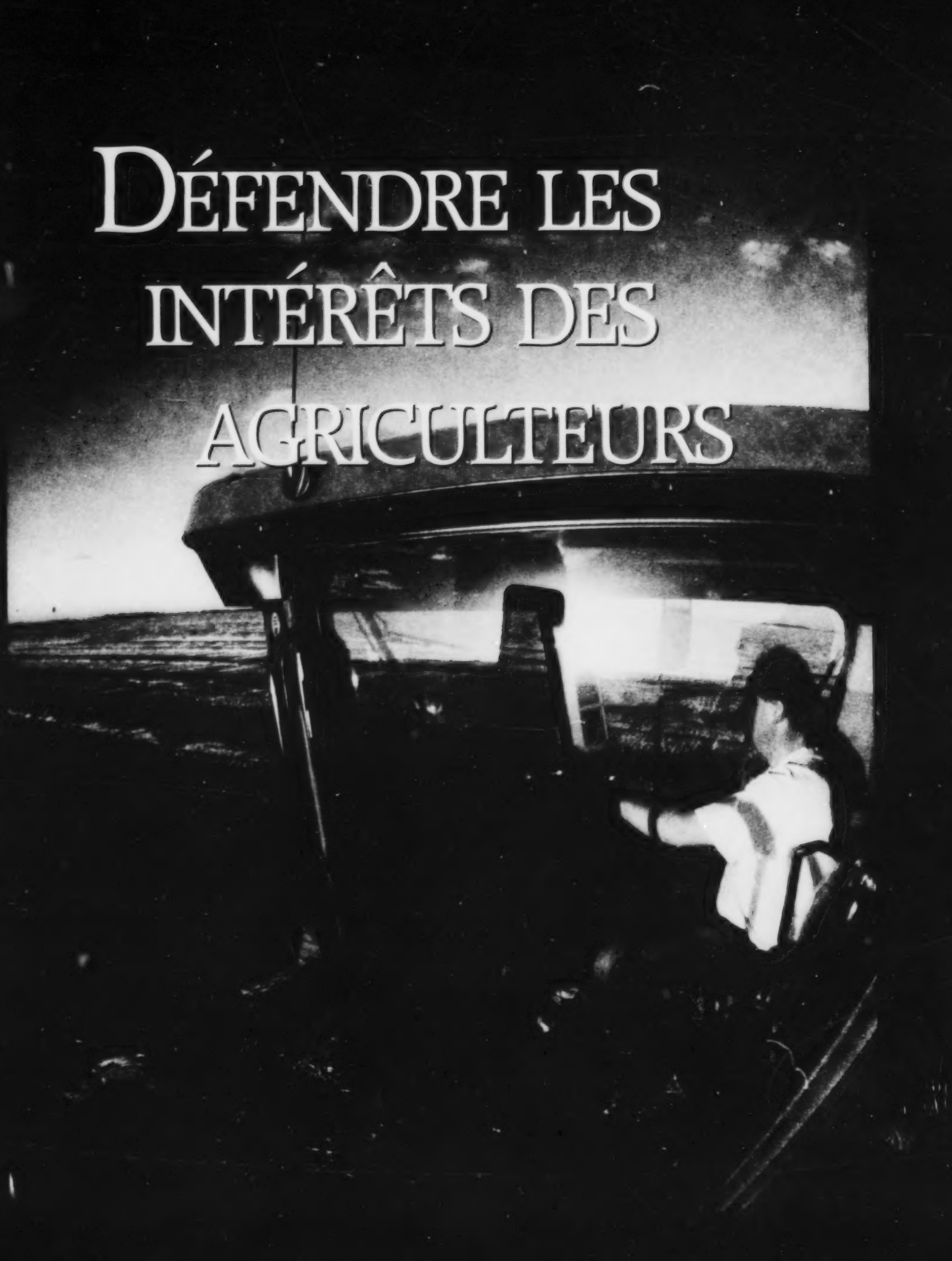
DÉFENDRE LES
INTÉRÊTS DES
AGRICULTEURS

Grâce à la nouvelle structure, la CCB a eu davantage d'occasions de prendre position pour les producteurs. Au cours de l'exercice, la défense des intérêts des producteurs en matière de commerce et de transport a été au cœur des activités de la CCB.

Relations avec les gouvernements

Compte tenu des questions importantes auxquelles font face les agriculteurs, des négociations internationales aux organismes génétiquement modifiés, il est essentiel que la voix des agriculteurs soit entendue au moment où tel ou tel niveau de gouvernement formule une politique commerciale ou adopte une réglementation nationale. Le conseil d'administration et la direction de la CCB sont en contact régulier avec les représentants élus des provinces des Prairies et du gouvernement fédéral de façon à ce que soit connue la position de la CCB sur ces questions qui affectent le milieu agricole et le mandat commercial de la CCB.

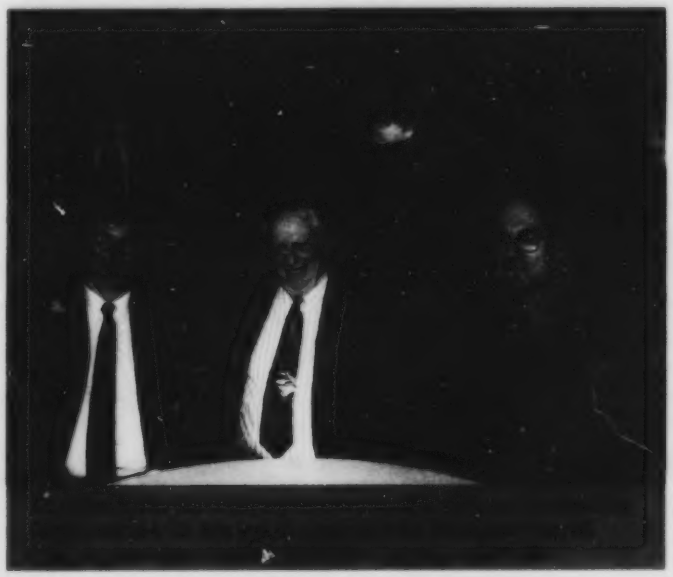

La CCB a soumis deux rapports sur la commercialisation des céréales au gouvernement du Canada. Le premier a été remis au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes : *Étude sur le revenu des agriculteurs*. Cette présentation soulignait les effets néfastes des subsides étrangers sur les perspectives économiques des producteurs de l'Ouest canadien.

La CCB a également paru devant le Comité permanent des transports concernant les modifications à la Loi sur le transport au Canada (projet de loi 34), loi visant à réformer le transport du grain au Canada. La présentation de la CCB avait deux objectifs : veiller à ce que la compétitivité du système de transports ferroviaires au Canada réponde aux besoins des clients et veiller à ce que soient protégés les intérêts des agriculteurs.

Abattement au transport par Churchill

La CCB, en coopération avec les producteurs de l'Hudson Bay Route Association, a mis en place un abattement sur les expéditions à partir de ce port. Ce programme est conçu pour que les économies de transport dont bénéficient les producteurs dans la zone desservie par Churchill reflètent plus exactement le volume d'expéditions par le port de Churchill. En tenant compte de la saison plus courte des expéditions par ce port et du nombre plus restreint de grades déplacés par ce port, ce programme a permis d'augmenter le paiement par tonne que touchent les producteurs dont la production est exportée par Churchill. Une plus grande efficacité et précision dans ce programme ont permis d'atteindre ces résultats sans pour autant entamer le paiement qui revient aux producteurs d'autres régions des Prairies. Étant donné que ces paiements se basent sur le relevé des expéditions clos une fois que le port a gelé, le programme indemnise les producteurs sous forme d'une ristourne.

Question de commerce et d'échanges

La CCB travaille de concert avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour faire en sorte que soient représentés les intérêts des producteurs de blé et d'orge lors des négociations commerciales. Des cadres de la direction ainsi que des membres du conseil d'administration de la CCB ont participé aux réunions sur

la politique agricole de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle en novembre 1999 pour y représenter les intérêts des producteurs de blé et d'orge. La CCB s'exprime régulièrement contre les subsides accordés par l'Union européenne et par les États-Unis, subsides qui faussent le jeu des échanges et qui causent du tort aux intérêts économiques des agriculteurs canadiens. Les objectifs de la CCB en matière de commerce international consistent à protéger et à accroître la part des marchés, à tâcher d'établir un climat d'honnête concurrence et à protéger les droits des producteurs de l'Ouest canadien à disposer d'une agence de commercialisation à guichet unique.

Les activités commerciales de la CCB ont été mises en cause pour la huitième fois par les États-Unis lorsque le ministère américain du commerce a retenu les plaintes déposées par le *Ranchers-Cattlemen's Action Legal Fund (R-CALF)* des États-Unis relatives aux droits antidumping et compensateurs. Cette plainte invitait le gouvernement américain à imposer des restrictions aux importations de bétail canadien. La plainte allègue que la CCB intervient en faveur des producteurs de bétail canadien en restreignant les exportations d'orge fourragère, ce qui contribuerait à maintenir les prix de l'orge au pays artificiellement bas. Mais le gouvernement américain a conclu que la CCB n'apportait en fait pas de compensations indirectes, et que rien n'indiquait que les prix canadiens étaient artificiellement bas. La CCB a collaboré étroitement avec la défense pour fournir les renseignements nécessaires au procès.

Au printemps 2000, les États-Unis ont annoncé qu'ils allaient entamer une neuvième enquête sur les pratiques commerciales de la CCB. En automne 2000, la North Dakota Wheat Commission portait plainte aux termes de l'article 301, accusant la CCB de pratiques non concurrentielles. La CCB s'est exprimée haut et clair contre ces allégations et continue de défendre le droit du producteur canadien à commercialiser ses produits par l'intermédiaire d'un guichet unique.

En dépit de ces recours devant les tribunaux, la CCB s'efforce malgré tout d'améliorer globalement les relations du Canada avec les États-Unis dans la mesure où elles ont trait à la CCB. Parmi les initiatives prévues durant la campagne 1999-2000, il y a eu en novembre 1999 une visite de la CCB par des membres du Congrès américain et la participation de la CCB à plusieurs réunions et conférences agricoles aux États-Unis. La CCB invite également régulièrement des agriculteurs américains et des représentants de l'industrie aux conférences organisées au Canada sur le commerce des céréales.

ANALYSE PAR LA DIRECTION

DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

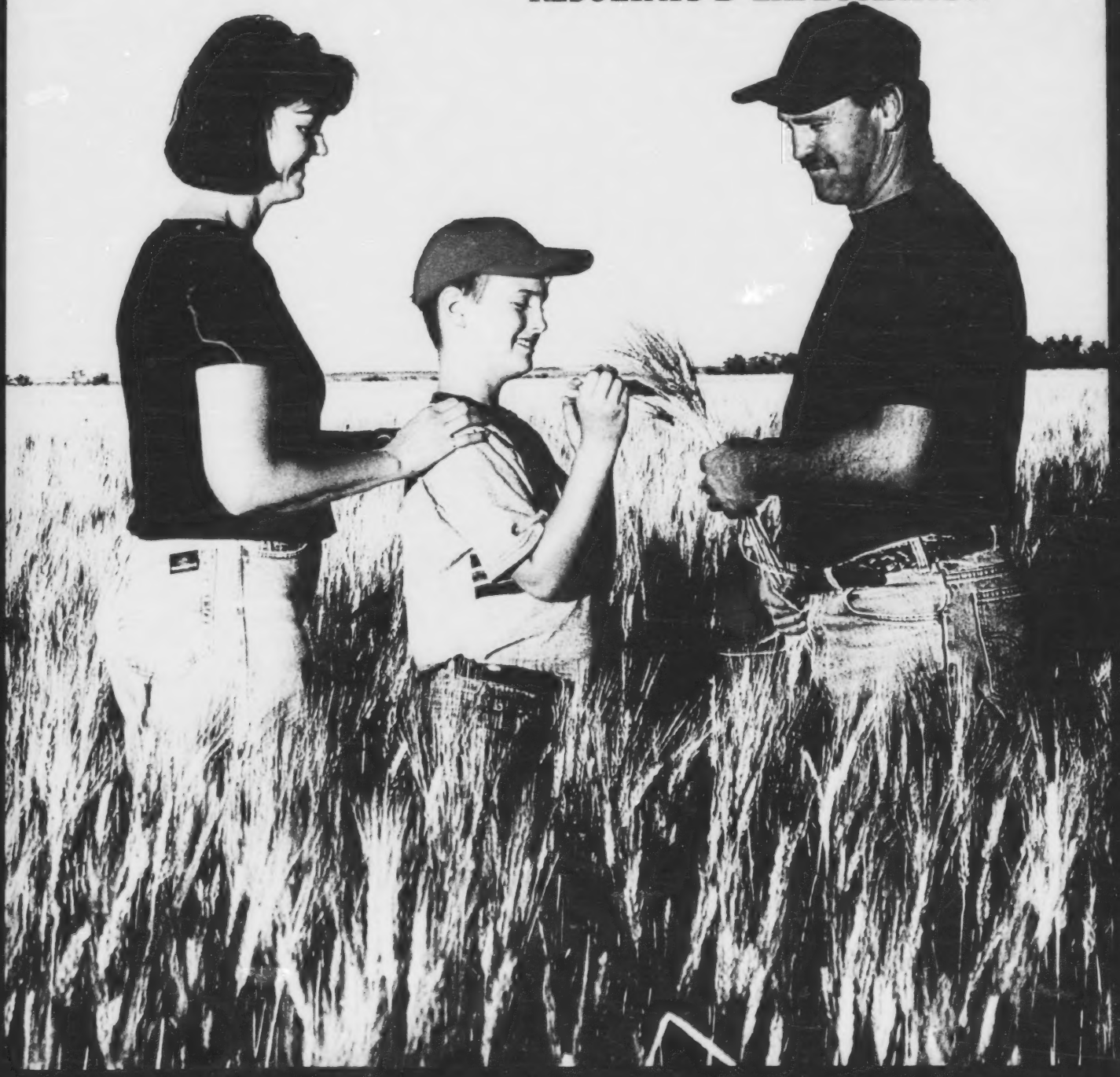

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Campagne agricole 1999-2000

Réserves mondiales

Les imposants surplus de blé, de blé dur et d'orge destinés à l'exportation dont disposait l'Ouest canadien ainsi que les abondantes réserves de blé et de céréales secondaires dans les autres principaux pays exportateurs ont fait en sorte que la concurrence qu'avait connue le commerce mondial en 1998-1999 s'est poursuivie pour une année de plus. Selon les prévisions, une réduction des réserves mondiales de blé, de blé dur et d'orge était à prévoir; toutefois, l'accroissement projeté de la demande n'a pas suffi pour absorber les stocks importants que détenaient encore les grands pays exportateurs.

Les stocks de blé mondiaux, au début de la campagne agricole 1999-2000, s'élevaient à 136,3 millions de tonnes, soit 2,3 millions de tonnes de moins que l'année précédente. Malgré cette diminution, les prix ont continué de subir des pressions considérables, les stocks de blé des grands pays exportateurs ayant atteint le chiffre accablant de 53,2 millions de tonnes au début de 1999-2000, soit une augmentation de près de 12 millions de tonnes par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié de cette augmentation des stocks d'ouverture s'est produite aux États-Unis seulement. La faiblesse des prix au printemps 1999 a inquiété les producteurs mondiaux, qui ont riposté en réduisant de 20,5 millions d'acres les surfaces en blé.

Réserves et demande de blé à l'échelle mondiale

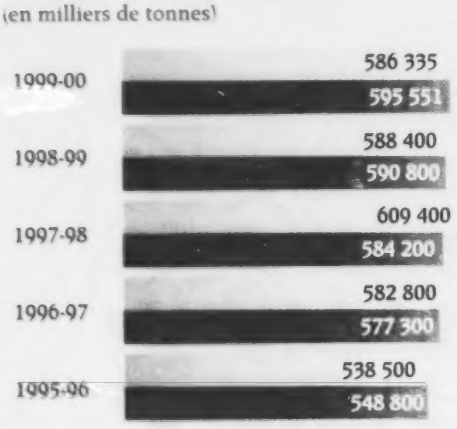

Toutefois, la contribution des grands pays exportateurs à ce resserrement n'a été que de 3,2 millions d'acres, si bien que malgré les signes d'une chute considérable de la production mondiale de blé en 1999-2000, les prévisions ne laissent pas entrevoir une sérieuse remontée des prix.

Les producteurs de blé dur ont connu une situation semblable au seuil de l'année 1999-2000. Les prix mondiaux du blé dur ont été anéantis par les prévisions qui suggéraient que les stocks d'ouverture de 1999-2000, dans les principaux pays exportateurs, seraient plus de deux fois supérieurs à ceux de l'année précédente. En conséquence, les emblavures en blé dur des principaux pays exportateurs ont fléchi de 2,0 millions d'acres, les producteurs canadiens et américains ayant réagi par une réduction massive de leurs surfaces ensemencées. Les producteurs de l'Union européenne, par contre, n'ont pas réagi, à l'abri qu'ils étaient des prix mondiaux grâce à leur programme de subventions.

Les stocks mondiaux d'orge au début de l'année 1999-2000 étaient considérables eux aussi. Selon les prévisions, les stocks mondiaux estimatifs devaient être de 30,3 millions de tonnes à la fin de 1998-1999, soit une baisse de 2 millions de tonnes par rapport à l'année précédente; pourtant, les stocks d'ouverture des principaux pays exportateurs ont été fixés à la hausse pour 1999-2000. Les prix de l'orge ayant connu une année de marasme, les emblavures mondiales en orge ont diminué de 12,4 millions d'acres, dont 5,1 millions ont été retirés des surfaces de production des principaux pays exportateurs.

Superficies ensemencées

La perspective de voir les prix du blé dur en position inférieure par rapport à ceux du blé au moment des semis a incité les producteurs à semer davantage de blé de printemps en 1999 qu'ils ne l'avaient fait l'année précédente, ce qui a augmenté de 10 % la surface en blé de printemps de l'Ouest canadien qui est passée de 18,4 millions d'acres à 20,3 millions d'acres. La surface en blé dur a quant à elle chuté de près de 40 %, passant de 7,3 millions d'acres en 1998 à 4,4 millions d'acres en 1999, tandis que la surface en blé d'hiver n'a que légèrement reculé, passant de 235 000 acres à 220 000 acres. La surface en orge a elle aussi diminué.

CAMPAGNE AGRICOLE 1999-2000

Réserves mondiales

Les imposants surplus de blé, de blé dur et d'orge destinés à l'exportation dont disposait l'Ouest canadien ainsi que les abondantes réserves de blé et de céréales secondaires dans les autres principaux pays exportateurs ont fait en sorte que la concurrence qu'avait connue le commerce mondial en 1998-1999 s'est poursuivie pour une année de plus. Selon les prévisions, une réduction des réserves mondiales de blé, de blé dur et d'orge était à prévoir; toutefois, l'accroissement projeté de la demande n'a pas suffi pour absorber les stocks importants que détenaient encore les grands pays exportateurs.

Les stocks de blé mondiaux, au début de la campagne agricole 1999-2000, s'élevaient à 136,3 millions de tonnes, soit 2,3 millions de tonnes de moins que l'année précédente. Malgré cette diminution, les prix ont continué de subir des pressions considérables, les stocks de blé des grands pays exportateurs ayant atteint le chiffre accablant de 53,2 millions de tonnes au début de 1999-2000, soit une augmentation de près de 12 millions de tonnes par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié de cette augmentation des stocks d'ouverture s'est produite aux États-Unis seulement. La faiblesse des prix au printemps 1999 a inquiété les producteurs mondiaux, qui ont riposté en réduisant de 20,5 millions d'acres les surfaces en blé.

Réserves et demande de blé à l'échelle mondiale

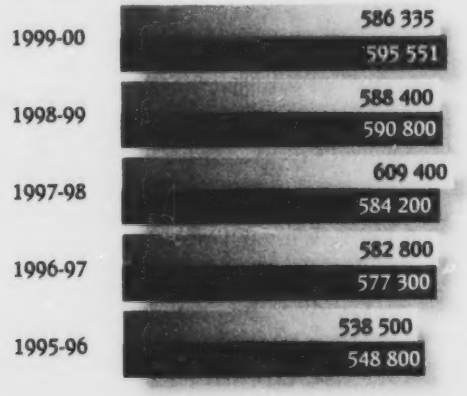

Toutefois, la contribution des grands pays exportateurs à ce resserrement n'a été que de 3,2 millions d'acres, si bien que malgré les signes d'une chute considérable de la production mondiale de blé en 1999-2000, les prévisions ne laissent pas entrevoir une sérieuse remontée des prix.

Les producteurs de blé dur ont connu une situation semblable au seuil de l'année 1999-2000. Les prix mondiaux du blé dur ont été anéantis par les prévisions qui suggéraient que les stocks d'ouverture de 1999-2000, dans les principaux pays exportateurs, seraient plus de deux fois supérieurs à ceux de l'année précédente. En conséquence, les emblavures en blé dur des principaux pays exportateurs ont fléchi de 2,0 millions d'acres, les producteurs canadiens et américains ayant réagi par une réduction massive de leurs surfaces ensemencées. Les producteurs de l'Union européenne, par contre, n'ont pas réagi, à l'abri qu'ils étaient des prix mondiaux grâce à leur programme de subventions.

Les stocks mondiaux d'orge au début de l'année 1999-2000 étaient considérables eux aussi. Selon les prévisions, les stocks mondiaux estimatifs devaient être de 30,3 millions de tonnes à la fin de 1998-1999, soit une baisse de 2 millions de tonnes par rapport à l'année précédente; pourtant, les stocks d'ouverture des principaux pays exportateurs ont été fixés à la hausse pour 1999-2000. Les prix de l'orge ayant connu une année de marasme, les emblavures mondiales en orge ont diminué de 12,4 millions d'acres, dont 5,1 millions ont été retirés des surfaces de production des principaux pays exportateurs.

Riposte de l'Ouest canadien

La perspective de voir les prix du blé dur en position inférieure par rapport à ceux du blé au moment des semis a incité les producteurs à semer davantage de blé de printemps en 1999 qu'ils ne l'avaient fait l'année précédente, ce qui a augmenté de 10 % la surface en blé de printemps de l'Ouest canadien, qui est passée de 18,4 millions d'acres à 20,3 millions d'acres. La surface en blé dur a quant à elle chuté de près de 40 %, passant de 7,3 millions d'acres en 1998 à 4,4 millions d'acres en 1999, tandis que la surface en blé d'hiver n'a que légèrement reculé, passant de 235 000 acres à 220 000 acres. La surface en orge a elle aussi diminué.

passant de 10,5 millions d'acres à 10,1 millions d'acres en 1999. Comparativement à 1998, la surface totale emblavée en blé, en blé dur et en orge a diminué de 4 % en 1999. Une partie de la surface de production a été réutilisée pour d'autres cultures, et le reste a été retiré complètement de la production en raison de la faiblesse des prix et des mauvaises conditions météorologiques.

Culture

Conditions des semailles

En 1999, les semailles dans l'Ouest canadien se sont en général faites plus tard dans la saison en raison du froid et de l'abondance des précipitations qui ont retardé le travail. Les précipitations au cours du mois de mai sur le sud des Prairies ont été nettement au-dessus des normales, tandis que celles qui ont arrosé les régions plus au Nord ont été plus près des normales. Les températures enregistrées en mai ont été froides, la plupart des régions des Prairies signalant des écarts de 1 à 2 degrés Celsius sous les normales. Ces conditions météorologiques ont repoussé les semailles et ont même occasionné des retards importants dans certaines régions. Les régions qui ont accusé les retards les plus prononcés sont le sud-est de la Saskatchewan et le sud-ouest du Manitoba, où des chutes de neige supérieures à la normale et des précipitations excessives se sont unies pour ralentir les semailles. Le temps pluvieux s'est poursuivi au cours du mois de juin, forçant l'abandon d'une portion considérable des terres arables dans le sud-ouest du Manitoba et le sud-est de la Saskatchewan.

Dans le sud de l'Alberta et le sud-est du Manitoba, les producteurs ont réussi à ensemencer la plus grande partie de leurs cultures au début de mai, avant le début des précipitations abondantes. Dans la région avoisinant la rivière de la Paix, en Alberta, la saison de croissance a commencé plus tôt que d'habitude en raison du printemps plus doux et plus sec qu'à l'accoutumée. En raison de l'allongement de la période de semailles et de la différence marquée dans les dates de semailles d'une région à l'autre, les stades de développement des cultures ont grandement varié tout au long de la saison de croissance.

La saison de croissance

Le temps pluvieux a persisté au cours du mois de juin dans la plus grande partie des Prairies. Dans les régions où les cultures sortaient de terre, le degré d'humidité des sols s'est traduit par des peuplements supérieurs à la moyenne, dotés d'un excellent potentiel de rendement. Les cultures ensemencées plus tard dans la saison ont difficilement surmonté l'excès d'humidité, et les peuplements étaient plus dispersés que ceux des cultures ensemencées plus tôt.
La pluviosité a poursuivi la même tendance jusqu'en juillet, ce qui a contribué à maintenir l'état des cultures. Les températures sont restées inférieures aux normales tout au long de juin et de juillet, et les stations météorologiques ont enregistré des moyennes mensuelles de 0,5 à 3,0 degrés Celsius sous les normales. Les températures les plus froides ont été enregistrées dans le secteur ouest des Prairies. Au mois d'août, les conditions météorologiques se sont modifiées: les pluies se sont calmées et les températures ont retrouvé les normales ou se sont élevées au-dessus de celles-ci partout dans les Prairies. Les températures plus élevées ont favorisé le développement des cultures, malgré le retard de 10 à 15 jours par rapport à la normale que celui-ci accusait à la fin du mois dans la plupart des régions.

La seule région qui a échappé à ces conditions d'humidité exceptionnelle en juin et en juillet est celle de la rivière de la Paix, en Alberta. Cette région a en effet reçu des précipitations sous les normales au cours du mois de juin, ce qui a entravé le bon développement des cultures. La sécheresse a persisté en juillet et en août, amenuisant le rendement de manière considérable.

La moisson

Le retard des cultures dans les Prairies a fait naître le risque que le gel provoque une baisse importante de la qualité ou de la quantité. Toutefois, à part quelques rares exceptions, aucune des régions des Prairies n'a enregistré de gelée avant la mi-septembre. Les dates de la première gelée de 1999 ont été voisines de la date moyenne de la première gelée dans la région ou ont été ultérieures à celle-ci, ce qui a permis à la plus grande partie des cultures d'arriver à maturité avant la première gelée meurtrière de la saison. Dans certaines régions, une gelée hâtive a été enregistrée : les contreforts du sud et du centre de l'Alberta ainsi que le centre-est de l'Alberta ont en effet connu des températures sous zéro dès la première semaine de septembre. Au cours de la même semaine, certaines parties du nord et du centre-ouest de la Saskatchewan ont également enregistré de faibles gelées.

La moisson dans l'Ouest canadien s'est principalement déroulée de septembre à octobre. Les précipitations en septembre et en octobre ont été plus faibles qu'à l'accoutumée dans la moitié occidentale des Prairies, ce qui a contribué à maintenir la qualité du grain, malgré la durée prolongée de la moisson. La moitié orientale des Prairies a cependant reçu des précipitations plus abondantes que les normales au cours de ces deux mêmes mois, ce qui a entraîné une certaine détérioration de la qualité de la récolte.

Les résultats

La fraîcheur et l'humidité qui ont caractérisé la saison de croissance ont concouru à la production de rendements record en blé, en blé dur et en orge dans l'Ouest canadien, ce qui a compensé la diminution des emblavures. Ainsi, la production de blé dans l'Ouest canadien, sans tenir compte du blé dur, s'est élevée de 24 % pour s'établir à 21,0 millions de tonnes; la production de blé dur a diminué de 29 % seulement, pour se chiffrer à 4,3 millions de tonnes; quant à la production d'orge, elle a augmenté de 4 %, pour s'établir à 12,2 millions de tonnes.

La récolte de 1999 a accusé un grade moins élevé que celui de la récolte exceptionnelle obtenue en 1998, mais qui avoisine tout de même les moyennes à long terme du blé et du blé dur. L'humidité qui a régné au cours de la saison de croissance a occasionné un certain déclassement en raison de maladies (ergot et fusarium) ainsi que de ravages causés par les insectes (cécidomyie du blé), surtout dans les régions cultivées de l'Est des Prairies. La moisson tardive a également entraîné un certain déclassement en raison du gel. Pour ce qui est de l'orge, le fort taux d'humidité au cours de la saison de croissance et les températures relativement fraîches ont produit un grain ventru, pourvu d'une teneur en protéine plus faible. La combinaison de la fraîcheur, de l'humidité et de la moisson tardive a entraîné un certain déclassement de l'orge à cause de la détérioration de l'aspect du grain, qui était taché, et des maladies.

Caractéristiques du marché mondial

En 1999-2000, la production mondiale de blé, quoiqu'elle soit restée bien au-dessus de la moyenne quinquennale de 568,5 millions de tonnes, a diminué par rapport à celle de 1998-1999, passant de 588,4 millions de tonnes à 586,3 millions de tonnes. La diminution de la production en Algérie, au Maroc, en Turquie, en Ukraine, en Europe de l'Est, dans l'Union européenne et aux États-Unis n'a été contrebalancée qu'en partie par l'augmentation de la production en Argentine, en Australie, au Canada, en Chine, en Inde et en Russie. La consommation mondiale de blé a augmenté de 4,8 millions de tonnes, pour atteindre 595,6 millions de tonnes, les augmentations les plus notables ayant été observées en Chine et en Inde. Les stocks mondiaux, à la fin de l'année, avaient rétréci de 9,2 millions de tonnes, la consommation ayant surpassé la production pour la seconde année consécutive. Les échanges internationaux ont été considérablement plus importants, s'élevant de 6,5 millions de tonnes pour atteindre 108,8 millions de tonnes. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'accroissement de la demande de 4,7 millions de tonnes en provenance de l'Iran, rendu nécessaire pour suppléer à la récolte frappée par la sécheresse dans ce pays. Toutefois, l'intensification des échanges internationaux ne semble pas avoir eu d'effet sur les prix puisque environ 40 % des stocks mondiaux en fin d'année étaient encore détenus par les principaux pays exportateurs de blé à la fin de 1999-2000, chiffre inchangé par rapport à 1998-1999.

Bien que les prix du blé dur aient connu une certaine reprise par rapport aux planchers de 1998-1999 et qu'ils aient de nouveau affiché un rendement supérieur à celui du blé de force roux de printemps, les prix mondiaux du blé dur ont continué de subir des pressions car les stocks élevés en début d'année ont en partie contrebalancé la diminution de la production mondiale. Les réserves des principaux exportateurs ont par conséquent peu diminué par rapport aux niveaux inquiétants atteints en 1998-1999. De plus, la concurrence accrue livrée par les pays exportateurs d'importance secondaire, comme l'Australie, la Turquie et le Mexique, a également exercé une pression à la baisse sur les prix mondiaux du blé dur en dépit de l'augmentation de la demande.

L'orge fourragère a également été caractérisée par la faiblesse des prix en 1999-2000. Les niveaux très élevés des stocks de maïs en fin d'année aux États-Unis, en Chine et en Argentine ont grandement influé à la baisse sur les valeurs des céréales secondaires à l'exportation. La forte demande en provenance du Moyen-Orient ainsi qu'une baisse considérable des stocks mondiaux d'orge, observée principalement au sein de l'Union européenne par suite de l'ambitieux programme européen d'exportation, ont toutefois soutenu les prix à l'exportation de l'orge fourragère.

Malgré les pressions à la baisse subies par les prix sur le marché des denrées agricoles en 1999-2000, les prix de l'orge de brasserie ont en fait progressé légèrement, les réserves mondiales plus restreintes d'orge brassicole à deux rangs et à six rangs ayant fait face à une demande record, particulièrement en provenance de la Chine.

Le marché intérieur

Le marché intérieur canadien a continué d'être un consommateur d'importance pour le blé, le blé dur et l'orge des Prairies. Avec une consommation de 2,2 millions de tonnes en 1999-2000, la minoterie canadienne a compté une fois de plus parmi les quatre clients les plus importants pour le blé. Les moulins canadiens de blé dur ont acheté 300 000 tonnes de blé dur, ce qui en a fait le quatrième client en importance pour cette céréale au Canada. Quant au secteur canadien de la brasserie, il a conservé sa position de premier client, achetant 1,2 million de tonnes d'orge de premier choix (orge destinée à la brasserie et à la consommation humaine) en 1999-2000; la vigueur du marché intérieur de l'orge fourragère a par ailleurs été telle que la plus grande partie de l'orge fourragère a été utilisée au Canada.

Les marchés extérieurs

La Commission canadienne du blé a exporté près de 19,3 millions de tonnes de grain au cours de la campagne agricole 1999-2000, soit une hausse substantielle par rapport aux 15,3 millions de tonnes de blé et d'orge exportées par la CCB au cours de la campagne 1998-1999. Les exportations de la CCB ont été réparties également tout au long de la campagne 1999-2000. En effet, les possibilités de livraison des producteurs correspondaient à la demande des clients, ce qui a permis d'écouler l'importante récolte et de maximiser le rendement des comptes de mise en commun.

L'Iran, le Japon, les États-Unis et le Mexique ont représenté les marchés d'exportation les plus importants, blé dur excepté. Les ventes de blé dur en Algérie, au Maroc, au Venezuela et aux États-Unis ont compté pour près de 73 % des exportations de la CCB. Le Japon et l'Arabie saoudite ont été les plus gros importateurs d'orge fourragère de l'Ouest canadien, tandis que les États-Unis et la Chine sont restés les acheteurs les plus importants d'orge de brasserie.

La part canadienne du marché mondial du blé a grimpé en 1999-2000 pour atteindre 17,3 %, contre 13,8 % en 1998-1999. Cette hausse traduit principalement l'accroissement de la production et une augmentation importante des exportations vers l'Iran. La part canadienne du marché mondial du blé dur en vrac est estimée à 60,2 % en 1999-2000, soit une baisse de 0,1 % par rapport à 1998-1999 malgré l'augmentation de 200 000 tonnes des exportations au cours de l'année. Cette légère réduction de la part du marché est surtout imputable à la concurrence accrue qu'ont livrée les pays exportateurs de moindre importance tels que l'Australie et la Turquie, qui ont disposé aux fins de l'exportation de volumes considérablement plus élevés.

La part canadienne du marché mondial de l'orge s'est établie globalement à 9,6 % en 1999-2000, soit une augmentation de plus de 3 % par rapport à 1998-1999. Les occasions d'exportation se sont accrues par suite de l'augmentation des livraisons aux comptes de mise en commun d'orge fourragère et d'orge de premier choix. La part canadienne du marché mondial de l'orge de brasserie s'est chiffrée à 24,6 % en 1999-2000, en baisse de 0,6 % par rapport à l'année précédente en dépit de l'augmentation des exportations canadiennes d'orge de brasserie au cours de l'année. Une tranche importante de l'augmentation de la demande en orge provenant de la Chine a été accaparée par l'Union européenne en 1999-2000, dont le programme d'exportation prévoyait des subventions moyennes de 28 $ US la tonne sur les exportations d'orge de brasserie d'août 1999 à mai 2000.

Comptes de mise en commun 1999-2000

Le total combiné des produits tirés des ventes pour les quatre comptes de mise en commun – blé, blé dur, orge fourragère et orge de premier choix – a dépassé 4,5 G$ cette année, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats confirment la place de la CCB au troisième rang des exportateurs canadiens au chapitre du chiffre d'affaires. Le tonnage total de grain manipulé au cours de l'exercice a augmenté de 20 %, passant de 19,6 millions de tonnes à 23,6 millions de tonnes. Toutefois, les produits des ventes moyens par tonne pour les quatre comptes de mise en commun combinés ont fléchi de 7 % par rapport à l'exercice précédent.

Pour faciliter la compréhension, les charges d'exploitation sont présentées en quatre rubriques: coûts directs, frais administratifs et frais généraux, organismes de l'industrie du grain et intérêts créditeurs nets.

Coûts directs

Les coûts directs comprennent les éléments suivants : frais d'entreposage et de financement relatifs aux stocks en silos de collecte, entreposage en silos terminaux, primes de célérité (déduction faite des surestaries), frais de séchage, amortissement et intérêts sur les wagons-trémies de la CCB, et frais de transport supplémentaires occasionnés par l'acheminement du grain aux silos terminaux, l'acheminement à l'Est de Thunder Bay vers les points d'exportation et les modifications aux tarifs de fret. Les coûts directs ont totalisé 180,6 M$, soit 4,0 % des produits tirés des ventes en 1999-2000, comparativement à 149,1 M$ ou 3,7 % des produits tirés des ventes de l'exercice précédent. Ces coûts sont détaillés pour chacun des comptes de mise en commun dans les rubriques qui suivent.

Les primes de célérité, gagnées lorsque les navires sont chargés avec promptitude, ont fourni un apport total de 5,8 M$ aux comptes de mise en commun 1999-2000.

Frais administratifs et frais généraux

Les frais administratifs et généraux correspondent aux coûts de gestion de la CCB. Ils ont totalisé 60,3 M$ pour la période de 12 mois terminée le 31 juillet 2000, soit une hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent. De plus, la CCB a engagé des frais supplémentaires de 3,4 M$ au titre de la restructuration de la Commission, de l'élection des membres du conseil d'administration et des mesures nécessaires pour faire face aux contestations déposées par les États-Unis contre les pratiques commerciales. Ces coûts sont traités plus en détail dans la rubrique intitulée *Gestion de la CCB*.

Le calendrier de mise en marché d'une récolte ne correspond pas à celui de la campagne agricole, qui s'étale du 1er août au 31 juillet suivant. Les efforts de commercialisation au cours des premières semaines d'une campagne agricole visent d'abord à vendre et à écouler le reste de la récolte de l'année précédente. Des 63,7 M$ consacrés aux frais administratifs et généraux au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2000, une tranche d'environ 20,7 M$, ou 32 %, était liée à la commercialisation et à l'administration des comptes de mise en commun 1998-1999. Suivant le traitement comptable qui leur était réservé au cours des exercices précédents, ces frais ont été affectés aux comptes de mise en commun 1998-1999 et inclus dans leurs résultats. D'autres frais administratifs et généraux ont été engagés au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2000 mais n'ont pas été imputés aux comptes de mise en commun 1999-2000 : il s'agit d'une somme de 0,3 M$ correspondant à l'administration des paiements aux agriculteurs et aux chèques non encaissés des campagnes agricoles précédentes, ainsi que d'un montant de 0,2 M$ consacré à la gestion du nouveau contrat à prix fixe.

Pour pouvoir imputer les frais aux comptes de mise en commun auxquels ils sont associés, une tranche des frais administratifs et généraux qu'il est prévu d'engager au cours de la période de douze mois commençant le 1er août 2000 doit être affectée aux comptes de mise en commun et incluse dans les résultats de 1999-2000. Ces frais s'élèvent à 21,2 M$ au total.

Organismes de l'industrie du grain

Les charges liées aux organismes de l'industrie du grain représentent la quote-part revenant à la CCB des frais de fonctionnement de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG), établie à 40 %. L'IICG est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'offrir des programmes d'éducation et des activités à caractère technique visant à soutenir l'expansion du marché et à assurer la promotion du grain, des oléagineux et des cultures spéciales du Canada sur les marchés mondiaux. L'IICG est affilié à la CCB, à la Commission canadienne des grains et à Agriculture et Agroalimentaire Canada. Au total, les charges engagées par la CCB au cours de la présente campagne agricole au titre de l'IICG se sont élevées à 1,7 M$, soit une légère augmentation de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

La CCB prend également en charge une quote-part de 33 % des frais de fonctionnement du Groupe de la politique sur l'affectation des wagons (le GPAW). Le GPAW est responsable de la politique de l'attribution de haut niveau des wagons; tous les frais de fonctionnement de l'organisme sont partagés en parts égales entre la CCB, la Western Grain Elevator Association et les chemins de fer. Le GPAW était dissous le 31 juillet 2000, et aucuns frais n'ont été engagés au cours de l'exercice.

Intérêts créditeurs nets

Les intérêts créditeurs nets proviennent principalement du financement des ventes de grain à crédit. Lorsque la CCB vend du grain à crédit, elle emprunte une somme égale au montant du crédit consenti afin de payer les agriculteurs, pour éviter à ces derniers d'avoir à attendre le paiement des clients auxquels a été consenti le crédit. Le pouvoir d'emprunt de la CCB lui permet d'obtenir cette somme à un taux d'intérêt inférieur à celui qu'elle consent à ses clients. La CCB profite ainsi de cet écart de taux d'intérêt, qui correspond à l'excédent des intérêts créditeurs sur les intérêts débiteurs. Cet excédent alimente

Intérêts créditeurs nets
(en millions)

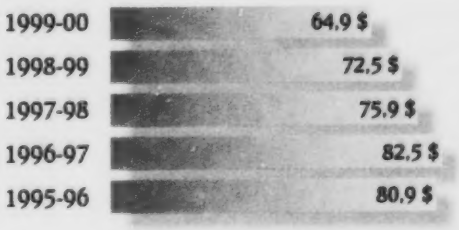

directement les comptes de mise en commun et sert à payer une partie du paiement final. Des intérêts sont aussi gagnés sur les soldes de trésorerie accumulés dans les comptes de mise en commun au cours de l'exercice. Les intérêts créditeurs nets de l'exercice ont totalisé 64,9 M$, en baisse de 10 % par rapport à l'exercice précédent, où ils s'étaient établis à 72,5 M$.

Bénéfices distribués aux producteurs

Après déduction des charges d'exploitation nettes de 181,2 M$, la CCB a redistribué plus de 4,3 G$ aux producteurs de l'Ouest canadien avant déduction des bons de paiement au titre du transport et de la manutention. Cette somme représente près de 96 % du montant de 4,5 G$ des produits tirés des ventes; pour l'exercice précédent, ce chiffre s'établissait à 97 %, soit une proportion semblable.

De ces bénéfices de 4,3 G$ distribués aux producteurs en 1999-2000, une tranche de 93 % a été remise avant le 31 juillet 2000 sous forme d'acomptes, de paiements d'ajustement et de paiements relatifs à l'entreposage en vertu d'ententes contractuelles avec les producteurs d'orge de premier choix. Ce pourcentage représente une augmentation par rapport aux 91 % observés au cours de l'exercice précédent.

Distribution du produit des ventes
(tous grains confondus)
1999-2000

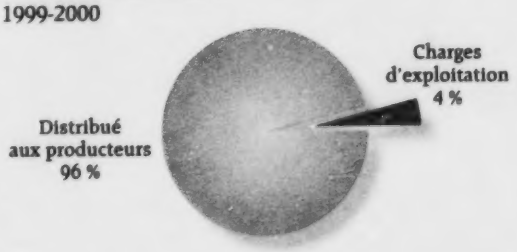

BLÉ

Résultats du compte de mise en commun – blé

En dollars par tonne, sauf indication contraire	1999-2000	1998-1999	Variation	%
(en tonnes)	16 426 836	12 512 726	3 914 110	31
Produits	185,04	205,71	(20,67)	(10)
Charges d'exploitation				
Coûts directs	5,54	5,18	0,36	7
Frais administratifs et frais généraux	2,70	2,81	(0,11)	(4)
Organismes de l'industrie du grain	0,07	0,09	(0,02)	(20)
Intérêts créditeurs nets	(2,91)	(4,15)	1,24	(30)
	5,40	3,93	1,47	37
Bénéfices distribués aux producteurs	179,64	201,78	(22,14)	(11)

La récolte de blé

La saison de croissance 1999 a été hâtive dans certaines régions, qui ont bénéficié d'un temps doux et sec, tandis que dans d'autres régions des Prairies, les semailles ont dû être repoussées en raison de l'abondance de l'enneigement, des précipitations au-dessus de la normale et des températures plus froides qu'à l'accoutumée. L'étalement dans le temps de la période des semailles a engendré de vastes variations dans le développement des cultures au cours de la saison de croissance. L'arrosage naturel adéquat et les températures fraîches des mois de mai, de juin et de juillet ont favorisé la production de cultures de blé de printemps qui ont affiché un rendement record, ayant atteint en moyenne plus d'une tonne par acre. Toutefois, les teneurs en protéine du blé roux de printemps de l'Ouest canadien *(CWRS)* ont connu une baisse considérable, chutant à une moyenne de 13,3 % par rapport à une moyenne de 14,1 % en 1998-1999; cette moyenne se situe sous la moyenne quinquennale de 13,4 %. De plus, les conditions météorologiques ont occasionné un retard des cultures de 10 à 15 jours par rapport à la normale, rendant les récoltes plus vulnérables aux éventuels dommages causés par le gel et augmentant la présence de grains verts non parvenus à maturation dans certaines régions. L'ergot, le fusarium et la cécidomyie du blé ont également joué un rôle déterminant dans l'établissement du grade. Le *CWRS* a obtenu le grade numéro un ou deux dans une proportion de 65 % seulement en 1999-2000, sous la moyenne quinquennale de 70 %.

Principaux acheteurs de blé
(en milliers de tonnes) 1999-2000

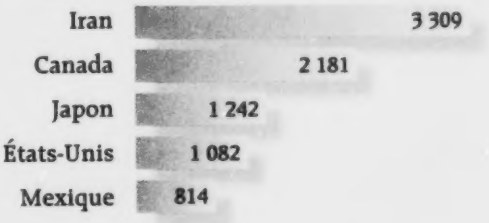

L'augmentation de 10 % de la surface cultivée jumelée à un rendement exceptionnel ont favorisé une production de blé de 21,0 millions de tonnes, soit une augmentation d'environ 24 % par rapport à la production de l'année précédente, qui s'était établie à 16,9 millions de tonnes. Les agriculteurs ont donc versé 16,4 millions de tonnes au compte de mise en commun 1999-2000, soit une hausse de 31 % par rapport aux 12,5 millions de tonnes de l'année précédente.

Produits

Le total des produits s'est élevé à 3,0 G$, une progression de 465,6 M$ ou 18 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de 31 % du volume du compte, en partie contrebalancée par un rendement par tonne inférieur. Le rendement par tonne moyen s'est en effet établi à 185,04 $, soit 10 % de moins qu'à l'exercice précédent, où il s'était établi en moyenne à 205,71 $.

Pour pouvoir imputer les frais aux comptes de mise en commun auxquels ils sont associés, une tranche des frais administratifs et généraux qu'il est prévu d'engager au cours de la période de douze mois commençant le 1er août 2000 doit être affectée aux comptes de mise en commun et incluse dans les résultats de 1999-2000. Ces frais s'élèvent à 21,2 M$ au total.

Les charges liées aux organismes de l'industrie du grain représentent la quote-part revenant à la CCB des frais de fonctionnement de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG), établie à 40 %. L'IICG est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'offrir des programmes d'éducation et des activités à caractère technique visant à soutenir l'expansion du marché et à assurer la promotion du grain, des oléagineux et des cultures spéciales du Canada sur les marchés mondiaux. L'IICG est affilié à la CCB, à la Commission canadienne des grains et à Agriculture et Agroalimentaire Canada. Au total, les charges engagées par la CCB au cours de la présente campagne agricole au titre de l'IICG se sont élevées à 1,7 M$, soit une légère augmentation de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

La CCB prend également en charge une quote-part de 33 % des frais de fonctionnement du Groupe de la politique sur l'affectation des wagons (le GPAW). Le GPAW est responsable de la politique de l'attribution de haut niveau des wagons; tous les frais de fonctionnement de l'organisme sont partagés en parts égales entre la CCB, la Western Grain Elevator Association et les chemins de fer. Le GPAW était dissous le 31 juillet 2000, et aucuns frais n'ont été engagés au cours de l'exercice.

Les intérêts créditeurs nets proviennent principalement du financement des ventes de grain à crédit. Lorsque la CCB vend du grain à crédit, elle emprunte une somme égale au montant du crédit consenti afin de payer les agriculteurs, pour éviter à ces derniers d'avoir à attendre le paiement des clients auxquels a été consenti le crédit. Le pouvoir d'emprunt de la CCB lui permet d'obtenir cette somme à un taux d'intérêt inférieur à celui qu'elle consent à ses clients. La CCB profite ainsi de cet écart de taux d'intérêt, qui correspond à l'excédent des intérêts créditeurs sur les intérêts débiteurs. Cet excédent alimente

Intérêts créditeurs nets
(en millions)

1999-00	64,9 $
1998-99	72,5 $
1997-98	75,9 $
1996-97	82,5 $
1995-96	80,9 $

directement les comptes de mise en commun et sert à payer une partie du paiement final. Des intérêts sont aussi gagnés sur les soldes de trésorerie accumulés dans les comptes de mise en commun au cours de l'exercice. Les intérêts créditeurs nets de l'exercice ont totalisé 64,9 M$, en baisse de 10 % par rapport à l'exercice précédent, où ils s'étaient établis à 72,5 M$.

Après déduction des charges d'exploitation nettes de 181,2 M$, la CCB a redistribué plus de 4,3 G$ aux producteurs de l'Ouest canadien avant déduction des bons de paiement au titre du transport et de la manutention. Cette somme représente près de 96 % du montant de 4,5 G$ des produits tirés des ventes; pour l'exercice précédent, ce chiffre s'établissait à 97 %, soit une proportion semblable.

De ces bénéfices de 4,3 G$ distribués aux producteurs en 1999-2000, une tranche de 93 % a été remise avant le 31 juillet 2000 sous forme d'acomptes, de paiements d'ajustement et de paiements relatifs à l'entreposage en vertu d'ententes contractuelles avec les producteurs d'orge de premier choix. Ce pourcentage représente une augmentation par rapport aux 91 % observés au cours de l'exercice précédent.

Distribution du produit des ventes
(tous grains confondus)
1999-2000

BLÉ

Résultats du compte de mise en commun – blé

En dollars par tonne, sauf indication contraire	1999-2000	1998-1999	Variation	%
(en tonnes)	16 426 836	12 512 726	3 914 110	31
Produits	185,04	205,71	(20,67)	(10)
Charges d'exploitation				
Coûts directs	5,54	5,18	0,36	7
Frais administratifs et frais généraux	2,70	2,81	(0,11)	(4)
Organismes de l'industrie du grain	0,07	0,09	(0,02)	(20)
Intérêts créditeurs nets	(2,91)	(4,15)	1,24	(30)
	5,40	3,93	1,47	37
Bénéfices distribués aux producteurs	179,64	201,78	(22,14)	(11)

La saison de croissance 1999 a été hâtive dans certaines régions, qui ont bénéficié d'un temps doux et sec, tandis que dans d'autres régions des Prairies, les semailles ont dû être repoussées en raison de l'abondance de l'enneigement, des précipitations au-dessus de la normale et des températures plus froides qu'à l'accoutumée. L'étalement dans le temps de la période des semailles a engendré de vastes variations dans le développement des cultures au cours de la saison de croissance. L'arrosage naturel adéquat et les températures fraîches des mois de mai, de juin et de juillet ont favorisé la production de cultures de blé de printemps qui ont affiché un rendement record, ayant atteint en moyenne plus d'une tonne par acre. Toutefois, les teneurs en protéine du blé roux de printemps de l'Ouest canadien (*CWRS*) ont connu une baisse considérable, chutant à une moyenne de 13,3 % par rapport à une moyenne de 14,1 % en 1998-1999; cette moyenne se situe sous la moyenne quinquennale de 13,4 %. De plus, les conditions météorologiques ont occasionné un retard des cultures de 10 à 15 jours par rapport à la normale, rendant les récoltes plus vulnérables aux éventuels dommages causés par le gel et augmentant la présence de grains verts non parvenus à maturation dans certaines régions. L'ergot, le fusarium et la cécidomyie du blé ont également joué un rôle déterminant dans l'établissement du grade. Le *CWRS* a obtenu le grade numéro un ou deux dans une proportion de 65 % seulement en 1999-2000, sous la moyenne quinquennale de 70 %.

Principaux acheteurs de blé
(en milliers de tonnes) 1999-2000

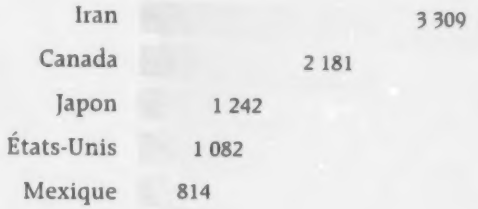

L'augmentation de 10 % de la surface cultivée jumelée à un rendement exceptionnel ont favorisé une production de blé de 21,0 millions de tonnes, soit une augmentation d'environ 24 % par rapport à la production de l'année précédente, qui s'était établie à 16,9 millions de tonnes. Les agriculteurs ont donc versé 16,4 millions de tonnes au compte de mise en commun 1999-2000, soit une hausse de 31 % par rapport aux 12,5 millions de tonnes de l'année précédente.

Le total des produits s'est élevé à 3,0 G$, une progression de 465,6 M$ ou 18 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de 31 % du volume du compte, en partie contrebalancée par un rendement par tonne inférieur. Le rendement par tonne moyen s'est en effet établi à 185,04 $, soit 10 % de moins qu'à l'exercice précédent, où il s'était établi en moyenne à 205,71 $.

cette diminution s'explique par le grade et la teneur en protéine nettement moins élevés du *CWRS*, par la baisse des prix mondiaux, surtout pour le blé de qualité moyenne et le blé à faible teneur en protéine, ainsi que par le raffermissement du dollar canadien. Il faut aussi noter que le volume plus élevé du compte a fait en sorte qu'une proportion plus élevée de la récolte totale a dû être vendue sur des marchés à rendement inférieur.

Bien que la récolte ait été meilleure, les réserves de blé de grade élevé à forte teneur en protéine ont été relativement limitées. Profitant de perspectives assez stables en matière de prix, la CCB a été en mesure de bien gérer ces réserves limitées et de cibler ses clients soucieux de la qualité tout au long de l'exercice afin d'obtenir les meilleurs rendements possible. La stratégie employée a été différente pour le blé de grade et de teneur en protéine inférieurs ainsi que pour les classes spéciales de blé. Devant l'abondance de blé de qualité moyenne à faible teneur en protéine et les vastes réserves encore détenues par d'autres gros exportateurs, la CCB a entrepris des efforts de mise en marché énergiques tôt dans la campagne agricole. Cette stratégie a permis à la CCB de commencer à écouler sa récolte avant ses concurrents de l'hémisphère sud et de réduire l'effet de cette concurrence sur les rendements obtenus.

Charges d'exploitation

Les coûts directs ont totalisé 5,54 $ la tonne pour l'exercice, soit une augmentation de 0,36 $ ou 7 % par rapport à l'exercice précédent. Exprimés en pourcentage des ventes, les coûts directs se sont élevés à 3,0 % pour l'exercice, en hausse par rapport à l'exercice précédent, où ils s'étaient établis à 2,5 %; cette hausse s'explique principalement par le déclin des produits tirés des ventes.

Les frais de financement et d'entreposage des stocks ont totalisé 3,83 $ la tonne au cours de l'exercice, soit une baisse de 1,24 $ ou 24 % par rapport à l'exercice précédent. Les terminaux céréaliers de Prince Rupert sont restés ouverts plus tard dans la saison afin d'augmenter la capacité des installations et de faciliter l'écoulement d'un plus grand volume. En outre, une plus grande quantité de grain a été emmagasinée aux points d'exportation de l'Est de façon à faire face aux engagements de vente. La hausse du niveau des silos terminaux a rendu possible une campagne de vente plus énergique et a permis de sortir une plus grande quantité de grain des silos de collecte, ce qui a entraîné une meilleure rotation des stocks en silos de collecte et une réduction des coûts.

Les primes de célérité nettes ont ajouté 0,28 $ la tonne pour l'exercice au compte de mise en commun du blé, soit une diminution de 0,15 $ ou 34 % par rapport à l'exercice précédent. La distribution plus variée des grades et l'augmentation du volume du compte ont présenté quelques complications logistiques au cours de l'exercice et les primes de célérité nettes se sont repliées en conséquence. Malgré ces défis, la CCB a réussi à générer des produits de 4,6 M$ pour le compte de blé en 1999-2000.

Les frais de transport supplémentaires engagés pour acheminer le grain vers les silos terminaux ont totalisé 0,64 $ la tonne pour l'exercice, en hausse de 0,46 $ par rapport à l'exercice précédent. Afin de maximiser les rendements, la CCB a effectué le transport croisé de quantités importantes de blé à forte teneur en protéine en provenance des régions de production les plus à l'Est afin de tirer profit des occasions de vente de la côte ouest. Les rendements plus élevés sur ces ventes se sont soldés par des contributions nettes qui ont surpassé l'autre solution envisagée, qui consistait à expédier le grain vers l'Est via Thunder Bay ou le Saint-Laurent.

Les frais de transport supplémentaires engagés pour acheminer le blé jusqu'aux points d'exportation de l'Est totalisaient 1,23 $ la tonne pour l'exercice, soit une augmentation de 1,02 $ la tonne par rapport à l'exercice précédent. Le total des frais engagés pour acheminer le grain vers l'Est aux points d'exportation se compare à celui de l'exercice précédent et s'établit à un peu plus de 43 M$, puisque les expéditions vers l'Est ont porté sur un tonnage un peu plus élevé mais se sont faites à des tarifs plus avantageux que ceux de l'exercice

précédent. Ce montant a par ailleurs été retranché des déductions au titre du facteur d'ajustement du fret provenant des bons de paiement des producteurs qui se sont établies à 23 M$ au cours de l'exercice, en baisse par rapport à 41 M$ en 1998-1999. Cette baisse s'est produite parce que la distribution de la production globale dans les régions de captage de l'Est a été modifiée par suite de l'établissement de taux de déduction dès le début de la campagne agricole.

Une diminution des tarifs de fret, en vigueur depuis le 1er août 2000, s'est traduite par un gain de 0,04 $ la tonne. Ce gain correspond à la différence entre le tarif réel payé pour l'expédition du grain jusqu'aux silos terminaux et le taux déduit des bons de paiement.

Les frais de séchage ont été négligeables encore une fois au cours de l'exercice en raison des conditions météorologiques favorables qui ont régné pendant la moisson dans la plupart des régions de production. Les frais au titre des wagons-trémies de la CCB, qui sont affectés aux comptes de mise en commun en fonction du tonnage respectif, ont connu une légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les intérêts créditeurs nets ont alimenté le compte de mise en commun du blé à raison de 2,91 $ la tonne pour l'exercice, soit une baisse de 1,24 $ ou 30 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse peut être imputée au recul des intérêts créditeurs nets globaux, distribués sur un plus grand nombre de tonnes. Quant au fléchissement des intérêts créditeurs nets globaux, qui sont passés de 52,0 M$ en 1998-1999 à 47,7 M$ en 1999-2000, il résulte de la hausse des taux d'intérêt qui a entamé les intérêts nets gagnés sur les débiteurs. En effet, le taux d'intérêt exigé des acheteurs à crédit est habituellement fixé pour une durée de trois à six mois, soit une durée plus longue que celle des taux que doit

payer la CCB sur l'emprunt correspondant. La tendance à la hausse des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis s'est poursuivie tout au long de l'exercice.

Bénéfices distribués aux producteurs

Pour le compte de mise en commun du blé 1999-2000, 97 % du produit tiré des ventes a été redistribué aux producteurs, soit un pourcentage comparable à celui de l'exercice précédent.

Du montant distribué aux producteurs, une tranche de 95 % a été remise avant le 4 août 2000 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement, ce qui se compare avantageusement à la proportion de 92 %, l'exercice précédent.

Bénéfices distribués aux producteurs (blé)
1999-2000

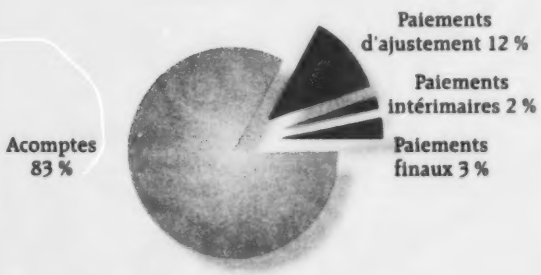

BLÉ DUR

Résultats du compte de mise en commun – blé dur

En dollars par tonne, sauf indication contraire	1999-2000	1998-1999	Variation	%
(en tonnes)	3 975 734	4 904 639	(928 905)	(19)
Produits	224.48	220.65	3.83	2
Charges d'exploitation				
Coûts directs	20.45	16.44	4.01	24
Frais administratifs et frais généraux	2.70	2.81	(0.11)	(4)
Organismes de l'industrie du grain	0.07	0.09	(0.02)	(20)
Intérêts créditeurs nets	(1.90)	(2.05)	0.15	(7)
	21.32	17.29	4.03	23
Bénéfices distribués aux producteurs	203.16	203.36	(0.20)	(0)

La récolte de blé dur

En réaction à la menace d'un recul des prix, les producteurs de l'Ouest canadien ont réduit à 4,4 millions d'acres leurs surfaces plantées en blé dur en 1999, qui s'établissaient à 7,3 millions d'acres en 1998. Cette réduction des emblavures a été en partie compensée par un rendement exceptionnel de près d'une tonne l'acre, entraînant un fléchissement global de la production de cette année de 29 % par rapport à l'année précédente. La production totale de blé dur de la campagne agricole courante s'est chiffrée à 4,3 millions de tonnes. Tout comme pour le blé de printemps, les conditions favorables au développement des cultures ont généré une production de blé dur au rendement plus élevé, mais à la teneur estimative en protéine plus faible c'est-à-dire 11,9 % en moyenne, contre 12,5 % l'année précédente. Cette teneur est légèrement sous la moyenne quinquennale de 12,2 %. Les grades accordés à la récolte ont également été moins bons, environ 61 % seulement du blé dur ambré de l'Ouest canadien (*CWAD*) obtenant les grades un et deux, contre 76 % l'année dernière et comparativement à la moyenne quinquennale de 66 %. Le volume du compte de blé dur s'est établi un peu au-dessous de 4 millions de tonnes en 1999-2000, ce qui représente une baisse de 19 % par rapport à l'exercice précédent.

Produits

Les produits ont totalisé 892 M$, soit une baisse de 190 M$ ou 18 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est imputable surtout à la réduction du volume du compte, puisque le rendement par tonne a progressé, passant de 220,65 $ en moyenne en 1998-1999 à 224,48 $ en 1999-2000.

Principaux acheteurs de blé dur
(000 tonnes) 1999-2000

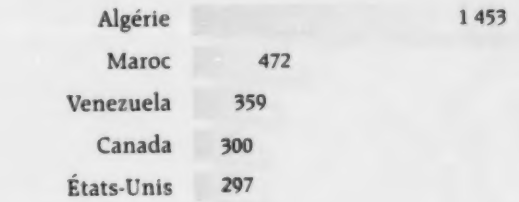

La production mondiale de blé dur a décliné de 15 % en 1999 alors que la demande extérieure augmentait de 13 %. Les stocks mondiaux de fin d'année ont baissé en 1999-2000, surtout dans les principaux pays exportateurs. Toutefois, les stocks sont restés à des niveaux inquiétants, notamment en Amérique du Nord. La part canadienne du marché mondial était d'environ 60 % du commerce du blé dur en vrac pour 1999-2000. L'intensification des exportations de l'Australie, de l'Union européenne et d'autres plus petits exportateurs a avivé la concurrence. L'Algérie a une fois de plus été le principal acheteur des exportations canadiennes, se procurant 1,5 million de tonnes. Alors que les expéditions de blé dur vers les États-Unis reculaient, passant de 658 000 tonnes à 297 000 tonnes, les expéditions vers le Maroc et le Venezuela augmentaient de manière considérable. La récolte étant en moyenne dotée d'un grade plus pauvre et d'une teneur en protéine moins élevée par rapport à l'année dernière et à la moyenne quinquennale, la stratégie de mise en marché la plus efficace pour les réserves limitées de blé dur de qualité supérieure a consisté à cibler de manière sélective les

Blé dur

Résultats du compte de mise en commun – blé dur

En dollars par tonne, sauf indication contraire	1999-2000	1998-1999	Variation	%
(en tonnes)	3 975 734	4 904 639	(928 905)	(19)
Produits	224,48	220,65	3,83	2
Charges d'exploitation				
Coûts directs	20,45	16,44	4,01	24
Frais administratifs et frais généraux	2,70	2,81	(0,11)	(4)
Organismes de l'industrie du grain	0,07	0,09	(0,02)	(20)
Intérêts créditeurs nets	(1,90)	(2,05)	0,15	(7)
	21,32	17,29	4,03	23
Bénéfices distribués aux producteurs	203,16	203,36	(0,20)	(0)

La récolte de blé dur

En réaction à la menace d'un recul des prix, les producteurs de l'Ouest canadien ont réduit à 4,4 millions d'acres leurs surfaces plantées en blé dur en 1999, qui s'établissaient à 7,3 millions d'acres en 1998. Cette réduction des emblavures a été en partie compensée par un rendement exceptionnel de près d'une tonne l'acre, entraînant un fléchissement global de la production de cette année de 29 % par rapport à l'année précédente. La production totale de blé dur de la campagne agricole courante s'est chiffrée à 4,3 millions de tonnes. Tout comme pour le blé de printemps, les conditions favorables au développement des cultures ont généré une production de blé dur au rendement plus élevé, mais à la teneur estimative en protéine plus faible c'est-à-dire 11,9 % en moyenne, contre 12,5 % l'année précédente. Cette teneur est légèrement sous la moyenne quinquennale de 12,2 %. Les grades accordés à la récolte ont également été moins bons, environ 61 % seulement du blé dur ambré de l'Ouest canadien *(CWAD)* obtenant les grades un et deux, contre 76 % l'année dernière et comparativement à la moyenne quinquennale de 66 %. Le volume du compte de blé dur s'est établi un peu au-dessous de 4 millions de tonnes en 1999-2000, ce qui représente une baisse de 19 % par rapport à l'exercice précédent.

Produits

Les produits ont totalisé 892 M$, soit une baisse de 190 M$ ou 18 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est imputable surtout à la réduction du volume du compte, puisque le rendement par tonne a progressé, passant de 220,65 $ en moyenne en 1998-1999 à 224,48 $ en 1999-2000.

Principaux acheteurs de blé dur (000 tonnes) 1999-2000

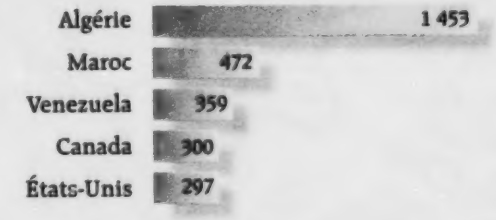

La production mondiale de blé dur a décliné de 15 % en 1999 alors que la demande extérieure augmentait de 13 %. Les stocks mondiaux de fin d'année ont baissé en 1999-2000, surtout dans les principaux pays exportateurs. Toutefois, les stocks sont restés à des niveaux inquiétants, notamment en Amérique du Nord. La part canadienne du marché mondial était d'environ 60 % du commerce du blé dur en vrac pour 1999-2000. L'intensification des exportations de l'Australie, de l'Union européenne et d'autres plus petits exportateurs a avivé la concurrence. L'Algérie a une fois de plus été le principal acheteur des exportations canadiennes, se procurant 1,5 million de tonnes. Alors que les expéditions de blé dur vers les États-Unis reculaient, passant de 658 000 tonnes à 297 000 tonnes, les expéditions vers le Maroc et le Venezuela augmentaient de manière considérable. La récolte étant en moyenne dotée d'un grade plus pauvre et d'une teneur en protéine moins élevée par rapport à l'année dernière et à la moyenne quinquennale, la stratégie de mise en marché la plus efficace pour les réserves limitées de blé dur de qualité supérieure a consisté à cibler de manière sélective les

clients offrant de meilleurs prix tout au long de l'année. En 1999-2000, le commerce mondial du blé dur de qualité moyenne à inférieure a été hautement concurrentiel, et la CCB a recherché énergiquement des occasions d'exportation partout dans le monde. En plus des livraisons en fonction des surfaces ensemencées, la CCB a accepté la totalité des 3,6 millions de tonnes de blé dur offertes pour livraison par les producteurs à contrat.

Charges d'exploitation

Les coûts directs ont totalisé 20,45 $ la tonne pour l'exercice, soit une augmentation de 4,01 $ ou 24 % par rapport à l'exercice précédent. Exprimés en pourcentage des ventes, ils sont passés à 9,1 % pour l'exercice, en hausse par rapport à l'exercice précédent où ils se chiffraient à 7,5 %, en raison principalement de l'augmentation de la proportion de grain acheminé vers les points d'exportation de l'Est et d'un entreposage plus important dans des silos terminaux.

Les frais d'entreposage et de financement des stocks ont totalisé 5,81 $ pour l'exercice, en hausse de 1,03 $ ou 22 % par rapport à l'exercice précédent. Les stocks ont augmenté au cours de l'exercice, aussi bien dans les silos de collecte que dans les silos terminaux, étant donné que la CCB a accepté davantage de livraisons des producteurs de blé dur afin d'accroître leurs flux de trésorerie.

Les primes de célérité nettes ont ajouté 0,30 $ la tonne au compte de blé dur pour l'exercice, ce qui représente une augmentation de 0,06 $ ou 25 % par rapport à l'exercice précédent; cette hausse est attribuable aux niveaux plus élevés des stocks dans la région du Saint-Laurent, qui ont permis le chargement plus efficace des navires des clients.

Les frais de transport supplémentaires engagés pour acheminer le grain aux silos terminaux ont été du même ordre qu'à l'exercice précédent, soit 0,36 $ la tonne. Les frais de transport supplémentaires engagés pour acheminer le blé dur vers l'Est aux points d'exportation ont totalisé 14,56 $ la tonne pour l'exercice, en hausse de 3,22 $ ou 28 % par rapport à l'exercice précédent. Une plus grande proportion de blé dur a été exportée à partir de ces points d'exportation dans l'Est cette année, afin de tirer profit des tarifs favorables du fret maritime dans l'Atlantique. Ces tarifs ont rendu plus avantageux le transport du grain vers la clientèle nord-africaine à partir de l'Est puisque cette voie permettait d'augmenter le rendement net pour le compte de blé dur. Les frais de transport découlant de la variation des tarifs de fret, soit l'écart entre le taux réel payé pour l'expédition du grain aux silos terminaux et le taux déduit des bons de paiement, ont permis d'ajouter 0,13 $ la tonne aux produits du compte de blé dur, grâce à une diminution des tarifs de fret survenue le 1er août 2000.

Les conditions météorologiques dans lesquelles s'est faite la moisson cette année dans la plupart des régions de production ont fait en sorte que les frais de séchage ont été, encore une fois, négligeables. Les frais au titre des wagons-trémies de la CCB, qui sont affectés aux comptes de mise en commun en fonction du tonnage respectif, ont connu une légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les intérêts créditeurs nets ont ajouté 1,90 $ la tonne au compte de blé dur au cours de l'exercice, ce qui correspond à une diminution de 0,15 $ ou 7 % par rapport à l'exercice précédent. Globalement, les intérêts créditeurs nets ont chuté de 25 % pour l'exercice pour se fixer à 7,6 M$, contre 10 M$ pour l'exercice précédent; cette baisse résulte de la hausse des taux d'intérêt qui s'est traduite par une diminution des intérêts créditeurs nets sur les débiteurs. Cette baisse est davantage ressentie que pour le blé étant donné que le blé dur permet de réaliser des intérêts créditeurs nets plus importants. Le recul des intérêts créditeurs par tonne n'a pas été aussi marqué car le calcul s'est fait sur un volume moins élevé cette année.

Bénéfices distribués aux producteurs

Dans le compte de blé dur 1999-2000, 91 % des produits tirés des ventes ont été redistribués aux producteurs, soit un léger repli par rapport à l'exercice précédent, où ce chiffre atteignait 92 %. Ce pourcentage est en général moins élevé que dans le cas du compte de blé, principalement en raison des coûts plus élevés associés au compte de blé dur, qui exporte une plus grande proportion de grain à partir des installations portuaires de l'Est.

Du montant distribué aux producteurs, 87 % a été remis avant le 4 août 2000 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement, comparativement à 89 % l'exercice précédent. Cette différence s'explique par l'accroissement du risque découlant de l'augmentation de la proportion des stocks invendus plus tard au cours de l'exercice.

Bénéfices distribués aux producteurs (blé dur) 1999-2000

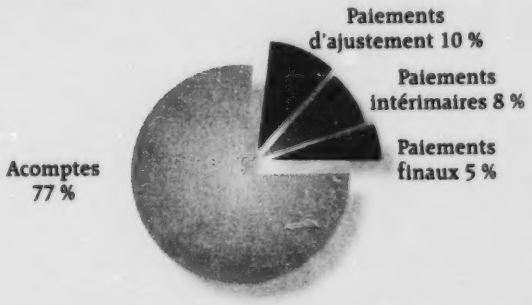

Orge fourragère

Résultats du compte de mise en commun – orge fourragère

En dollars par tonne, sauf indication contraire	1999-2000	1998-1999	Variation	%
(en tonnes)	671 703	277 100	394 603	142
Produits	134,38	138,39	(4,01)	(3)
Charges d'exploitation				
Coûts directs	4,62	8,25	(3,63)	(44)
Frais administratifs et frais généraux	2,70	2,81	(0,11)	(4)
Organismes de l'industrie du grain	0,07	0,09	(0,02)	(20)
Intérêts créditeurs nets	(7,90)	(22,34)	14,44	(65)
	(0,51)	(11,19)	10,68	(95)
Bénéfices distribués aux producteurs	134,89	149,58	(14,69)	(10)

La récolte d'orge

La surface plantée en orge dans l'Ouest canadien a diminué de près de 0,5 million d'acres, s'établissant à 10,1 millions d'acres en 1999. Grâce à des rendements record, toutefois, la production s'est hissée à 12,2 millions de tonnes, soit 0,5 million de tonnes de plus qu'en 1998. Les livraisons des agriculteurs au compte de mise en commun d'orge ont totalisé 671 703 tonnes, en hausse de 142 % par rapport aux 277 100 tonnes de l'exercice précédent. L'augmentation de la production d'orge dans l'Ouest canadien, un certain ralentissement de la demande intérieure résultant de la clémence de l'hiver ainsi que le raffermissement des prix à l'étranger, tard au cours de la campagne agricole, sont autant de facteurs qui ont influé sur le volume des livraisons d'orge fourragère au compte de mise en commun de cette année.

Produits

L'augmentation du volume du compte s'est traduite par des produits totalisant 90 M$ pour l'exercice, en hausse de 52 M$ ou 135 % par rapport à l'exercice précédent. Ce progrès est attribuable principalement à l'augmentation du volume du compte, progrès toutefois légèrement contrebalancé par une baisse des produits moyens, qui se sont établis à 134,38 $ la tonne, en baisse de 4,01 $ la tonne par rapport à l'exercice précédent. Les prix du marché sont restés à peu près inchangés malgré la pression exercée pendant une grande partie de l'année par la perspective d'une récolte phénoménale de maïs aux États-Unis. Tout comme pour les autres comptes de mise en commun, le raffermissement du dollar canadien a eu une incidence négative sur le rendement moyen en dollars.

Les livraisons effectuées au compte d'orge fourragère dépendent grandement des rentrées projetées de la CCB sur les ventes à l'exportation par rapport au marché intérieur. Le marché intérieur de l'orge fourragère s'est quelque peu replié en 1999-2000 compte tenu des réserves plus importantes de grain de fourrage. En même temps, des variations dans la stratégie de l'Union européenne relativement à l'établissement des prix à l'exportation de l'orge fourragère ont contribué à raffermir les prix internationaux. Dans ces conditions, les exportations de la CCB ont été plus volumineuses qu'en 1998-1999, et une plus grande proportion des ventes d'orge ont été réalisées plus tard au cours de la campagne agricole, au moment où les prix mondiaux se sont raffermis. En plus des livraisons contractuelles normales, la CCB a instauré un programme de livraisons libres pour l'orge fourragère, vers la fin de la campagne agricole, afin de tirer profit de la vigueur du marché extérieur. Cette stratégie a remporté un franc succès et a engendré des ventes supplémentaires sur le marché à l'exportation à des prix avantageux. L'augmentation des livraisons au

Plus gros acheteurs d'orge fourragère
(000 tonnes) 1999-2000

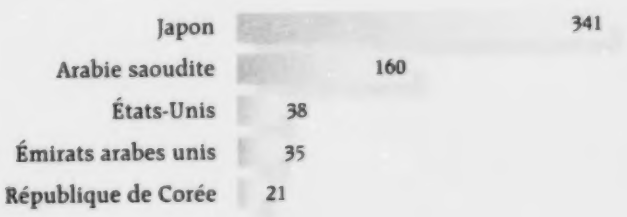

ORGE FOURRAGÈRE

Résultats du compte de mise en commun – orge fourragère

En dollars par tonne, sauf indication contraire	1999-2000	1998-1999	Variation	%
(en tonnes)	671 703	277 100	394 603	142
Produits	134,38	138,39	(4,01)	(3)
Charges d'exploitation				
Coûts directs	4,62	8,25	(3,63)	(44)
Frais administratifs et frais généraux	2,70	2,81	(0,11)	(4)
Organismes de l'industrie du grain	0,07	0,09	(0,02)	(20)
Intérêts créditeurs nets	(7,90)	(22,34)	14,44	(65)
	(0,51)	(11,19)	10,68	(95)
Bénéfices distribués aux producteurs	134,89	149,58	(14,69)	(10)

La récolte d'orge

La surface plantée en orge dans l'Ouest canadien a diminué de près de 0,5 million d'acres, s'établissant à 10,1 millions d'acres en 1999. Grâce à des rendements record, toutefois, la production s'est hissée à 12,2 millions de tonnes, soit 0,5 million de tonnes de plus qu'en 1998. Les livraisons des agriculteurs au compte de mise en commun d'orge ont totalisé 671 703 tonnes, en hausse de 142 % par rapport aux 277 100 tonnes de l'exercice précédent. L'augmentation de la production d'orge dans l'Ouest canadien, un certain ralentissement de la demande intérieure résultant de la clémence de l'hiver ainsi que le raffermissement des prix à l'étranger, tard au cours de la campagne agricole, sont autant de facteurs qui ont influé sur le volume des livraisons d'orge fourragère au compte de mise en commun de cette année.

Produits

L'augmentation du volume du compte s'est traduite par des produits totalisant 90 M$ pour l'exercice, en hausse de 52 M$ ou 135 % par rapport à l'exercice précédent. Ce progrès est attribuable principalement à l'augmentation du volume du compte, progrès toutefois légèrement contrebalancé par une baisse des produits moyens, qui se sont établis à 134,38 $ la tonne, en baisse de 4,01 $ la tonne par rapport à l'exercice précédent. Les prix du marché sont restés à peu près inchangés malgré la pression exercée pendant une grande partie de l'année par la perspective d'une récolte phénoménale de maïs aux États-Unis. Tout comme pour les autres comptes de mise en commun, le raffermissement du dollar canadien a eu une incidence négative sur le rendement moyen en dollars.

Les livraisons effectuées au compte d'orge fourragère dépendent grandement des rentrées projetées de la CCB sur les ventes à l'exportation par rapport au marché intérieur. Le marché intérieur de l'orge fourragère s'est quelque peu replié en 1999-2000 compte tenu des réserves plus importantes de grain de fourrage. En même temps, des variations dans la stratégie de l'Union européenne relativement à l'établissement des prix à l'exportation de l'orge fourragère ont contribué à raffermir les prix internationaux. Dans ces conditions, les exportations de la CCB ont été plus volumineuses qu'en 1998-1999, et une plus grande proportion des ventes d'orge ont été réalisées plus tard au cours de la campagne agricole, au moment où les prix mondiaux se sont raffermis. En plus des livraisons contractuelles normales, la CCB a instauré un programme de livraisons libres pour l'orge fourragère, vers la fin de la campagne agricole, afin de tirer profit de la vigueur du marché extérieur. Cette stratégie a remporté un franc succès et a engendré des ventes supplémentaires sur le marché à l'exportation à des prix avantageux. L'augmentation des livraisons au

Plus gros acheteurs d'orge fourragère
(000 tonnes) 1999-2000

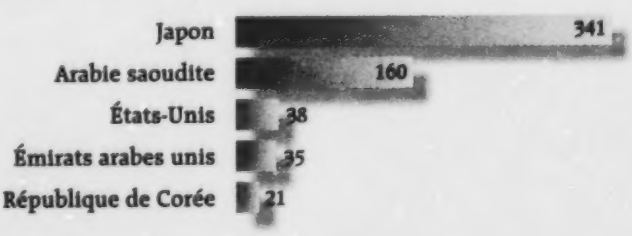

compte de mise en commun a permis à la CCB de trouver des débouchés au Japon, en Arabie saoudite et aux États-Unis et d'intensifier les expéditions à l'étranger d'orge fourragère au cours de la campagne agricole, qui sont ainsi passées de 127 000 tonnes en 1998-1999 à 598 000 tonnes en 1999-2000.

Charges d'exploitation

Les coûts directs de l'exercice ont totalisé 4,62 $ la tonne, en baisse de 3,63 $ ou 44 % par rapport à l'exercice précédent. Exprimés en pourcentage des ventes, les coûts directs ont été ramenés à 3,4 % au cours de l'exercice, par rapport à 6,0 % au cours de l'exercice précédent; ce recul est attribuable principalement au repli des coûts liés à l'entreposage en silos-élévateurs de collecte et à l'acheminement du grain vers les points d'exportation de l'Est.

Les frais de financement et d'entreposage des stocks ont totalisé 4,26 $ la tonne pour l'exercice, en baisse de 3,00 $ ou 41 % par rapport à l'exercice précédent. L'accroissement du volume du compte de l'exercice a favorisé une répartition plus uniforme des ventes à l'exportation et a permis un mouvement plus régulier de l'orge dans le réseau de distribution. Les stocks d'orge sont ainsi restés en moyenne moins longtemps dans les silos de collecte et les silos terminaux.

Les frais de transport supplémentaires pour acheminer le grain jusqu'aux silos terminaux s'est établi à 0,38 $ la tonne pour l'exercice. La CCB a eu recours aux terminaux céréaliers de Prince Rupert cette année afin de favoriser l'intensification des exportations d'orge fourragère et d'accroître le rendement global du compte. Les tarifs de fret sont légèrement plus élevés pour acheminer le grain vers Prince Rupert que vers Vancouver. Aucuns frais de transport supplémentaires n'ont été engagés pour acheminer l'orge vers l'Est aux points d'exportation pour cet exercice puisque les expéditions d'orge vers l'Est ont été nulles. Des frais de transport supplémentaires ont cependant résulté des variations dans les tarifs de fret; ces frais supplémentaires correspondent à l'écart entre le taux réel qu'il en coûte pour expédier le grain vers les silos terminaux et le taux déduit sur les bons de paiement. Ces frais ont permis d'ajouter 0,19 $ la tonne aux produits du compte d'orge grâce à une diminution des tarifs de fret survenue le 1er août 2000.

Les frais de séchage ont été négligeables encore une fois cette année, les conditions météorologiques qui ont régné pendant la moisson ayant été favorables dans la plupart des régions de production. Les frais par tonne au titre des wagons-trémies de la CCB, qui sont affectés aux comptes de mise en commun en fonction du tonnage respectif, ont connu une légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les intérêts créditeurs nets ont ajouté 7,90 $ la tonne aux produits du compte d'orge pour l'exercice, une chute de 65 % par rapport au montant de 22,34 $ enregistré à l'exercice précédent. Les intérêts créditeurs nets totaux ont baissé de 14 % au cours de l'exercice, passant de 6,2 M$ l'an dernier à 5,3 M$ cette année en raison de la hausse des taux d'intérêt, à l'instar de la situation des comptes de blé et de blé dur. Dans le cas de l'orge, cependant, ces intérêts créditeurs étaient distribués sur un compte beaucoup plus volumineux, comptant 142 % plus de tonnes cette année, ce qui explique la chute importante des intérêts créditeurs nets par tonne.

Bénéfices distribués aux producteurs

Le compte d'orge de 1999-2000 a redistribué 134,89 $ par tonne aux producteurs, ce qui représente un rendement de plus de 100 % de la valeur des ventes. La plus grande partie des intérêts créditeurs nets du compte d'orge fourragère provient en effet des débiteurs et ne fluctue pas en fonction du volume du compte ni en fonction des rentrées liées à l'exploitation enregistrées dans les comptes de mise en commun. Dans les exercices au cours desquels le tonnage du compte est limité, les intérêts gagnés par tonne peuvent être substantiels, et peuvent même surpasser les coûts directs et les frais administratifs, produisant ainsi un bénéfice d'exploitation net. En fait, au cours de l'exercice, l'excédent des intérêts créditeurs nets sur les autres charges d'exploitation s'est élevé à 0,51 $ la tonne. Ce montant représente une baisse par rapport à l'exercice précédent où il était de 11 $ en raison de la répartition des intérêts créditeurs nets sur un volume exceptionnellement faible du compte d'orge – soit 277 100 tonnes.

Un montant équivalant à 91 % du total redistribué aux producteurs a été remis avant le 4 août 2000 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement, pourcentage qui se compare avantageusement aux 88 % atteints l'exercice précédent.

Produit réparti entre les producteurs (orge fourragère)
1999-2000

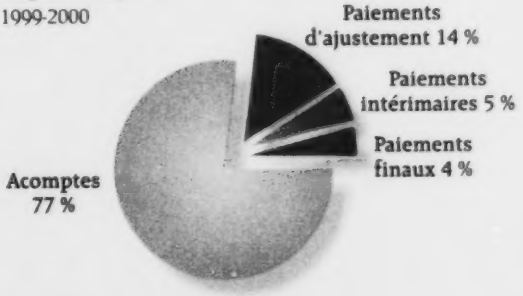

ORGE DE PREMIER CHOIX

Résultats du compte de mise en commun – orge de premier choix

En dollars par tonne, sauf indication contraire	1999-2000	1998-1999	Variation	%
(en tonnes)	2 554 577	1 921 667	632 910	33
Produits	188,85	172,81	16,04	9
Charges d'exploitation				
Coûts directs	2,08	0,71	1,37	193
Frais administratifs et frais généraux	2,70	2,81	(0,11)	(4)
Organismes de l'industrie du grain	0,07	0,09	(0,02)	(20)
Intérêts créditeurs nets	(1,69)	(2,24)	0,55	(25)
	3,16	1,37	1,79	131
Bénéfices distribués aux producteurs	185,69	171,44	14,25	8

Produits

En 1999-2000, l'Union européenne et le Canada ont intensifié leurs exportations dans le but de faire face à une demande mondiale inégalée. Les exportations d'orge de brasserie canadienne en 1999-2000 ont été plus volumineuses de 16 % par rapport à l'exercice précédent. La demande en provenance de la Chine, le plus gros acheteur d'orge de brasserie du monde, a progressé de façon continue depuis 1997-1998. Devant le dynamisme de la concurrence livrée par l'Australie et l'Union européenne, la CCB a ciblé les clients qui étaient prêts à payer plus cher pour obtenir les variétés et la qualité de l'orge produite au Canada. Des primes ont été obtenues régulièrement pour l'orge brassicole à deux rangs du Canada par rapport à l'offre de l'Union européenne et de l'Australie. De plus, la récolte d'orge à six rangs aux États-Unis ayant été sensiblement plus restreinte, la CCB a soigneusement étalé ses ventes dans le temps de façon à maximiser le rendement. Cette stratégie a conduit à des produits s'établissant à 482 M$ au total, soit un bond de 45 % par rapport au montant de 332 M$ obtenu en 1998-1999. La valeur des ventes s'est établie en moyenne à 188,85 $ la tonne, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'exercice précédent, où elle s'établissait à 172,81 $.

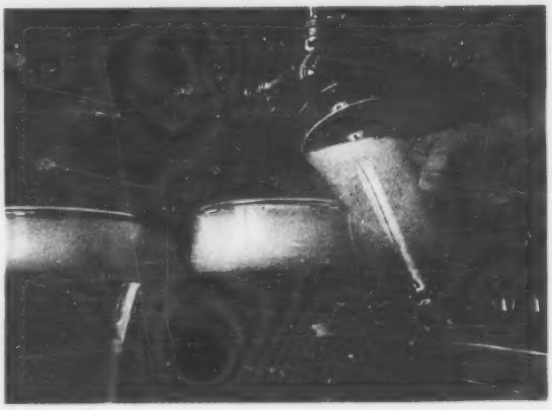

En 1999-2000, le volume du compte d'orge de premier choix a été sans précédent: 2,55 millions de tonnes, soit 4 000 tonnes de plus que le record précédent, établi en 1995-1996.

Charges d'exploitation

Les coûts directs ont totalisé 2,08 $ la tonne cette année: il s'agit d'une importante hausse de 1,37 $ comparativement aux coûts directs de 0,71 $ enregistrés l'an dernier. Exprimés en pourcentage des ventes, les coûts directs sont passés à 1,1 % au cours de l'exercice, contre 0,4 % au cours de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des frais de financement des stocks et de l'entreposage en silos-élévateurs de collecte.

Les frais de financement et d'entreposage des stocks ont totalisé 2,01 $ la tonne pour l'exercice, en hausse de 1,46 $ par rapport à l'exercice précédent. Un grand nombre de facteurs ont contribué à cette augmentation. Les nouvelles variétés d'orge de premier choix en sont encore aux premiers stades de leur conquête d'une clientèle, ce qui explique la lenteur relative de l'écoulement de ces céréales. Les stocks ont également été poussés par l'augmentation considérable du volume du compte, par l'accroissement

Plus gros acheteurs d'orge de premier choix
(000 tonnes) 1999-2000

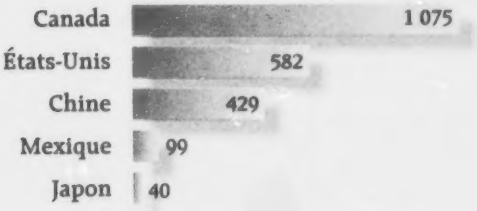

de la proportion des livraisons directes reçues par rapport aux livraisons reçues en consignation, et par certains retards dans l'expédition subis vers la fin de l'année en raison des difficultés de germination reliées à la dormance. Vers la fin de l'année en cours, la CCB a fortement encouragé les entreprises céréalières à choisir l'orge, ce qui a contribué à augmenter le niveau des stocks, afin d'offrir aux producteurs de nouvelles occasions de livraison pour leur orge de premier choix.

Les frais de transport supplémentaires découlant de la variation des tarifs de fret, qui correspondent à l'écart entre le taux réel payé pour l'expédition du grain aux silos terminaux et le taux déduit des bons de paiement, ont permis d'ajouter 0.06 $ la tonne aux produits du compte de mise en commun grâce à une diminution des tarifs de fret survenue le 1er août 2000.

Les frais au titre des wagons-trémies de la CCB, qui sont affectés aux comptes de mise en commun en fonction du tonnage respectif, ont connu une légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

À cause du volume plus élevé du compte d'orge de premier choix, l'apport fourni au compte par les intérêts créditeurs nets de l'exercice a reculé de 0.55 $ ou 25 % pour s'établir à 1.69 $ la tonne. Les intérêts créditeurs nets globaux, d'un montant de 4.3 M$, ont été semblables à ceux de l'exercice précédent. Contrairement aux autres comptes de mise en commun, les débiteurs du compte de mise en commun d'orge de premier choix sont peu nombreux. Par conséquent, la plus grande partie des intérêts créditeurs nets provient des soldes de trésorerie accumulés dans le compte au cours de l'exercice. Les soldes de trésorerie accumulés cette année sont semblables à ceux de l'année dernière. Ces gains ont été répartis sur un tonnage plus élevé de 33 % cette année, ce qui a réduit les intérêts créditeurs nets par tonne.

Bénéfices distribués aux producteurs

Dans le compte de mise en commun d'orge de premier choix 1999-2000, 98 % des produits tirés des ventes ont été redistribués aux producteurs, soit un pourcentage sensiblement identique à celui de 99 % redistribués à l'exercice précédent.

Du montant distribué aux producteurs, une proportion de 92 % a été remise avant le 4 août 2000 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement, comparativement à 86 % à l'exercice précédent.

Produit réparti entre les producteurs (orge de premier choix)
1999-2000

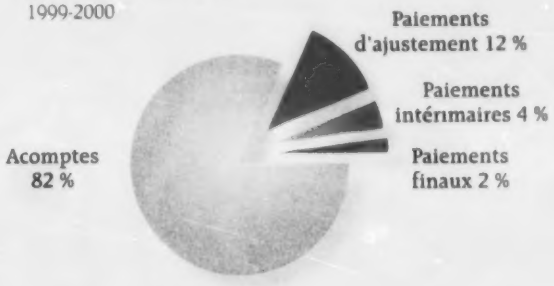

Orge de premier choix

Résultats du compte de mise en commun – orge de premier choix

En dollars par tonne, sauf indication contraire	1999-2000	1998-1999	Variation	%
(en tonnes)	2 554 577	1 921 667	632 910	33
Produits	188.85	172.81	16.04	9
Charges d'exploitation				
Coûts directs	2.08	0.71	1.37	193
Frais administratifs et frais généraux	2.70	2.81	(0.11)	(4)
Organismes de l'industrie du grain	0.07	0.09	(0.02)	(20)
Intérêts créditeurs nets	(1.69)	(2.24)	0.55	(25)
	3.16	1.37	1.79	131
Bénéfices distribués aux producteurs	185.69	171.44	14.25	8

Produits

En 1999-2000, l'Union européenne et le Canada ont intensifié leurs exportations dans le but de faire face à une demande mondiale inégalée. Les exportations d'orge de brasserie canadienne en 1999-2000 ont été plus volumineuses de 16 % par rapport à l'exercice précédent. La demande en provenance de la Chine, le plus gros acheteur d'orge de brasserie du monde, a progressé de façon continue depuis 1997-1998. Devant le dynamisme de la concurrence livrée par l'Australie et l'Union européenne, la CCB a ciblé les clients qui étaient prêts à payer plus cher pour obtenir les variétés et la qualité de l'orge produite au Canada. Des primes ont été obtenues régulièrement pour l'orge brassicole à deux rangs du Canada par rapport à l'offre de l'Union européenne et de l'Australie. De plus, la récolte d'orge à six rangs aux États-Unis ayant été sensiblement plus restreinte, la CCB a soigneusement étalé ses ventes dans le temps de façon à maximiser le rendement. Cette stratégie a conduit à des produits s'établissant à 482 M$ au total, soit un bond de 45 % par rapport au montant de 332 M$ obtenu en 1998-1999. La valeur des ventes s'est établie en moyenne à 188.85 $ la tonne, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'exercice précédent, où elle s'établissait à 172.81 $.

En 1999-2000, le volume du compte d'orge de premier choix a été sans précédent: 2.55 millions de tonnes, soit 4 000 tonnes de plus que le record précédent, établi en 1995-1996.

Charges d'exploitation

Les coûts directs ont totalisé 2.08 $ la tonne cette année: il s'agit d'une importante hausse de 1.37 $ comparativement aux coûts directs de 0.71 $ enregistrés l'an dernier. Exprimés en pourcentage des ventes, les coûts directs sont passés à 1.1 % au cours de l'exercice, contre 0.4 % au cours de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des frais de financement des stocks et de l'entreposage en silos-élévateurs de collecte.

Les frais de financement et d'entreposage des stocks ont totalisé 2.01 $ la tonne pour l'exercice, en hausse de 1.46 $ par rapport à l'exercice précédent. Un grand nombre de facteurs ont contribué à cette augmentation. Les nouvelles variétés d'orge de premier choix en sont encore aux premiers stades de leur conquête d'une clientèle, ce qui explique la lenteur relative de l'écoulement de ces céréales. Les stocks ont également été poussés par l'augmentation considérable du volume du compte, par l'accroissement

Plus gros acheteurs d'orge de premier choix
(000 tonnes) 1999-2000

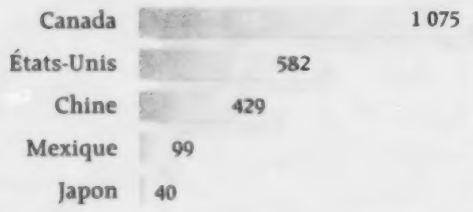

de la proportion des livraisons directes reçues par rapport aux livraisons reçues en consignation, et par certains retards dans l'expédition subis vers la fin de l'année en raison des difficultés de germination reliées à la dormance. Vers la fin de l'année en cours, la CCB a fortement encouragé les entreprises céréalières à choisir l'orge, ce qui a contribué à augmenter le niveau des stocks, afin d'offrir aux producteurs de nouvelles occasions de livraison pour leur orge de premier choix.

Les frais de transport supplémentaires découlant de la variation des tarifs de fret, qui correspondent à l'écart entre le taux réel payé pour l'expédition du grain aux silos terminaux et le taux déduit des bons de paiement, ont permis d'ajouter 0,06 $ la tonne aux produits du compte de mise en commun grâce à une diminution des tarifs de fret survenue le 1er août 2000.

Les frais au titre des wagons-trémies de la CCB, qui sont affectés aux comptes de mise en commun en fonction du tonnage respectif, ont connu une légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

À cause du volume plus élevé du compte d'orge de premier choix, l'apport fourni au compte par les intérêts créditeurs nets de l'exercice a reculé de 0,55 $ ou 25 % pour s'établir à 1,69 $ la tonne. Les intérêts créditeurs nets globaux, d'un montant de 4,3 M$, ont été semblables à ceux de l'exercice précédent. Contrairement aux autres comptes de mise en commun, les débiteurs du compte de mise en commun d'orge de premier choix sont peu nombreux. Par conséquent, la plus grande partie des intérêts créditeurs nets provient des soldes de trésorerie accumulés dans le compte au cours de l'exercice. Les soldes de trésorerie accumulés cette année sont semblables à ceux de l'année dernière. Ces gains ont été répartis sur un tonnage plus élevé de 33 % cette année, ce qui a réduit les intérêts créditeurs nets par tonne.

Bénéfices distribués aux producteurs

Dans le compte de mise en commun d'orge de premier choix 1999-2000, 98 % des produits tirés des ventes ont été redistribués aux producteurs, soit un pourcentage sensiblement identique à celui de 99 % redistribués à l'exercice précédent.

Du montant distribué aux producteurs, une proportion de 92 % a été remise avant le 4 août 2000 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement, comparativement à 86 % à l'exercice précédent.

Produit réparti entre les producteurs (orge de premier choix)
1999-2000

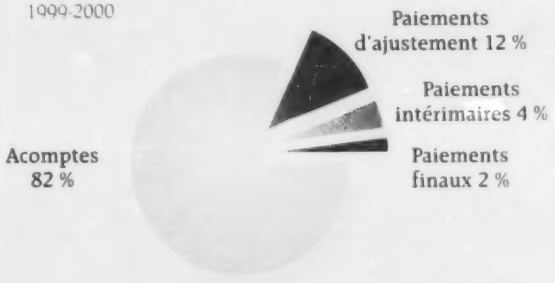

GESTION DE LA CCB

Frais administratifs et frais généraux

	1999-2000 Données budgétisées	1999-2000 Données réelles	1998-1999 Données réelles
Charges de la CCB			
Comité consultatif	- $	- $	54 816 $
Conseil d'administration	*1 441 164*	1 177 752	825 310
Conseillers en informatique	*3 446 486*	4 119 871	4 176 889
Maintenance du matériel informatique et services informatiques	*5 273 469*	4 376 270	3 696 916
Communications	*642 095*	719 395	654 701
Publications de la CCB *(note 1)*	*748 650*	771 341	639 952
Carnets et contrats de livraison et paiements aux agriculteurs *(note 1)*	*666 500*	601 355	453 163
Installations	*1 708 983*	1 668 507	1 613 995
Services de bureau *(note 1)*	*3 237 094*	2 574 637	2 666 514
Ressources humaines	*30 816 053*	30 580 409	27 953 462
Formation	*860 000*	456 544	702 732
Recrutement	*167 400*	320 718	122 881
Autres	*581 050*	642 216	623 837
Honoraires et services externes	*1 717 334*	1 546 968	2 156 457
Taxes	*428 027*	400 244	415 285
Déplacements	*1 970 647*	1 495 541	1 306 676
Total avant amortissement	*53 704 952*	51 451 768	48 063 586
Amortissement	*8 470 468*	8 875 490	6 835 975
	62 175 420	60 327 258	54 899 561
Autres charges			
Réorganisation de la Commission	-	2 583 072	-
Contestations des pratiques commerciales déposées par les États-Unis	-	732 582	447 443
Élection d'administrateurs	*300 000*	70 216	1 242 423
	300 000	3 385 870	1 689 866
Total	*62 475 420 $*	63 713 128 $	56 589 427 $

Note 1 – Les frais liés à la délivrance et à la distribution des carnets et des contrats de livraison aux agriculteurs ainsi qu'à la préparation et à l'émission des paiements d'ajustement, des paiements intérimaires et du paiement final sont présentés séparément au poste « Carnets et contrats de livraison et paiements aux agriculteurs ». Ces frais étaient auparavant présentés dans les postes « Publications de la CCB » et « Services de bureau ». Les chiffres correspondants de l'exercice précédent et du budget de l'exercice courant ont été retraités en conséquence.

Résultats

Le coût associé à la gestion de la CCB pour l'exercice courant s'est établi à 60,3 M$, ce qui correspond à 1,8 M$, ou 3 %, de moins que ce qui avait été prévu au budget. Le conseil d'administration et l'équipe de direction ont fait un effort concerté pour réaliser des économies par rapport au budget chaque fois que c'était possible, tout en offrant un meilleur service aux clients et aux agriculteurs. Cet objectif a été atteint grâce au report ou à l'annulation de certaines dépenses relatives à l'informatique, à la réduction de l'effectif, à l'acquisition plutôt qu'à la location de matériel téléphonique et de bureau ainsi qu'à la réduction du nombre de réunions du conseil d'administration et du comité permanent. De plus, certains déplacements et certaines séances de formation ont été reportés ou annulés en raison de contraintes quant aux ressources et à cause de la nécessité de se concentrer sur le transport et sur d'autres questions pour le compte des agriculteurs. Ces compressions ont été en partie neutralisées par des coûts plus élevés au chapitre de l'amortissement et des services de conseillers en informatique relatifs à la mise sur pied et à la maintenance du système et des processus informatiques complexes de la CCB.

De plus, la CCB a engagé d'autres frais, totalisant 3,4 M$ pour la période de 12 mois terminée le 31 juillet 2000, relativement à la réorganisation de la Commission, à la réaction aux contestations déposées par les États-Unis contre les pratiques commerciales, ainsi qu'à la préparation des élections visant à nommer des administrateurs dans cinq districts à l'automne 2000.

Charges de la CCB

Aucuns frais n'ont été enregistrés relativement au comité consultatif au cours de l'exercice puisque le comité a été dissous le 31 décembre 1998 en vertu du projet de loi C-4 intitulé *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé*. Les frais associés au conseil d'administration ont totalisé 1,2 M$ pour l'exercice, ce qui représente 18% de moins que les frais prévus au budget; cet écart est le résultat de la tenue d'un moins grand nombre de réunions du conseil et du comité permanent au cours de l'exercice. Les chiffres de l'exercice précédent sont moins élevés puisque le conseil n'était alors entré en fonction que le 31 décembre 1998. Le détail des frais associés aux administrateurs est présenté sous la rubrique Régie de la Commission du présent rapport annuel.

L'exploitation de la CCB repose fortement sur des systèmes informatiques complexes. Le coût associé à la maintenance et au soutien de ces sytèmes informatiques augmente à mesure que les systèmes vieillissent. L'augmentation des coûts liés à la maintenance et aux services informatiques pour l'exercice n'a pas été aussi importante que ce qui était prévu parce que certaines dépenses ont été reportées ou annulées, notamment pour des systèmes qui devraient être remplacés d'ici à deux ans. De temps à autre, des conseillers en informatique possédant une expertise spécialisée sont appelés à prêter main-forte au personnel de la CCB pour procéder à la maintenance ou au développement des systèmes. La réduction des coûts de ces services visée cette année n'a pas pu être réalisée en raison de la difficulté de trouver et de recruter du personnel possédant des compétences spécialisées sur le marché local de l'emploi.

Dans le cadre de son engagement à la transparence et à la responsabilité, la CCB doit s'assurer que les agriculteurs, les clients, le personnel, les médias, le gouvernement et le grand public sont informés des programmes et des services, nouveaux ou existants, ainsi que des questions relatives aux céréales et à l'agriculture. Les frais au titre des communications comprennent la publicité, les rencontres de producteurs, les lieux de démonstration des cultures, les tournées *Combine to Customer* et *Go with the Grain* ainsi que la conférence annuelle *Moving Up Market*. Ces frais avaient été budgétisés de façon à être semblables à ceux de l'exercice précédent, mais ils ont

Conseil d'administration

	1999-2000 Données budgétisées	1999-2000 Données réelles	1998-1999 Données réelles
Rémunération		734 358 $	432 444 $
Frais de déplacement et dépenses d'emploi		322 271	270 896
Communications des districts		8 289	24 600
Frais relatifs au conseil et au comité		112 834	147 370
Total	*1 441 164 $*	1 177 752 $	825 310 $

013

GESTION DE LA CCB

Frais administratifs et frais généraux

	1999-2000 Données budgétisées	1999-2000 Données réelles	1998-1999 Données réelles
Charges de la CCB			
Comité consultatif	- $	- $	54.816 $
Conseil d'administration	*1 441 164*	1 177 752	825 310
Conseillers en informatique	*3 446 486*	4 119 871	4 176 889
Maintenance du matériel informatique et services informatiques	*5 273 469*	4 376 270	3 696 916
Communications	*642 095*	719 395	654 701
Publications de la CCB *(note 1)*	*748 650*	771 341	639 952
Carnets et contrats de livraison et paiements aux agriculteurs *(note 1)*	*666 500*	601 355	453 163
Installations	*1 708 983*	1 668 507	1 613 995
Services de bureau *(note 1)*	*3 237 094*	2 574 637	2 666 514
Ressources humaines	*30 816 053*	30 580 409	27 953 462
Formation	*860 000*	456 544	702 732
Recrutement	*167 400*	320 718	122 881
Autres	*581 050*	642 216	623 837
Honoraires et services externes	*1 717 334*	1 546 968	2 156 457
Taxes	*428 027*	400 244	415 285
Déplacements	*1 970 647*	1 495 541	1 306 676
Total avant amortissement	*53 704 952*	51 451 768	48 063 586
Amortissement	*8 470 468*	8 875 490	6 835 975
	62 175 420	60 327 258	54 899 561
Autres charges			
Réorganisation de la Commission	-	2 583 072	-
Contestations des pratiques commerciales déposées par les États-Unis	-	732 582	447 443
Élection d'administrateurs	*300 000*	70 216	1 242 423
	300 000	3 385 870	1 689 866
Total	*62 475 420 $*	63 713 128 $	56 589 427 $

Note 1 – Les frais liés à la délivrance et à la distribution des carnets et des contrats de livraison aux agriculteurs ainsi qu'à la préparation et à l'émission des paiements d'ajustement des paiements intérimaires et du paiement final sont présentés séparément au poste « Carnets et contrats de livraison et paiements aux agriculteurs ». Ces frais étaient auparavant présentés dans les postes « Publications de la CCB » et « Services de bureau ». Les chiffres correspondants de l'exercice précédent et du budget de l'exercice courant ont été retraités en conséquence.

Résultats

Le coût associé à la gestion de la CCB pour l'exercice courant s'est établi à 60,3 M$, ce qui correspond à 1,8 M$, ou 3 %, de moins que ce qui avait été prévu au budget. Le conseil d'administration et l'équipe de direction ont fait un effort concerté pour réaliser des économies par rapport au budget chaque fois que c'était possible, tout en offrant un meilleur service aux clients et aux agriculteurs. Cet objectif a été atteint grâce au report ou à l'annulation de certaines dépenses relatives à l'informatique, à la réduction de l'effectif, à l'acquisition plutôt qu'à la location de matériel téléphonique et de bureau ainsi qu'à la réduction du nombre de réunions du conseil d'administration et du comité permanent. De plus, certains déplacements et certaines séances de formation ont été reportés ou annulés en raison de contraintes quant aux ressources et à cause de la nécessité de se concentrer sur le transport et sur d'autres questions pour le compte des agriculteurs. Ces compressions ont été en partie neutralisées par des coûts plus élevés au chapitre de l'amortissement et des services de conseillers en informatique relatifs à la mise sur pied et à la maintenance du système et des processus informatiques complexes de la CCB.

De plus, la CCB a engagé d'autres frais, totalisant 3,4 M$ pour la période de 12 mois terminée le 31 juillet 2000, relativement à la réorganisation de la Commission, à la réaction aux contestations déposées par les États-Unis contre les pratiques commerciales, ainsi qu'à la préparation des élections visant à nommer des administrateurs dans cinq districts à l'automne 2000.

Charges de la CCB

Aucuns frais n'ont été enregistrés relativement au comité consultatif au cours de l'exercice puisque le comité a été dissous le 31 décembre 1998 en vertu du projet de loi C-4 intitulé *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé*. Les frais associés au conseil d'administration ont totalisé 1,2 M$ pour l'exercice, ce qui représente 18% de moins que les frais prévus au budget; cet écart est le résultat de la tenue d'un moins grand nombre de réunions du conseil et du comité permanent au cours de l'exercice. Les chiffres de l'exercice précédent sont moins élevés puisque le conseil n'était alors entré en fonction que le 31 décembre 1998. Le détail des frais associés aux administrateurs est présenté sous la rubrique Régie de la Commission du présent rapport annuel.

L'exploitation de la CCB repose fortement sur des systèmes informatiques complexes. Le coût associé à la maintenance et au soutien de ces sytèmes informatiques augmente à mesure que les systèmes vieillissent. L'augmentation des coûts liés à la maintenance et aux services informatiques pour l'exercice n'a pas été aussi importante que ce qui était prévu parce que certaines dépenses ont été reportées ou annulées, notamment pour des systèmes qui devraient être remplacés d'ici à deux ans. De temps à autre, des conseillers en informatique possédant une expertise spécialisée sont appelés à prêter main-forte au personnel de la CCB pour procéder à la maintenance ou au développement des systèmes. La réduction des coûts de ces services visée cette année n'a pas pu être réalisée en raison de la difficulté de trouver et de recruter du personnel possédant des compétences spécialisées sur le marché local de l'emploi.

Dans le cadre de son engagement à la transparence et à la responsabilité, la CCB doit s'assurer que les agriculteurs, les clients, le personnel, les médias, le gouvernement et le grand public sont informés des programmes et des services, nouveaux ou existants, ainsi que des questions relatives aux céréales et à l'agriculture. Les frais au titre des communications comprennent la publicité, les rencontres de producteurs, les lieux de démonstration des cultures, les tournées *Combine to Customer* et *Go with the Grain* ainsi que la conférence annuelle *Moving Up Market*. Ces frais avaient été budgétisés de façon à être semblables à ceux de l'exercice précédent, mais ils ont

Conseil d'administration

	1999-2000 Données budgétisées	1999-2000 Données réelles	1998-1999 Données réelles
Rémunération		734 358 $	432 444 $
Frais de déplacement et dépenses d'emploi		322 271	220 896
Communications des districts		8 289	24 600
Frais relatifs au conseil et au comité		112 834	147 370
Total	*1 441 164 $*	1 177 752 $	825 310 $

été plus élevés de 10 % à cause de l'ajout des rencontres *It's Your Business* au plan original. De telles rencontres se sont tenues un peu partout dans les Prairies en mars, ce qui a offert aux agriculteurs l'occasion de discuter avec leurs administrateurs élus de leurs attentes envers leur agence de commercialisation et d'avoir un aperçu des activités passées et à venir.

Les frais relatifs aux publications comprennent les coûts d'impression et d'envoi du rapport annuel, du bulletin *Info-Céréales*, des communiqués *Perspectives de rendement* (PDR) et des bulletins d'information aux clients, de même que de divers guides et brochures à l'intention des producteurs et de l'industrie décrivant les programmes et les services. Ces frais ont été légèrement plus élevés que les prévisions et ont augmenté par rapport à l'an dernier à cause d'un changement au format d'*Info-Céréales*, qui a désormais l'aspect d'un magazine, et de l'amélioration et de l'expansion du calendrier de la CCB. Les frais additionnels ont été en partie contrebalancés par les économies que la conception du rapport annuel à l'interne a permis de réaliser.

Les frais associés à la délivrance et à la distribution des carnets et des contrats de livraison aux agriculteurs, de même qu'à la préparation et à l'émission des paiements d'ajustement, des paiements intérimaires et du paiement final sont désormais présentés séparément dans ce poste. Ces frais étaient auparavant présentés dans les postes « Publications de la CCB » et « Services de bureau ». Ils ont augmenté de 33 % cette année, en raison principalement du plus grand nombre de paiements d'ajustement versés au cours de l'exerice – cinq paiements totalisant 325 000 chèques et dépôts au cours de l'exercice, comparativement à trois paiements totalisant 272 000 chèques et dépôts au cours de l'exercice précédent.

La CCB a des bureaux régionaux à Vancouver et à Regina, des bureaux de mise en marché à Tokyo, au Japon, et à Pékin, en Chine, ainsi qu'un siège social à Winnipeg. Le coût lié à l'exploitation de ces installations et aux services de bureau qu'elles entraînent est résolument inférieur au budget cette année et à celui de l'année dernière, grâce à l'attention portée constamment à la réduction des dépenses. Certaines surfaces de bureau louées ont été abandonnées, et la CCB a fait l'acquisition d'une partie de son matériel de bureau et de télécommunications plutôt que d'en poursuivre la location, ce qui représente une économie. La CCB a également profité de la tendance à la baisse des tarifs interurbains.

Le coût des ressources humaines correspond aux frais liés au recrutement et à la rétention d'un personnel motivé et compétent. Les ressources humaines comptent pour 50 % du coût de gestion de la CCB. Le coût des salaires a crû de 5,6 % au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent; cette hausse est due à des augmentations de salaires de 3,0 % en moyenne, consenties le 1er août 1999, ainsi qu'à des frais supplémentaires engagés pour s'assurer que la rémunération de la CCB est concurrentielle par rapport à l'ensemble du marché et pour garantir la rétention du personnel clé. Cette hausse du coût des salaires a été en partie contrebalancée par la réduction du nombre moyen de membres du personnel au cours de l'exercice, l'effectif étant passé de 551 personnes en 1998-1999 à 533 en 1999-2000. Le coût des avantages sociaux a augmenté plus rapidement que les salaires à cause de la décision du gouvernement fédéral d'augmenter la cotisation de l'employeur de plus de 200 % en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, dont les effets se sont ajoutés à l'accroissement des taux de certains avantages.

Les frais au titre de la formation ont été sensiblement inférieurs au budget, et en baisse par rapport à l'exercice précédent. Le budget de 1999-2000 était conçu de façon à ramener l'investissement au chapitre de la formation du personnel à des sommes plus normales, après plusieurs années de compressions et de coupures. Dans le contexte d'un marché de l'emploi vigoureux, cette mesure était nécessaire si la CCB voulait réussir à attirer et à retenir des employés de qualité. Malheureusement, une bonne partie de la formation prévue a dû être reportée ou annulée à cause de contraintes quant aux ressources et à cause de la

Ressources humaines

	1999-2000 Données budgétisées	1999-2000 Données réelles	1998-1999 Données réelles
Salaires		23 867 035 $	22 595 667 $
Avantages sociaux		6 172 194	4 820 025
Déductions à la source		541 180	537 770
Total	*30 816 053 $*	30 580 409 $	27 953 462 $

nécessité de consacrer davantage d'efforts aux questions de transport et à d'autres questions pour le compte des agriculteurs.

Les frais de recrutement ont été plus élevés que ce qui était prévu; en effet, la CCB, comme la plupart des sociétés qui dépendent grandement de la technologie, a dû faire face à un marché de l'emploi très fermé, où il était difficile de recruter des ressources qualifiées. Dans plusieurs cas, il a été nécessaire d'aller à l'extérieur du marché local et de recruter et d'engager du personnel à des coûts plus élevés.

L'amortissement compte pour près de 15 % des dépenses de la CCB et correspond à l'amortissement de ses immobilisations, à l'exception de l'amortissement des wagons-trémies, qui est directement passé en charges dans les comptes de mise en commun. Au total, l'amortissement a augmenté de 2 M$ au cours de l'exercice, principalement en raison de la passation en charges d'une réduction de valeur de 1,5 M$ non récurrente au titre de systèmes informatiques obsolètes et de la révision des estimations des durées de vie utile.

Honoraires et services externes

	1999-2000 Données budgétisées	1999-2000 Données réelles	1998-1999 Données réelles
Honoraires des vérificateurs		170 000 $	163 000 $
Assurances		181 190	170 030
Honoraires des avocats et frais juridiques		234 086	205 060
Consultation en gestion		723 524	1 228 833
Autres honoraires		48 030	137 354
Agences de personnel temporaire		190 138	252 180
Total	*1 717 334 $*	1 546 968 $	2 156 457 $

Les honoraires et les services externes ont été inférieurs aux prévisions et ont connu une baisse considérable par rapport à l'exercice précédent en raison du recours moins fréquent à des conseillers en gestion au cours de l'exercice.

Les taxes comprennent les taxes foncières municipales et provinciales, les taxes scolaires et les taxes d'affaires. Elles ont connu une nouvelle baisse au cours de l'exercice, la Ville de Winnipeg continuant d'en maintenir les taux dans le but d'encourager les entreprises à s'établir au centre-ville et de stimuler l'utilisation des propriétés vacantes.

Les frais de déplacement sont importants pour une agence de commercialisation dont la clientèle est répartie partout dans le monde. Les frais de déplacement ont été en hausse cette année, mais il faut tenir compte du fait que la campagne précédente avait été caractérisée par une récolte plus réduite, à haute teneur en protéine, pour laquelle les efforts de mise en marché avaient nécessité un moins grand nombre de déplacements. En outre, les tarifs ont été plus élevés pendant l'exercice courant en raison de la diminution de la concurrence au sein du secteur du transport aérien au Canada à l'issue de la fusion des deux transporteurs principaux.

Autres charges

Le conseil d'administration et l'équipe de direction sont déterminés à positionner la CCB de façon à apporter une valeur supplémentaire aux agriculteurs des Prairies. Dans cette perspective, une réorganisation de la Commission a eu lieu au cours de l'exercice, dans le but de rationaliser les activités de celle-ci et d'améliorer son efficacité. Dans le contexte de cette réorganisation, la CCB a offert une option de retraite

été plus élevés de 10 % à cause de l'ajout des rencontres *It's Your Business* au plan original. De telles rencontres se sont tenues un peu partout dans les Prairies en mars, ce qui a offert aux agriculteurs l'occasion de discuter avec leurs administrateurs élus de leurs attentes envers leur agence de commercialisation et d'avoir un aperçu des activités passées et à venir.

Les frais relatifs aux publications comprennent les coûts d'impression et d'envoi du rapport annuel, du bulletin *Info-Céréales*, des communiqués *Perspectives de rendement* (PDR) et des bulletins d'information aux clients, de même que de divers guides et brochures à l'intention des producteurs et de l'industrie décrivant les programmes et les services. Ces frais ont été légèrement plus élevés que les prévisions et ont augmenté par rapport à l'an dernier à cause d'un changement au format d'*Info-Céréales*, qui a désormais l'aspect d'un magazine, et de l'amélioration et de l'expansion du calendrier de la CCB. Les frais additionnels ont été en partie contrebalancés par les économies que la conception du rapport annuel à l'interne a permis de réaliser.

Les frais associés à la délivrance et à la distribution des carnets et des contrats de livraison aux agriculteurs, de même qu'à la préparation et à l'émission des paiements d'ajustement, des paiements intérimaires et du paiement final sont désormais présentés séparément dans ce poste. Ces frais étaient auparavant présentés dans les postes « Publications de la CCB » et « Services de bureau ». Ils ont augmenté de 33 % cette année, en raison principalement du plus grand nombre de paiements d'ajustement versés au cours de l'exerice – cinq paiements totalisant 325 000 chèques et dépôts au cours de l'exercice, comparativement à trois paiements totalisant 272 000 chèques et dépôts au cours de l'exercice précédent.

La CCB a des bureaux régionaux à Vancouver et à Regina, des bureaux de mise en marché à Tokyo, au Japon, et à Pékin, en Chine, ainsi qu'un siège social à Winnipeg. Le coût lié à l'exploitation de ces installations et aux services de bureau qu'elles entraînent est résolument inférieur au budget cette année et à celui de l'année dernière, grâce à l'attention portée constamment à la réduction des dépenses. Certaines surfaces de bureau louées ont été abandonnées, et la CCB a fait l'acquisition d'une partie de son matériel de bureau et de télécommunications plutôt que d'en poursuivre la location, ce qui représente une économie. La CCB a également profité de la tendance à la baisse des tarifs interurbains.

Le coût des ressources humaines correspond aux frais liés au recrutement et à la rétention d'un personnel motivé et compétent. Les ressources humaines comptent pour 50 % du coût de gestion de la CCB. Le coût des salaires a crû de 5,6 % au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent; cette hausse est due à des augmentations de salaires de 3,0 % en moyenne, consenties le 1er août 1999, ainsi qu'à des frais supplémentaires engagés pour s'assurer que la rémunération de la CCB est concurrentielle par rapport à l'ensemble du marché et pour garantir la rétention du personnel clé. Cette hausse du coût des salaires a été en partie contrebalancée par la réduction du nombre moyen de membres du personnel au cours de l'exercice, l'effectif étant passé de 551 personnes en 1998-1999 à 533 en 1999-2000. Le coût des avantages sociaux a augmenté plus rapidement que les salaires à cause de la décision du gouvernement fédéral d'augmenter la cotisation de l'employeur de plus de 200 % en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, dont les effets se sont ajoutés à l'accroissement des taux de certains avantages.

Les frais au titre de la formation ont été sensiblement inférieurs au budget, et en baisse par rapport à l'exercice précédent. Le budget de 1999-2000 était conçu de façon à ramener l'investissement au chapitre de la formation du personnel à des sommes plus normales, après plusieurs années de compressions et de coupures. Dans le contexte d'un marché de l'emploi vigoureux, cette mesure était nécessaire si la CCB voulait réussir à attirer et à retenir des employés de qualité. Malheureusement, une bonne partie de la formation prévue a dû être reportée ou annulée à cause de contraintes quant aux ressources et à cause de la

Ressources humaines

	1999-2000 Données budgétisées	1999-2000 Données réelles	1998-1999 Données réelles
Salaires		23 867 035 $	22 595 667 $
Avantages sociaux		6 172 194	4 820 025
Déductions à la source		541 180	537 770
Total	*30 816 053* $	30 580 409 $	27 953 462 $

nécessité de consacrer davantage d'efforts aux questions de transport et à d'autres questions pour le compte des agriculteurs.

Les frais de recrutement ont été plus élevés que ce qui était prévu: en effet, la CCB, comme la plupart des sociétés qui dépendent grandement de la technologie, a dû faire face à un marché de l'emploi très fermé, où il était difficile de recruter des ressources qualifiées. Dans plusieurs cas, il a été nécessaire d'aller à l'extérieur du marché local et de recruter et d'engager du personnel à des coûts plus élevés.

L'amortissement compte pour près de 15 % des dépenses de la CCB et correspond à l'amortissement de ses immobilisations, à l'exception de l'amortissement des wagons-trémies, qui est directement passé en charges dans les comptes de mise en commun. Au total, l'amortissement a augmenté de 2 M$ au cours de l'exercice, principalement en raison de la passation en charges d'une réduction de valeur de 1,5 M$ non récurrente au titre de systèmes informatiques obsolètes et de la révision des estimations des durées de vie utile.

Honoraires et services externes

	1999-2000 Données budgétisées	1999-2000 Données réelles	1998-1999 Données réelles
Honoraires des vérificateurs		170 000 $	163 000 $
Assurances		181 190	170 030
Honoraires des avocats et frais juridiques		234 086	205 060
Consultation en gestion		723 524	1 228 833
Autres honoraires		48 030	137 354
Agences de personnel temporaire		190 138	252 180
Total	*1 717 334 $*	1 546 968 $	2 156 457 $

Les honoraires et les services externes ont été inférieurs aux prévisions et ont connu une baisse considérable par rapport à l'exercice précédent en raison du recours moins fréquent à des conseillers en gestion au cours de l'exercice.

Les taxes comprennent les taxes foncières municipales et provinciales, les taxes scolaires et les taxes d'affaires. Elles ont connu une nouvelle baisse au cours de l'exercice, la Ville de Winnipeg continuant d'en maintenir les taux dans le but d'encourager les entreprises à s'établir au centre-ville et de stimuler l'utilisation des propriétés vacantes.

Les frais de déplacement sont importants pour une agence de commercialisation dont la clientèle est répartie partout dans le monde. Les frais de déplacement ont été en hausse cette année, mais il faut tenir compte du fait que la campagne précédente avait été caractérisée par une récolte plus réduite, à haute teneur en protéine, pour laquelle les efforts de mise en marché avaient nécessité un moins grand nombre de déplacements. En outre, les tarifs ont été plus élevés pendant l'exercice courant en raison de la diminution de la concurrence au sein du secteur du transport aérien au Canada à l'issue de la fusion des deux transporteurs principaux.

Autres charges

Le conseil d'administration et l'équipe de direction sont déterminés à positionner la CCB de façon à apporter une valeur supplémentaire aux agriculteurs des Prairies. Dans cette perspective, une réorganisation de la Commission a eu lieu au cours de l'exercice, dans le but de rationaliser les activités de celle-ci et d'améliorer son efficacité. Dans le contexte de cette réorganisation, la CCB a offert une option de retraite

Ken Ritter (à gauche) converse avec les reporters à la conférence de presse de fin de campagne agricole de la CCB, le 2 août. Fournir le plus d'information possible aux agriculteurs fait partie des objectifs de la CCB.

anticipée à certains de ses employés, et a également procédé à la réduction de son personnel dans les secteurs où les besoins avaient changé. Le coût de 2,6 M$ rattaché à cette réorganisation, qui correspond principalement à des charges de cessation d'emploi et de retraite, a été passé en charges pour l'exercice. La réorganisation se traduira par l'élimination de 30 postes, soit environ 6 % de l'effectif de la CCB, d'ici au 31 décembre 2000. Globalement, cette décision devrait se traduire par des économies de 1,3 M$ en 2000-2001 et de 2,1 M$ en 2001-2002.

Les contestations des pratiques commerciales déposées par les États-Unis ont trait à la préparation d'une riposte et d'une défense contre les enquêtes commerciales que des intérêts américains ont lancées ou ont menacé de lancer. Du montant de 732 582 $ engagé au cours de l'exercice, une tranche de 463 062 $ est liée à la préparation contre les poursuites commerciales que la North Dakota Wheat Commission a menacé d'intenter. Après la fin de la campagne agricole, la North Dakota Wheat Commission a en effet présenté une requête en vertu de l'article 301 de la législation américaine sur le commerce de 1974 demandant que le représentant du commerce extérieur des États-Unis entame une enquête sur la CCB et sur le gouvernement du Canada. Le 23 octobre 2000, le représentant du commerce extérieur, qui est membre du cabinet du Président, a annoncé le début d'une enquête sur certaines des allégations contenues dans la requête. En particulier, le représentant se propose de faire enquête sur certaines parties du système commercial canadien du blé et sur certaines allégations de pratiques commerciales abusives employées par la CCB. Le représentant dispose d'un an pour déterminer quelle mesure devra être adoptée, le cas échéant. C'est la neuvième fois en dix ans que les pratiques commerciales de la CCB sont soumises à une enquête à la demande d'intérêts américains. Dans chacun des cas précédents, il avait été établi, à l'issue de l'enquête, que toutes les activités commerciales de la CCB respectaient les normes proposées par l'Accord de libre-échange nord-américain et l'Organisation mondiale du commerce. La CCB estime que la présente requête est tout aussi injustifiée et que la poursuite va échouer.

Les autres coûts relatifs aux contestations de pratiques commerciales ont trait à la défense, couronnée de succès, contre une action en compensation intentée par les États-Unis en novembre 1998 contre les importations de bovins sur pied du Canada. Le 12 octobre 1999, le département du Commerce des États-Unis a rendu sa décision finale rejetant l'allégation du requérant selon laquelle les activités de la CCB dans le secteur de l'orge fourragère constituaient une subvention pour les éleveurs de bovins canadiens.

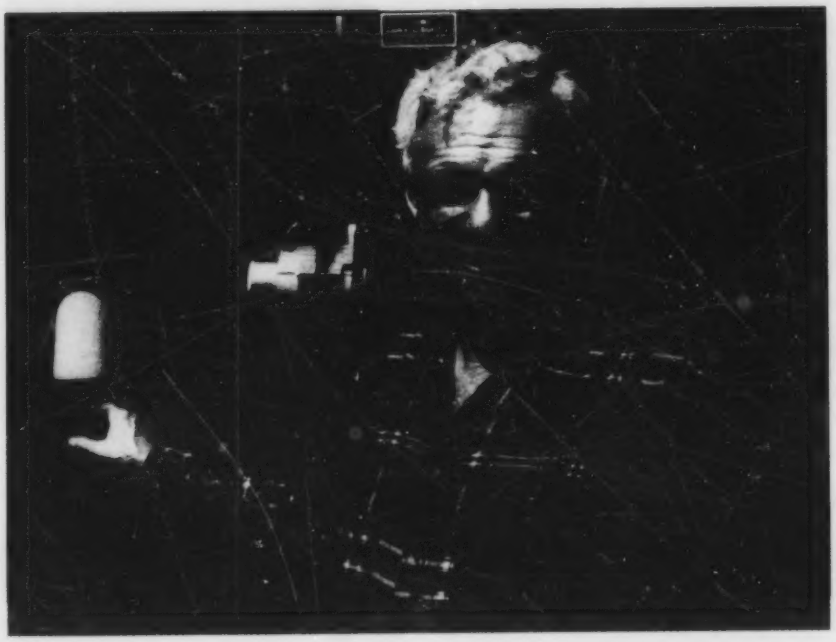

Les charges relatives à l'élection d'administrateurs correspondent aux coûts préliminaires engagés au cours de l'exercice pour tenir des élections en décembre 2000 de membres du conseil d'administration dans les disctricts portant numéro pair.

VENTES À CRÉDIT

Ventes à crédit de l'exercice

en milliers de dollars, sauf indication contraire	1999-2000 Ventes	% du total des ventes	1998-1999 Ventes	% du total à crédit
Ventes à crédit				
Programme de vente de céréales à crédit	371 671 $	8,3	95 473 $	2,4
Mécanisme de crédit agroalimentaire	145 868	3,2	95 378	2,4
Autres	185 798	4,1	65 961	1,6
Total des ventes à crédit	703 337	15,6	256 812	6,4
Total des ventes	4 504 817 $	100,0	4 026 703 $	100,0

Programmes de vente à crédit

Afin de soutenir la vente des céréales de l'Ouest du Canada, le gouvernement du Canada offre des garanties de remboursement. À l'intérieur des limites et des conditions de crédit approuvées par le gouvernement fédéral, la CCB se penche avec les clients et les banques commerciales sur chaque cas particulier afin de structurer des facilités de crédit sur mesure pour satisfaire les besoins des clients. Ces facilités de crédit peuvent être un facteur important sur de nombreux marchés étrangers. Au cours de 1999-2000, les ventes à crédit ont totalisé 703,3 M$, ce qui correspond à 15,6 % du total des ventes, comparativement à 256,8 M$ ou 6,4 % du total des ventes au cours de l'exercice précédent.

La CCB dispose des programmes suivants pour offrir du crédit aux conditions commerciales :

Programme de vente de céréales à crédit

Le Programme de vente de céréales à crédit (le PVCC) permet à la CCB de vendre du grain à crédit aux clients qui peuvent offrir une garantie de remboursement souveraine de leur banque centrale ou de leur ministère des Finances. Le gouvernement du Canada, en collaboration avec la CCB, établit annuellement l'admissibilité de chaque pays emprunteur et le plafond du crédit qui peut lui être consenti dans le cadre de ce programme. Les durées de remboursement ne peuvent pas dépasser 36 mois à partir du moment de l'expédition, et les intérêts imposés sont calculés aux taux commerciaux. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2000, le crédit consenti en vertu de ce programme a totalisé 371,7 M$, comparativement à 95,5 M$ au cours de l'exercice précédent.

Débiteurs du PVCC au 31 juillet 2000

en milliers de dollars	Impayés	Échus	Total
Rééchelonnés			
Exigibles de clients étrangers	5 926 417 $	319 $	5 926 736 $
Exigibles du gouvernement du Canada	57 840	-	57 840
	5 984 257	319	5 984 576
Non rééchelonnés	403 064	756 031	1 159 095
Total – PVCC	6 387 321 $	756 350 $	7 143 671 $

VENTES À CRÉDIT

Ventes à crédit de l'exercice

en milliers de dollars, sauf indication contraire	1999-2000 Ventes	% du total des ventes	1998-1999 Ventes	% du total à crédit
Ventes à crédit				
Programme de vente de céréales à crédit	371 671 $	8.3	95 473 $	2.4
Mécanisme de crédit agroalimentaire	145 868	3.2	95 378	2.4
Autres	185 798	4.1	65 961	1.6
Total des ventes à crédit	703 337	15.6	256 812	6.4
Total des ventes	4 504 817 $	100.0	4 026 703 $	100.0

Programmes de vente à crédit

Afin de soutenir la vente des céréales de l'Ouest du Canada, le gouvernement du Canada offre des garanties de remboursement. À l'intérieur des limites et des conditions de crédit approuvées par le gouvernement fédéral, la CCB se penche avec les clients et les banques commerciales sur chaque cas particulier afin de structurer des facilités de crédit sur mesure pour satisfaire les besoins des clients. Ces facilités de crédit peuvent être un facteur important sur de nombreux marchés étrangers. Au cours de 1999-2000, les ventes à crédit ont totalisé 703,3 M$, ce qui correspond à 15,6 % du total des ventes, comparativement à 256,8 M$ ou 6,4 % du total des ventes au cours de l'exercice précédent.

La CCB dispose des programmes suivants pour offrir du crédit aux conditions commerciales :

Programme de vente de céréales à crédit

Le Programme de vente de céréales à crédit (le PVCC) permet à la CCB de vendre du grain à crédit aux clients qui peuvent offrir une garantie de remboursement souveraine de leur banque centrale ou de leur ministère des Finances. Le gouvernement du Canada, en collaboration avec la CCB, établit annuellement l'admissibilité de chaque pays emprunteur et le plafond du crédit qui peut lui être consenti dans le cadre de ce programme. Les durées de remboursement ne peuvent pas dépasser 36 mois à partir du moment de l'expédition, et les intérêts imposés sont calculés aux taux commerciaux. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2000, le crédit consenti en vertu de ce programme a totalisé 371,7 M$, comparativement à 95,5 M$ au cours de l'exercice précédent.

Débiteurs du PVCC au 31 juillet 2000

en milliers de dollars	Impayés	Échus	Total
Rééchelonnés			
Exigibles de clients étrangers	5 926 417 $	319 $	5 926 736 $
Exigibles du gouvernement du Canada	57 840	-	57 840
	5 984 257	319	5 984 576
Non rééchelonnés	403 064	756 031	1 159 095
Total – PVCC	6 387 321 $	756 350 $	7 143 671 $

Au 31 juillet 2000, le solde à recevoir des ventes consenties à crédit en vertu de ce programme était de 7,1 G$. De ce montant, une tranche de 6,0 G$ correspond aux débiteurs pour lesquels le capital et l'intérêt ont été rééchelonnés sur des périodes allant de cinq à vingt-cinq ans selon les conditions admises par le gouvernement du Canada au Club de Paris. Ce montant rééchelonné comprend une somme de 57,8 M$ que le gouvernement du Canada doit à la CCB en vertu d'ententes de réduction de la dette selon lesquelles le gouvernement a accepté la responsabilité de certains montants qui auraient dû être payés par le pays débiteur. Le solde des débiteurs n'ayant pas fait l'objet d'un rééchelonnement s'élève à 1,2 G$ au 31 juillet 2000.

Les sommes en souffrance comprennent un montant de 0,3 M$ à recevoir de la Zambie pour un compte débiteur rééchelonné qui n'avait pas été reçu à la date d'échéance et qui était toujours impayé au 31 juillet 2000. La Zambie a acquitté en août le montant échu.

Les sommes en souffrance comprennent également un montant de 752,2 M$ à recevoir de l'Iraq et un montant de 3,9 M$ à recevoir du Pakistan; les ventes à crédit n'avaient pas été remboursées aux dates d'échéance et étaient toujours impayées au 31 juillet 2000. L'Iraq ne paie pas actuellement ses obligations en raison des sanctions imposées par les Nations Unies. La CCB s'attend à ce que les montants en souffrance à recevoir du Pakistan soient rééchelonnés en vertu d'ententes du Club de Paris.

Puisque le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs conformément à ce programme, la CCB n'enregistre aucune provision pour pertes sur créances.

Mécanisme de crédit agroalimentaire

Le Mécanisme de crédit agroalimentaire est un programme qui permet à la CCB de vendre du grain à crédit, directement ou par l'intermédiaire d'exportateurs agréés, à des importateurs privés qui ne sont pas en mesure d'offrir une garantie de remboursement souveraine. Étant donné que ces opérations engagent des acheteurs privés et leur banque, les plafonds imposés au crédit des pays ne s'appliquent pas. Le gouvernement du Canada évalue plutôt chaque transaction proposée. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2000, les ventes au crédit consenties en vertu de ce programme ont totalisé 145,9 M$, comparativement à 95,4 M$ l'exercice précédent.

Au 31 juillet 2000, le solde à recevoir sur les ventes faites en vertu de ce programme s'établissait à 63,3 M$. Le gouvernement du Canada garantit un pourcentage dégressif des débiteurs dans le cadre de ce programme en fonction de la période de remboursement, tandis que la CCB assume le risque résiduel non garanti. La portion du risque de crédit assumée par la CCB aux termes de ce programme s'élevait à 1,3 M$ au 31 juillet 2000; ce montant est considéré comme recouvrable et, par conséquent, il n'y a pas lieu de comptabiliser une provision pour pertes sur créances.

Autres

De temps à autre, les banques commerciales canadiennes collaborent avec la CCB pour offrir du crédit en vertu des programmes mentionnés ci-dessus. Dans ce cas, la CCB reçoit un paiement en échange de la portion de l'opération de crédit revenant à la banque. La banque assume alors le risque de non-paiement par le client sur sa portion du crédit consenti, sans garantie de la part de la CCB. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2000, le crédit consenti par les banques conformément à ces ententes a totalisé 185,8 M$, comparativement à 61 M$ au cours de l'exercice précédent.

Dans d'autres occasions, la CCB peut consentir du crédit aux termes d'une garantie de remboursement offerte par une banque commerciale. Le risque que représentent les opérations de ce type pour la CCB se limite au risque de non-exécution par la banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement du client. La CCB gère ce risque en ne concluant ce type d'ententes qu'avec des institutions financières dont la cote de solvabilité est élevée. Il n'y a eu aucune opération dans cette catégorie au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2000, alors que des opérations totalisant 5 M$ avaient été conclues au cours de l'exercice précédent. Au 31 juillet 2000, aucun montant n'était exigible de clients en vertu de ces ententes de garantie, comparativement à 0,8 M$ au 31 juillet 1999.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé* et sur approbation du ministre des Finances, la CCB est autorisée à emprunter de l'argent par n'importe quel moyen – notamment l'émission, la réémission, la vente et le nantissement d'obligations, de débentures, de billets et d'autres titres d'emprunt. Tous les emprunts de la CCB sont garantis sans condition et de manière irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada.

La CCB a établi des plans d'emprunt sur différents marchés dans le monde. Les principales sources de financement de la CCB sont les suivantes :

- programme de papier commercial intérieur (programme de "billets de la CCB");
- programme de papier commercial américain;
- programme de papier commercial européen;
- programme de billets à moyen terme européens.

La CCB emprunte de l'argent dans le but de financer les stocks de grain, les ventes à crédit, les frais administratifs et les charges d'exploitation, ainsi que pour administrer les programmes de paiement d'avances du gouvernement du Canada. La CCB procède à ses emprunts dans plusieurs devises mais élimine le risque de change en convertissant ses emprunts soit en dollars canadiens, soit en dollars américains, de façon qu'ils correspondent aux actifs financés. Le portefeuille d'emprunt total oscille généralement entre 6 G$ et 7 G$ ou l'équivalent en dollars canadiens.

La CCB continue d'explorer de nouvelles occasions d'emprunt dans un effort constant visant à réduire encore ses coûts d'emprunt, à étendre et à diversifier le groupe de ses investisseurs et à s'assurer un accès facile à des liquidités.

Les cotes de solvabilité suivantes ont été attribuées à la CCB :

	En dollars canadiens		En devises étrangères	
Cotes de solvabilité	*à long terme*	*à court terme*	*à long terme*	*à court terme*
Moody's Investor Service	Aa1	P1	Aa1	P1
Standard & Poor's Ratings Group	AAA	A1+	AA+	A1+
Dominion Bond Rating Service	AAA	R-1H	AAH	R-1H
Société canadienne d'évaluation du crédit	AA+	A-1+	AA+	A-1+

GESTION DU RISQUE

La CCB s'efforce de réduire les risques liés à ses opérations financières. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque d'insolvabilité, qui sont décrits ci-dessous. La CCB analyse, gère et contrôle sa vulnérabilité à ces risques et rédige des rapports sur la situation. Elle s'assure également du respect des politiques et des directives que la société a approuvées en matière de gestion des risques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que représentent pour la situation financière de la CCB les fluctuations ou la volatilité des prix du marché. Le risque de marché auquel est exposée la CCB se divise en trois composantes : le risque sur le prix des marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Risque sur le prix des marchandises

Le risque sur le prix des marchandises correspond au risque que les produits d'exploitation de la CCB fléchissent à la suite d'une variation à la baisse des prix des marchandises. Le risque sur marchandises est intimement lié aux activités principales de la CCB. Ce sont les ventes de grain faites sur les marchés intérieur et à l'exportation qui exposent la CCB aux risques sur le prix des marchandises; la CCB est autorisée à recourir aux contrats à terme et aux options dans l'établissement des prix du grain. L'un des principaux programmes de gestion du risque sur marchandises de la CCB consiste à gérer le risque des prix associé aux contrats à terme sur écart, ce qui permet à la CCB et aux clients de gérer le risque des prix de manière indépendante et aux clients de déteminer à quelle date ils souhaitent que le prix de leur contrat soit fixé. En 1999-2000, le blé était vendu en vertu de contrats à terme sur écart dans une proportion de 38 %.

La CCB gère le risque de fluctuations à la baisse du prix du grain entre le moment où le grain est vendu et celui où le prix en est fixé par le client en vendant les contrats à terme sur le grain sur des marchés américains de contrats à terme réglementés. La CCB peut également avoir recours aux contrats à terme pour établir le prix du grain quand il n'y a pas de possibilité pour le faire sur le marché au comptant.

Risque de change

Le risque de change représente le risque que des fluctuations du cours des devises aient une incidence négative sur les rentrées en dollars canadiens de la CCB. Étant donné la nature de ses activités, la CCB est vulnérable à un risque de change substantiel. Puisque les prix mondiaux du grain sont établis en dollars américains, toutes les ventes faites par la CCB sont établies dans cette devise, directement ou indirectement.

Afin de gérer le risque de change sur ses ventes, la CCB procède à des opérations de couverture sur ses ventes en devises au moyen d'instruments dérivés, de façon à protéger les produits en dollars canadiens qu'elle prévoit réaliser sur les contrats de vente.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque d'une baisse des intérêts créditeurs nets de la CCB à la suite de variations désavantageuses des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt pour la CCB provient du décalage entre la durée des taux d'intérêt sur les actifs productifs d'intérêt et les dates de révision des taux des emprunts portant intérêt de la CCB. Ce décalage est cependant généralement positif et engendre pour la CCB des intérêts créditeurs nets, qui sont répartis dans les comptes de mise en commun et redistribués directement aux agriculteurs.

La CCB gère son risque de taux d'intérêt afin de continuer de constater des intérêts créditeurs nets pour les producteurs de la CCB.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte potentielle dans l'éventualité où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles. La CCB est exposée au risque de crédit relativement à ses débiteurs non garantis, de même qu'au risque de crédit lié à ses investissements et aux opérations sur instruments dérivés auxquelles elle a recours pour gérer son risque de marché.

Débiteurs

La CCB vend du grain dans le cadre de deux programmes de crédit à l'exportation subventionnés par le gouvernement : le Programme de vente de céréales à crédit et le Mécanisme de crédit agroalimentaire. En vertu du Programme de vente de céréales à crédit, la CCB n'est exposée à aucun risque de crédit puisque le grain est vendu à des acheteurs qui peuvent fournir une garantie de remboursement souveraine et que le gouvernement du Canada, à son tour, garantit 100 % des montants à recouvrer. Dans le cas du Mécanisme de crédit agroalimentaire, le grain est vendu à des acheteurs non gouvernementaux, qui ne sont pas en mesure d'offrir une garantie de remboursement souveraine, et pour lesquels le gouvernement du Canada ne garantit qu'un pourcentage dégressif du montant exigible en fonction de la période de remboursement du crédit consenti. L'exposition de la CCB au risque de crédit dans le cadre de ce programme est limitée au risque résiduel qui n'est pas garanti. En raison de la nature des ventes à crédit de la CCB, la plus grande proportion du risque de crédit de la CCB sur les débiteurs revient en définitive au gouvernement du Canada.

Tout autre risque de crédit se limite aux banques commerciales dont la cote de solvabilité est élevée. Il n'y a encore eu jusqu'ici aucune créance irrécouvrable dans les ventes faites en vertu de telles ententes, et aucun solde impayé n'est échu.

Investissements

La CCB gère le risque de pertes que représente un investissement en concluant des opérations uniquement avec des contreparties dont la cote est élevée. Tous les investissements sont faits conformément aux exigences en matière de cote de solvabilité stipulées par la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, conformément à l'autorisation d'emprunt accordée annuellement par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales pertinentes.

Opérations sur instruments dérivés

Le risque de perte sur les instruments financiers dérivés se limite au coût de remplacement des contrats ayant une juste valeur positive. La CCB gère son risque sur les opérations sur instruments dérivés hors cote en ne faisant affaire qu'avec des contreparties dont la cote de solvabilité est élevée et qui respectent ou surpassent les politiques de gestion du risque financier de la CCB. Ces politiques suivent celles du ministre des Finances. En plus de respecter ses exigences élevées en matière de cote de solvabilité, la CCB conclut des ententes cadres à titre d'avance sur toute opération sur instruments dérivés hors cote dans le but de limiter le risque de crédit, le risque juridique et le risque de paiement relatifs à ces opérations. La CCB gère son risque de crédit à l'égard des contrats à terme en effectuant ses opérations sur des bourses où les variations des positions de place font l'objet d'un règlement quotidien.

Risque d'insolvabilité

Le risque d'insolvabilité de la CCB comprend le risque de manques de liquidités lié au financement et aux marchés.

Risque d'insolvabilité lié au financement

Le risque d'insolvabilité lié au financement est le risque que la CCB soit dans l'impossibilité de faire face à ses obligations de remboursement de la dette aux dates prévues de règlement. La CCB est un emprunteur net, et elle utilise ses placements pour réduire le risque d'insolvabilité lié au financement découlant de ses activités sur les marchés des instruments d'emprunt. Dans le cours normal des activités de la CCB, les programmes de financement fournissent à celle-ci des liquidités suffisantes pour faire face à ses besoins courants en liquidités. La CCB détient à l'occasion des placements à court terme dont la cote est élevée pour que ses fonds soient suffisants pour respecter ses obligations d'emprunt. La CCB dispose également de lignes de crédit dans des institutions financières de façon à avoir accès à des fonds additionnels suffisants.

Risque d'insolvabilité lié au marché

Le risque d'insolvabilité lié au marché est le risque que la CCB ne soit pas en mesure de dénouer ou de contrebalancer une position donnée sur le marché au prix du marché ou près de celui-ci, ou éprouve des difficultés à le faire, parce que la capacité d'absorption du marché est inadéquate ou parce que le marché connaît des perturbations. La CCB a recours uniquement à des instruments dérivés liquides pour gérer son risque de marché et fait généralement l'acquisition de placements facilement négociables pour gérer son risque d'insolvabilité lié au marché.

Problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Au moment du passage à l'an 2000, les champs de dates auraient donc contenu les deux chiffres « 00 » en guise d'année. Il y avait donc un risque que de nombreux ordinateurs ou d'autre matériel électronique ne reconnaissent pas le passage à l'an 2000, ce qui aurait

pu entraîner une défaillance des systèmes ou produire des résultats erronés et avoir une incidence sur la rentabilité, voire la viabilité de la société.

Les efforts de la CCB relativement à l'an 2000 ont été concluants. Le passage à l'an 2000 s'est effectué sans remous grâce à la préparation considérable de la CCB à cet égard, notamment l'inventaire de toute la technologie, la conversion ou le remplacement de l'infrastructure et des systèmes informatiques clés, les tests de conformité ainsi que l'élaboration et la mise en place de plans d'urgence. En outre, la CCB a procédé à l'évaluation et au contrôle de la préparation de ses partenaires commerciaux, et elle a collaboré avec les entreprises de silos-élévateurs, les compagnies de chemin de fer, les banques et d'autres fournisseurs et clients d'importance du secteur du grain afin de s'assurer que les expéditions du grain de l'Ouest canadien ne subiraient pas d'interruptions le 1er janvier 2000 ni après cette date.

Le total des coûts engagés par la CCB au titre de la conversion des systèmes et de l'infrastructure entre 1996 et 2000 s'est élevé à 23,3 M$. Ces coûts ont été capitalisés dans le but de réduire leur incidence sur chacun des comptes de mise en commun et sont amortis sur 10 ans.

PERSPECTIVES

Les exportations canadiennes de blé, de blé dur et d'orge devraient demeurer aux niveaux actuels au cours des années à venir, compte tenu de la concurrence que représentent les autres types de culture et la limitation des surfaces de croissance. Plusieurs raisons font cependant qu'il existe un potentiel à long terme d'accroissement global des redistributions aux producteurs.

Demande

La croissance de la population et la demande accrue de grain de qualité supérieure contribueront à assurer des débouchés au blé, au blé dur et à l'orge de l'Ouest canadien dans les années à venir. Les pays d'Asie, du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Amérique latine se sont procurés 78 % des exportations de l'Ouest canadien en 1999-2000; or, c'est dans ces pays que la croissance de la population devrait être le plus prononcée. Plus encore, les taux de croissance projetés du produit intérieur brut de la plupart des pays en voie de développement dans ces régions devraient surpasser ceux des pays industrialisés. Par conséquent, non seulement la consommation augmentera-t-elle à cause de la croissance de la population, mais la hausse des revenus alimentera elle aussi la demande de céréales d'une qualité supérieure.

Réserves

L'incidence sur les prix mondiaux de l'accroissement de la demande dépend de la réaction des producteurs : les réserves peuvent augmenter ou diminuer par suite des modifications aux emblavures ou aux rendements. L'amélioration des pratiques agricoles, en particulier dans les pays en voie de développement, et la mise au point de nouvelles variétés de céréales grâce aux techniques traditionnelles de sélection des plantes et au génie génétique peuvent accroître les possibilités de rendement mondial à long terme. Toutefois, la concurrence en matière d'accaparement des surfaces provenant des oléagineux et des autres cultures devrait assurer le soutien des prix des céréales dans le futur.

Des stocks considérables dans les principaux pays exportateurs ainsi que des surplus importants, bien que très variables, dans les pays exportateurs secondaires continueront de maintenir la concurrence dans le commerce du grain à moyen terme. Étant donné les prévisions, qui supposent que les exportations de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien resteront relativement stables, la CCB ne s'attend pas à ce que la part du Canada sur le marché mondial du blé augmente de façon notable. Les efforts que déploie la CCB pour le compte des producteurs resteront ciblés sur l'augmentation de sa part du marché et de ses revenus sur les marchés qui offrent un rendement élevé.

Conjoncture du commerce mondial

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) entame actuellement un nouveau cycle de négociations. Le cycle précédent, connu sous le nom de « Cycle d'Uruguay », a donné naissance au premier accord sur l'agriculture, qui était censé marquer l'avènement d'une nouvelle ère de subventions réduites et de libéralisation du commerce. Bien que cet accord soit effectivement parvenu à réduire les droits de douane à l'importation, et jusqu'à un certain point les subventions à l'exportation, le soutien massif de certains pays à la production intérieure continue d'entraîner la distorsion de la production et des échanges commerciaux. À cause de cette situation, les producteurs de l'Ouest du Canada reçoivent un prix insuffisant pour leur grain, ce qui ne leur permet pas d'assurer la viabilité de leur exploitation agricole sans une aide considérable de la part des gouvernements fédéral et provinciaux. Le prochain cycle de négociations sera crucial; il traitera du degré de soutien intérieur, des subventions à l'exportation, de la promotion des marchés et de l'accessibilité aux marchés, dans le but d'assurer l'égalité des chances pour les producteurs du monde entier. Si ce cycle remporte le succès escompté, le monde du commerce international dans dix ans devrait être avantageux pour les producteurs de l'Ouest canadien étant donné l'efficacité et l'avantage concurrentiel de ceux-ci dans le secteur de la production du grain.

Engagement de la CCB à l'innovation

La CCB poursuivra son engagement en faveur de la recherche de méthodes novatrices afin de rehausser les volets de l'approvisionnement et de la mise en marché dans le but d'améliorer les bénéfices pour les producteurs, directement et indirectement.

À mesure que la clientèle devient plus sensible aux prix, qu'elle exprime des choix quant à la qualité du grain et qu'elle devient plus exigeante en matière de service, les activités de la CCB visant l'essor du marché continueront d'être au cœur de sa collaboration étroite avec les utilisateurs afin de promouvoir les avantages du grain de production canadienne. Le développement de nouvelles variétés de blé, de blé dur et d'orge de brasserie faites sur mesure pour répondre aux exigences des clients et des producteurs, les investissements stratégiques comme l'usine-pilote de pâtes de l'Institut international du Canada pour le grain et la mise au point de systèmes de contrôle non visuel de la qualité sont autant de projets qui caractérisent le service à valeur ajoutée que procure la CCB afin de continuer à améliorer le rendement pour les producteurs.

Les innovations dans le domaine de la biotechnologie agricole, et notamment le développement de nouveaux produits grâce à la manipulation génétique, suscitent beaucoup d'attention et de controverse. La CCB reconnaît que la biotechnologie et ses produits peuvent apporter des avantages aux consommateurs et aux cultivateurs de blé et d'orge de l'Ouest canadien. Toutefois, compte tenu surtout de la réaction des consommateurs jusqu'à maintenant, la CCB est à la tête d'un mouvement visant à garantir que les enjeux sont évalués de manière exhaustive par des personnes compétentes. Bien qu'il n'y ait pas encore, à l'heure actuelle, de variétés de blé ou d'orge génétiquement modifiées enregistrées aux fins de production commerciale au Canada ou ailleurs, la CCB, dans le cadre de sa stratégie, collabore à la préparation d'un système de commercialisation pour l'éventuelle production de ces nouvelles céréales. De plus, la CCB évalue en profondeur les avantages, les coûts et les risques auxquels feraient face les agriculteurs et elle-même si elle mettait en marché de tels produits, afin de déterminer si leur introduction est souhaitable et, le cas échéant, le moment le plus propice à leur introduction. L'objectif de la CCB est de faire en sorte que si ces produits sont lancés sur le marché, l'introduction des variétés de blé et d'orge génétiquement modifiées se fasse de façon telle que les exigences des clients soient comblées et que les agriculteurs de l'Ouest canadien voient leurs bénéfices augmenter.

La création des options d'établissement flexible des prix en réponse aux préoccupations des producteurs relativement à leurs flux de trésorerie et à la gestion des risques est une autre preuve de l'engagement de la CCB à l'innovation. Ces nouvelles mesures offrent aux producteurs davantage de souplesse dans la gestion de leurs exploitations agricoles. Les producteurs de l'Ouest canadien pourront tirer profit des efforts que déploie la CCB pour améliorer les options existantes de paiement et d'établissement des prix et pour mettre au point de nouvelles options.

La maximalisation des bénéfices des producteurs suppose également la réduction des coûts. Les producteurs sont les premiers à profiter d'un système de manutention et de transport du grain qui soit concurrentiel et peu coûteux et qui rehausse la capacité de la CCB à acheminer le grain de la qualité voulue, en quantité voulue, à l'endroit voulu et en temps voulu. Le réseau de transport du grain continuera d'évoluer; la CCB exigera d'avoir accès directement aux wagons disponibles et d'avoir un droit de regard sur les contrats commerciaux afin que les agents du réseau soient assujettis à une clause de rendement, de sorte que le réseau de transport soit efficace et tenu responsable de son efficacité. Dans ce but, la CCB a élaboré des ententes d'offre ainsi qu'un nouveau système d'attribution des wagons, de façon que le réseau de manutention du grain de l'Ouest canadien reste concurrentiel. La réalisation d'un réseau de transport et de manutention concurrentiel et à faible coût exigera des innovations constantes.

INFORMATION PROSPECTIVE

Certains facteurs sont susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèreront des résultats projetés dans les énoncés prospectifs, notamment le climat, toutes modifications dans les politiques et les règlements gouvernementaux ainsi que la conjoncture économique internationale.

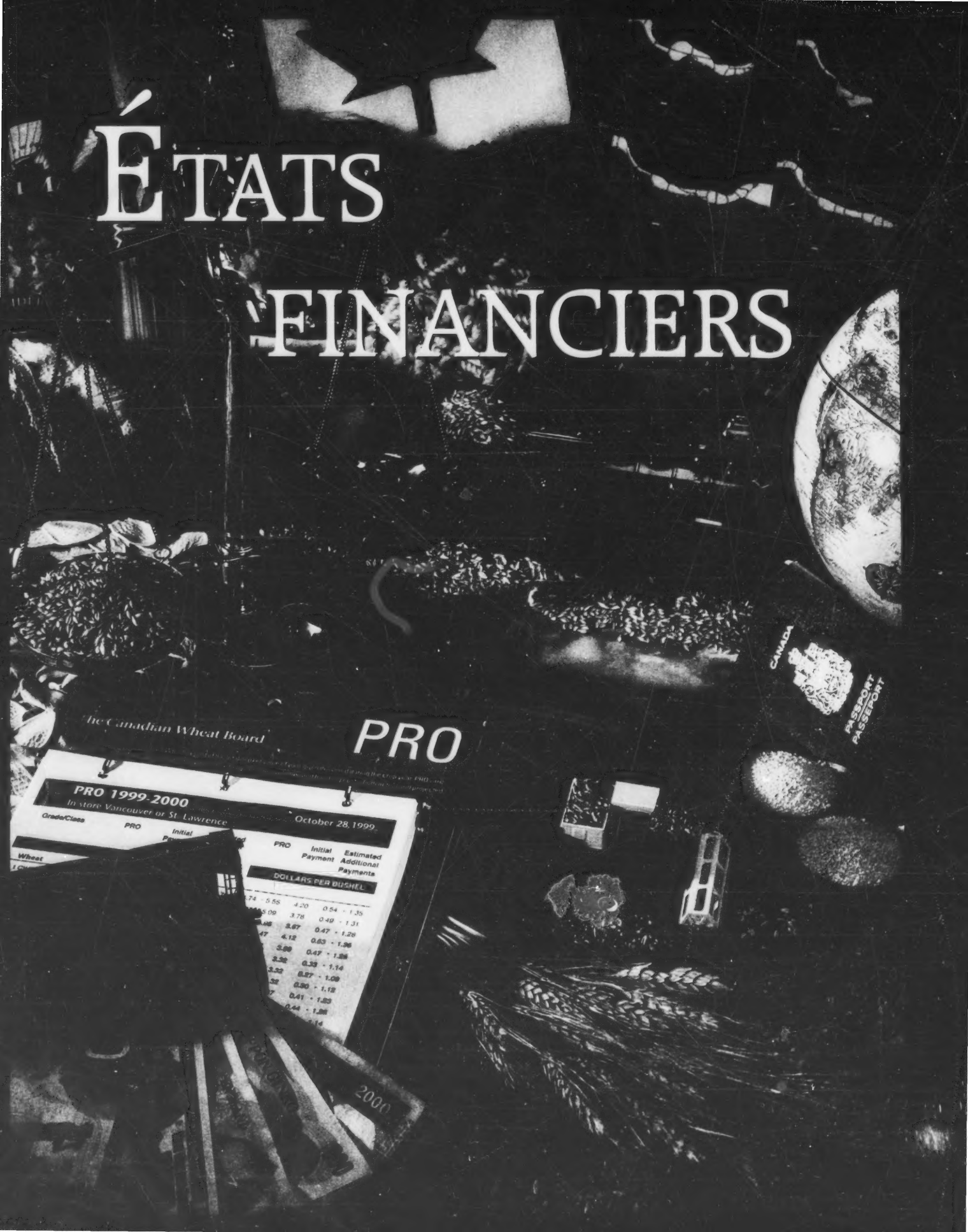

ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Commission canadienne du blé inclus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction et sont revus et approuvés par le conseil d'administration. La direction est également responsable de toutes les autres informations contenues dans ce rapport et s'assure qu'elles sont conformes, le cas échéant, aux renseignements présentés dans les états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada appropriés dans les circonstances et reflètent les résultats des comptes de mise en commun de 1999-2000 et la situation financière de la Commission au 31 juillet 2000.

Dans le cadre de ses responsabilités en matière d'intégrité et de fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des politiques conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les registres appropriés sont maintenus. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent des examens périodiques, par le service de vérification interne, des diverses activités de la Commission.

Le conseil d'administration voit à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière et de contrôles internes par l'entremise de son comité de vérification et de finances qui est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Commission. Ce comité rencontre périodiquement la direction de même que les vérificateurs internes et externes. Les vérificateurs internes et externes peuvent s'adresser librement et en tout temps à ce comité.

Deloitte & Touche, s.r.l., les vérificateurs externes de la Commission, sont responsables de la vérification des opérations et des états financiers de la Commission et de la présentation de leur rapport.

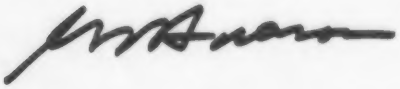

Greg S. Arason

Président directeur général

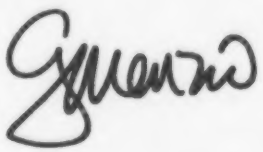

Gordon P. Menzie

Vice-président exécutif, Finance et trésorier

Winnipeg (Manitoba)

Le 6 décembre 2000

41

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé :

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé qui comprennent le bilan au 31 juillet 2000, l'état cumulé des résultats et l'état des bénéfices distribués aux producteurs pour les comptes de mise en commun de 1999-2000, les états des résultats et les états des bénéfices distribués aux producteurs pour les comptes de mise en commun de 1999-2000 (blé, blé dur et orge pour la période écoulée entre le 1er août 1999 et la fin des activités le 31 août 2000; orge de premier choix pour la période écoulée entre le 1er août 1999 et la fin des activités le 30 septembre 2000), l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 juillet 2000 ainsi que l'état des frais administratifs et des frais généraux pour l'exercice terminé le 31 juillet 2000. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les périodes indiquées selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Deloitte & Touche, s.r.l.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 6 décembre 2000

BILAN

Au 31 juillet (en milliers de dollars)	2000	1999
Actif		
Débiteurs		
Programmes de vente à crédit *(note 3)*	7 206 991 $	6 875 649 $
Ventes au comptant	6 545	30 432
Programme de paiements anticipés *(note 4)*	258 393	72 073
Autres	64 463	20 961
	7 536 392	6 999 115
Stocks de grain *(note 5)*	1 182 227	1 105 747
Charges reportées et charges payées d'avance *(note 6)*	7 958	24 332
Immobilisations *(note 7)*	68 349	75 665
Total de l'actif	8 794 926 $	8 204 859 $
Passif		
Emprunts *(note 8)*	7 264 209 $	6 768 869 $
Créditeurs et charges à payer *(note 9)*	139 248	137 438
Obligations envers les agents *(note 10)*	858 511	758 523
Obligations envers les producteurs – Chèques en circulation *(note 11)*	222 335	171 055
Obligations envers les producteurs – Bénéfices non distribués *(note 12)*	301 326	359 020
Provision pour frais relatifs aux paiements des producteurs *(note 13)*	5 960	5 934
Compte spécial – Solde net des comptes de paiements non distribués *(note 14)*	3 337	4 020
Total du passif	8 794 926 $	8 204 859 $

Au nom du conseil :

Ken Ritter
Président du conseil d'administration

Greg S. Arason
Président directeur général

COMPTES DE MISE EN COMMUN CUMULÉS

État des résultats

Comptes de mise en commun (en milliers de dollars)	1999-2000	1998-1999
LIVRAISONS REÇUES DES PRODUCTEURS (en tonnes)	23 628 850	19 616 132
Produits *(note 17)*	4 504 817 $	4 026 703 $
Charges d'exploitation		
Coûts directs		
Financement des stocks des silos de collecte	24 037	24 426
Entreposage		
- silos de collecte	43 126	47 562
- silos terminaux	26 839	17 960
Prime de célérité, déduction faite des frais de surestaries	(5 810)	(6 662)
Frais de transport supplémentaires		
- acheminement aux silos terminaux	12 136	4 149
- acheminement du grain aux points d'exportation de l'Est	78 139	58 530
- modifications aux tarifs de fret	(1 563)	(75)
Frais de séchage	395	69
Wagons-trémies de la CCB – intérêts et amortissement	3 348	3 163
Total des coûts directs	180 647	149 122
Frais administratifs et frais généraux *(note 18)*	63 771	55 204
Organismes de l'industrie du grain *(note 19)*	1 701	1 699
Intérêts créditeurs nets	(64 895)	(72 519)
Total des charges d'exploitation	181 224	133 506
Bénéfices distribués aux producteurs	4 323 593 $	3 893 197 $

État des bénéfices distribués aux producteurs

Comptes de mise en commun (en milliers de dollars)	1999-2000	1998-1999
Bénéfices distribués aux producteurs		
Acomptes à la livraison	3 519 524 $	3 162 228 $
Paiements d'ajustement	490 402	360 688
Paiements intérimaires	148 756	172 410
Paiement final	152 470	186 506
Paiements d'entreposage à contrat avec les producteurs	12 342	11 261
Rabais sur wagons de producteurs	99	104
Total des bénéfices distribués aux producteurs	4 323 593 $	3 893 197 $

COMPTE DE MISE EN COMMUN - BLÉ

État des résultats

(en milliers de dollars, sauf les tarifs par tonne)	1999-2000 *Montant*	*Tarif par tonne*	1998-1999 *Montant*	*Tarif par tonne*
LIVRAISONS REÇUES DES PRODUCTEURS (en tonnes)	16 426 836		12 512 726	
Produits *(note 17)*	3 039 640 $	185.04 $	2 574 023 $	205.71 $
Charges d'exploitation				
Coûts directs				
Financement des stocks des silos de collecte	16 467	1.00	18 036	1.44
Entreposage				
- silos de collecte	29 195	1.78	34 620	2.77
- silos terminaux	17 256	1.05	10 769	0.86
Prime de célérité, déduction faite des frais de surestaries	(4 561)	(0.28)	(5 414)	(0.43)
Frais de transport supplémentaires				
- acheminement aux silos terminaux	10 461	0.64	2 301	0.18
- acheminement du grain aux points d'exportation de l'Est	20 236	1.23	2 660	0.21
- modifications aux tarifs de fret	(774)	(0.04)	(187)	(0.02)
Frais de séchage	319	0.02	36	0.01
Wagons-trémies de la CCB – intérêts et amortissement	2 328	0.14	2 017	0.16
Total des coûts directs	90 927	5.54	64 838	5.18
Frais administratifs et frais généraux *(note 18)*	44 328	2.70	35 214	2.81
Organismes de l'industrie du grain *(note 19)*	1 183	0.07	1 084	0.09
Intérêts créditeurs nets	(47 713)	(2.91)	(51 991)	(4.15)
Total des charges d'exploitation	88 725	5.40	49 145	3.93
Bénéfices distribués aux producteurs	2 950 915 $	179.64 $	2 524 878 $	201.78 $

État des bénéfices distribués aux producteurs

(en milliers de dollars, sauf les tarifs par tonne)	1999-2000 *Montant*	*Tarif par tonne*	1998-1999 *Montant*	*Tarif par tonne*
Bénéfices distribués aux producteurs				
Acomptes à la livraison	2 452 411 $	149.29 $	2 070 448 $	165.47 $
Paiements d'ajustement	339 965	20.70	242 257	19.36
Paiements intérimaires	65 453	3.98	112 598	8.99
Paiement final	93 007	5.66	99 496	7.95
Rabais sur les wagons de producteurs	79	0.01	79	0.01
Total des bénéfices distribués aux producteurs	2 950 915 $	179.64 $	2 524 878 $	201.78 $

Pour la période comprise entre le 1er août 1999 et la fin des activités le 31 août 2000 avec les chiffres correspondants de la période terminée le 31 août 1999

COMPTE DE MISE EN COMMUN – BLÉ DUR

État des résultats

(en milliers de dollars, sauf les tarifs par tonne)	1999-2000 *Montant*	*Tarif par tonne*	1998-1999 *Montant*	*Tarif par tonne*
LIVRAISONS REÇUES DES PRODUCTEURS (en tonnes)	3 975 734		4 904 639	
Produits *(note 17)*	**892 476 $**	**224.48 $**	1 082 241 $	220.65 $
Charges d'exploitation				
Coûts directs				
Financement des stocks des silos de collecte	5 571	1.40	5 636	1.15
Entreposage				
- silos de collecte	8 768	2.21	11 144	2.27
- silos terminaux	8 761	2.20	6 664	1.36
Prime de célérité, déduction faite des frais de surestaries	(1 212)	(0.30)	(1 178)	(0.24)
Frais de transport supplémentaires				
- acheminement aux silos terminaux	1 420	0.36	1 846	0.38
- acheminement du grain aux points d'exportation de l'Est	57 904	14.56	55 624	11.34
- modifications aux tarifs de fret	(510)	(0.13)	76	0.01
Frais de séchage	48	0.01	23	0.01
Wagons-trémies de la CCB – intérêts et amortissement	563	0.14	791	0.16
Total des coûts directs	81 313	20.45	80 626	16.44
Frais administratifs et frais généraux *(note 18)*	10 734	2.70	13 802	2.81
Organismes de l'industrie du grain *(note 19)*	286	0.07	425	0.09
Intérêts créditeurs nets	(7 571)	(1.90)	(10 030)	(2.05)
Total des charges d'exploitation	84 762	21.32	84 823	17.29
Bénéfices distribués aux producteurs	807 714 $	203.16 $	997 418 $	203.36 $

État des bénéfices distribués aux producteurs

(en milliers de dollars, sauf les tarifs par tonne)	1999-2000 *Montant*	*Tarif par tonne*	1998-1999 *Montant*	*Tarif par tonne*
Bénéfices distribués aux producteurs				
Acomptes à la livraison	619 492 $	155.82 $	796 906 $	162.48 $
Paiements d'ajustement	80 732	20.31	92 534	18.87
Paiements intérimaires	61 933	15.58	44 420	9.06
Paiement final	45 542	11.45	63 535	12.95
Rabais sur les wagons de producteurs	15	0.00	23	0.00
Total des bénéfices distribués aux producteurs	807 714 $	203.16 $	997 418 $	203.36 $

Pour la période comprise entre le 1er août 1999 et la fin des activités le 31 août 2000 (avec les chiffres correspondants de la période terminée le 31 août 1999)

COMPTE DE MISE EN COMMUN – ORGE FOURRAGÈRE

État des résultats

(en milliers de dollars, sauf les tarifs par tonne)	1999-2000 Montant	1999-2000 Tarif par tonne	1998-1999 Montant	1998-1999 Tarif par tonne
LIVRAISONS REÇUES DES PRODUCTEURS (en tonnes)	671 703		277 100	
Produits *(note 17)*	90 262 $	134,38 $	38 348 $	138,39 $
Charges d'exploitation				
Coûts directs				
Financement des stocks des silos de collecte	439	0,65	242	0,87
Entreposage				
- silos de collecte	1 639	2,45	1 360	4,91
- silos terminaux	781	1,16	409	1,48
Prime de célérité, déduction faite des frais de surestaries	(9)	(0,01)	(6)	(0,02)
Frais de transport supplémentaires				
- acheminement aux silos terminaux	255	0,38	1	0,00
- acheminement du grain expédié aux points d'exportation de l'Es	-	-	246	0,89
- modifications aux tarifs de fret	(127)	(0,19)	(12)	(0,04)
Frais de séchage	28	0,04	-	-
Wagons-trémies de la CCB – intérêts et amortissement	95	0,14	45	0,16
Total des coûts directs	3 101	4,62	2 285	8,25
Frais généraux et frais administratifs *(note 18)*	1 816	2,70	781	2,81
Organismes de l'industrie du grain *(note 19)*	48	0,07	24	0,09
Intérêts créditeurs nets	(5 306)	(7,90)	(6 192)	(22,34)
Total des charges d'exploitation	(341)	(0,51)	(3 102)	(11,19)
Bénéfices distribués aux producteurs	90 603 $	134,89 $	41 450 $	149,58 $

État des bénéfices distribués aux producteurs

(en milliers de dollars, sauf les tarifs par tonne)	1999-2000 Montant	1999-2000 Tarif par tonne	1998-1999 Montant	1998-1999 Tarif par tonne
Bénéfices distribués aux producteurs				
Acomptes à la livraison	69 773 $	103,88 $	32 897 $	118,72 $
Paiements d'ajustement	12 496	18,60	3 701	13,35
Paiements intérimaires	4 702	7,00	1 940	7,00
Paiement final	3 627	5,40	2 910	10,50
Rabais sur les wagons de producteurs	5	0,01	2	0,01
Total des bénéfices distribués aux producteurs	90 603 $	134,89 $	41 450 $	149,58 $

Pour la période comprise entre le 1er août 1999 et la fin des activités le 31 août 2000 (avec les chiffres correspondants de la période terminée le 31 août 1999)

COMPTE DE MISE EN COMMUN – ORGE DE PREMIER CHOIX

État des résultats

(en milliers de dollars, sauf les tarifs par tonne)	1999-2000 *Montant*	1999-2000 *Tarif par tonne*	1998-1999 *Montant*	1998-1999 *Tarif par tonne*
LIVRAISONS REÇUES DES PRODUCTEURS (en tonnes)	2 554 577		1 921 667	
Produits *(note 17)*	482 439 $	188,85 $	332 091 $	172,81 $
Charges d'exploitation				
Coûts directs				
Financement des stocks des silos de collecte	1 560	0,61	511	0,26
Entreposage				
- silos de collecte	3 525	1,38	439	0,23
- silos terminaux	40	0,02	118	0,06
Prime de célérité, déduction faite des frais de surestaries	(29)	(0,01)	(64)	(0,03)
Frais de transport supplémentaires				
- acheminement aux silos terminaux	-	-	1	0,00
- modifications aux tarifs de fret	(152)	(0,06)	48	0,02
Frais de séchage	-	-	10	0,01
Wagons-trémies de la CCB – intérêts et amortissement	362	0,14	310	0,16
Total des coûts directs	5 306	2,08	1 373	0,71
Frais administratifs et frais généraux *(note 18)*	6 893	2,70	5 407	2,81
Organismes de l'industrie du grain *(note 19)*	184	0,07	166	0,09
Intérêts créditeurs nets	(4 306)	(1,69)	(4 306)	(2,24)
Total des charges d'exploitation	8 077	3,16	2 640	1,37
Bénéfices distribués aux producteurs	474 362 $	185,69 $	329 451 $	171,44 $

État des bénéfices distribués aux producteurs

(en milliers de dollars, sauf les tarifs par tonne)	1999-2000 *Montant*	1999-2000 *Tarif par tonne*	1998-1999 *Montant*	1998-1999 *Tarif par tonne*
Bénéfices distribués aux producteurs				
Acomptes à la livraison	377 849 $	147,91 $	261 977 $	136,33 $
Paiements d'ajustement	57 209	22,39	22 196	11,55
Paiements intérimaires	16 669	6,53	13 452	7,00
Paiement final	10 293	4,03	20 565	10,70
Rabais sur les wagons de producteurs	12 342	4,83	11 261	5,86
Total des bénéfices distribués aux producteurs	474 362 $	185,69 $	329 451 $	171,44 $

Pour la période comprise entre le 1er août 1999 et la fin des activités le 30 septembre 2000 (avec les chiffres correspondants de la période terminée le 30 septembre 1999)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	2000	1999
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Liquidités tirées de la vente de grain	4 504 817 $	4 026 703 $
Liquidités affectées aux charges d'exploitation	(181 224)	(133 506)
Plus : éléments ne nécessitant pas de sorties de fonds		
Amortissement des wagons-trémies de la CCB	2 870	2 884
Amortissement d'autres immobilisations	8 875	6 836
Flux de trésorerie liés à l'exploitation avant variation du fonds de roulement	4 335 338	3 902 917
Variation du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs, sauf les ventes à crédit	(205 935)	(719)
Stocks de grain	(76 480)	(155 276)
Charges reportées et charges payées d'avance	16 374	(8 142)
Créditeurs et charges à payer	1 811	16 091
Obligations envers les agents	99 988	28 282
Obligations envers les producteurs – chèques en circulation	51 280	(13 889)
Provision au titre des frais relatifs aux paiements aux producteurs	26	(1 709)
Compte spécial	(683)	1 228
	4 221 719	3 768 783
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation des emprunts	495 340	53 290
	495 340	53 290
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et aux autres activités		
(Augmentation) diminution des débiteurs – programmes de crédit	(331 342)	147 291
Acquisition d'immobilisations	(4 950)	(19 400)
Produits tirés de la vente d'immobilisations	521	292
	(335 771)	128 183
Espèces distribuées aux producteurs		
Distribution de soldes de trésorerie non distribués au début de l'exercice	(359 020)	(416 080)
Distribution de soldes de trésorerie relatifs à l'exercice en cours effectuée avant le 31 juillet	(4 022 268)	(3 534 176)
	(4 381 288)	(3 950 256)
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	-	-
Situation de trésorerie au début de l'exercice	-	-
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice	- $	- $

ÉTAT DES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DES FRAIS GÉNÉRAUX

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	2000	1999
Charges de la CCB		
Comité consultatif	- $	55 $
Conseil d'administration	1 178	825
Conseillers en informatique	4 120	4 177
Maintenance du matériel informatique et services informatiques	4 376	3 697
Communications	719	655
Publications de la CCB	771	640
Carnets et contrats de livraison et paiements aux agriculteurs	601	453
Installations	1 669	1 614
Services de bureau	2 575	2 666
Ressources humaines	30 580	27 953
Formation	457	703
Recrutement	321	123
Autres	642	624
Honoraires et services externes	1 547	2 157
Impôts	400	415
Frais de déplacement	1 496	1 307
Total avant amortissement	51 452	48 064
Amortissement	8 875	6 836
	60 327	54 900
Autres charges		
Réorganisation de la Commission	2 583	-
Contestations contre les pratiques commerciales déposées par les É.-U.	733	447
Élection des membres du conseil d'administration	70	1 242
	3 386	1 689
Total des frais administratifs et des frais généraux	63 713 $	56 589 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. LOI CONSTITUTIVE ET MANDAT

La Commission canadienne du blé (la Commission) a été créée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, une loi du Parlement du Canada. Le 11 juin 1998, le projet de loi C-4, - *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé* – prorogeait la CCB à titre de société à régie partagée, sans capital-actions, avec prise d'effet le 31 décembre 1998.

La société a été créée afin de commercialiser de façon ordonnée, au Canada et à l'étranger, le grain cultivé dans l'Ouest canadien. La société est régie par un conseil d'administration composé de dix producteurs élus et de cinq membres nommés par le gouvernement. La société doit rendre compte de ses activités aux agriculteurs de l'Ouest canadien par l'entremise des membres élus de son conseil d'administration et au Parlement par l'entremise du ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

La société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur les bénéfices*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Résultats d'exploitation

Les états financiers au 31 juillet comprennent les résultats d'exploitation finaux de tous les comptes de mise en commun pour la campagne agricole terminée le 31 juillet, à condition que les activités de commercialisation aient été terminées avant la production du rapport annuel de l'exercice en question. Les résultats financiers des comptes de mise en commun au 31 juillet sont déterminés en fonction des éléments suivants :

Produits – Produits tirés de la vente de grain constatés dans les comptes au moment de l'expédition, selon la valeur équivalente des produits à recevoir à Vancouver, à Churchill ou aux installations du Saint-Laurent.

Stocks – Stocks de grain en main au 31 juillet – montant établi en fonction de la valeur qui devrait finalement être obtenue au titre des produits tirés de la vente.

Charges postérieures au 31 juillet – Provision pour toutes les charges qui ont été engagées ou qui seront engagées relativement à la commercialisation des stocks de grain, dont une charge au titre de la tranche des frais administratifs et généraux engagés après le 31 juillet mais liés à la commercialisation. Les charges liées aux activités de commercialisation qui ont été engagées après le 31 juillet sont incluses dans le poste Créditeurs et charges à payer. Ces charges sont constituées des frais de possession, des frais d'entreposage, des intérêts, des frais de transport et des frais administratifs, ainsi que de toutes les autres charges engagées au cours de la période.

Obligations envers les producteurs – Dans le cas des comptes de mise en commun de l'exercice pour lesquels les activités de commercialisation étaient terminées, les soldes qui n'avaient pas encore été distribués aux producteurs au 31 juillet sont inclus dans le poste Obligations envers les producteurs.

Provision pour pertes sur débiteurs

Débiteurs liés à des programmes de crédit – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs résultant de ventes effectuées en vertu du Programme de vente de céréales à crédit et d'un pourcentage décroissant selon la durée de la période de remboursement du crédit de tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire. La société assume les risques qui ne sont pas garantis par le gouvernement du Canada. Dans le cas des débiteurs qui résultent des ventes à crédit qui ne font pas partie du Programme de vente de céréales à crédit ni du Mécanisme de crédit agroalimentaire, la Commission peut conclure des ententes avec des banques commerciales qui assumeront les risques de crédit sans garantie.

Débiteurs liés à des ventes au comptant – Les expéditions sont conditionnelles à la réception de lettres de crédit appropriées émises par des banques commerciales et qui garantissent le versement des fonds à la Commission.

Débiteurs liés à des programmes de paiement anticipé – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital dû par les producteurs relativement à des avances de fonds accordées en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* et du programme d'avances de crédit de printemps.

En raison de ces garanties et de ces ententes, aucun provision n'a été constituée relativement à la possibilité que les débiteurs ne respectent pas leurs engagements.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Catégorie d'actif	Durée (en années)
Matériel informatique	1 à 5
Développement de systèmes informatiques	2 à 10
Automobiles	3
Améliorations au bâtiment et aux bureaux	3
Matériel et fournitures de bureau	10
Wagons-trémies	30
Bâtiment	40
Améliorations locatives	Durée du bail

Conversion de devises

Tous les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la date du bilan. La société couvre ses actifs et ses passifs libellés en dollars US selon une approche de gestion de portefeuille. Les redressements au titre du change découlant de la conversion d'actifs ou de passifs libellés en devises sont comptabilisés dans les produits au cours de la période où ils sont effectués. Les emprunts qui ne sont pas libellés en dollars canadiens ni en dollars US sont couverts au moyen de contrats de change et sont convertis en dollars canadiens ou en dollars US selon les taux prévus aux contrats.

Les contrats de vente libellés en devises sont couverts au moyen de contrats de change à terme et d'options. Les contrats de change à terme sont convertis en dollars canadiens selon les taux prévus aux contrats, les options achetées sont converties au prix de levée des options ou au prix du marché, déduction faite de la prime, selon le plus élevé des deux, et les options vendues sont converties selon le prix de levée des options au moment où les options sont

levées par l'acheteur. Ces montants sont comptabilisés dans les produits à titre d'ajustement aux opérations de vente sous-jacentes.

Les autres produits et charges sont convertis selon les taux quotidiens en vigueur au cours de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

Afin de gérer les risques de change, les risques de taux d'intérêt et les risques liés au prix des marchandises auxquels elle est exposée, la Commission utilise différents types d'instruments financiers dérivés, dont des swaps de devises et de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des options sur devises, ainsi que des contrats à terme et des options sur marchandises. Ces instruments sont qualifiés de couvertures et utilisés uniquement aux fins de gestion des risques.

Contrats de taux d'intérêt – Les montants à payer ou à recevoir en vertu des swaps et des contrats à terme sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils sont versés ou reçus.

Contrats de change – Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats de change sont constatés dans les produits tirés des ventes dans le compte de mise en commun dans lequel la conversion des devises connexe est effectuée.

Contrats sur marchandises – Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats à terme et des options sur blé sont constatés dans les produits tirés des ventes dans le compte de mise en commun pour lequel la vente qui fait l'objet de la couverture a été effectuée.

Intérêts créditeurs nets

Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs ayant trait aux comptes débiteurs, aux emprunts, aux frais bancaires, aux frais liés aux opérations et aux programmes ayant trait aux facilités d'emprunt ainsi que les intérêts créditeurs de chaque compte de mise en commun durant la période de mise en commun, jusqu'à la distribution finale des bénéfices aux producteurs. Les intérêts créditeurs et débiteurs sont présentés sous forme de montant net, conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, qui stipule que ces montants doivent être traités à titre de frais ou de recouvrements des charges d'exploitation.

Frais administratifs et frais généraux

Les frais administratifs et les frais généraux, à l'exception des frais imputables au versement du paiement final aux producteurs, sont répartis entre les différents comptes de mise en commun auxquels les services s'appliquent en fonction du tonnage. Les frais imputables au paiement final sont répartis en fonction du nombre de producteurs qui reçoivent des paiements des divers comptes de mise en commun. Une tranche des frais administratifs et des frais généraux engagés pendant la campagne agricole en cours est affectée aux comptes de mise en commun de l'exercice précédent afin de refléter le coût des activités de commercialisation effectuées relativement à ces comptes au cours de l'exercice. De même, une autre tranche des frais administratifs et des frais généraux engagés durant la campagne agricole en cours est affectée à la provision pour frais relatifs aux paiements afin de tenir compte des coûts liés à la gestion des comptes de paiement au cours de l'exercice.

Régime de retraite

Les employés participent au régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La Commission verse des cotisations équivalentes à celles versées par les employés au titre des services courants ou des services antérieurs. Ces cotisations sont passées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et elles correspondent au total des engagements de la Commission au titre du régime de retraite. En vertu des lois actuelles, la Commission n'est pas tenue de verser de cotisations afin de compenser les pertes actuarielles du régime.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés de la Commission ont droit à des avantages précis au moment de leur retraite ou de leur cessation d'emploi.

L'obligation au titre des longs états de service et des congés de maladie inutilisés avant 1988 est inscrite aux comptes à mesure que les prestations des employés s'accumulent. Le solde non constaté de 7 980 330 $ au 31 juillet 1993 est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans à compter de la campagne 1993-1994. Le solde non constaté au 31 juillet 2000 s'établit à 2 394 099 $ (3 192 132 $ en 1999).

Les coûts relatifs aux soins de santé et à l'assurance-vie des employés retraités sont passés en charges lorsqu'ils sont payés.

3. Débiteurs relatifs aux programmes de vente à crédit

(en milliers de dollars)	*Programme de vente de céréales à crédit*	*Mécanisme de crédit agroalimentaire*	*Autres ventes à crédit*	2000 *Total*	1999 *Total*
Montants à recevoir de clients étrangers					
Exigibles	403 064 $	63 320 $	- $	466 384 $	192 341 $
En souffrance	756 350	-	-	756 350	714 228
Assujettis au rééchelonnement du Club de Paris	233 511	-	-	233 511	116 539
Rééchelonnés	5 692 906	-	-	5 692 906	5 795 377
	7 085 831	63 320		7 149 151	6 818 485
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	57 840	-	-	57 840	57 164
	7 143 671 $	63 320 $	- $	7 206 991 $	6 875 649 $
Risque de crédit :					
Garanti par le gouvernement du Canada	7 143 671 $	61 993 $	- $	7 205 664 $	6 872 896 $
Garanti par des banques commerciales	-	-	-	-	850
Assumé par la CCB	-	1 327	-	1 327	1 903
	7 143 671 $	63 320 $	- $	7 206 991 $	6 875 649 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. LOI CONSTITUTIVE ET MANDAT

La Commission canadienne du blé (la Commission) a été créée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, une loi du Parlement du Canada. Le 11 juin 1998, le projet de loi C-4, *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé* – prorogeait la CCB à titre de société à régie partagée, sans capital-actions, avec prise d'effet le 31 décembre 1998.

La société a été créée afin de commercialiser de façon ordonnée, au Canada et à l'étranger, le grain cultivé dans l'Ouest canadien. La société est régie par un conseil d'administration composé de dix producteurs élus et de cinq membres nommés par le gouvernement. La société doit rendre compte de ses activités aux agriculteurs de l'Ouest canadien par l'entremise des membres élus de son conseil d'administration et au Parlement par l'entremise du ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

La société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur les bénéfices*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Résultats d'exploitation

Les états financiers au 31 juillet comprennent les résultats d'exploitation finaux de tous les comptes de mise en commun pour la campagne agricole terminée le 31 juillet, à condition que les activités de commercialisation aient été terminées avant la production du rapport annuel de l'exercice en question. Les résultats financiers des comptes de mise en commun au 31 juillet sont déterminés en fonction des éléments suivants :

Produits – Produits tirés de la vente de grain constatés dans les comptes au moment de l'expédition, selon la valeur équivalente des produits à recevoir à Vancouver, à Churchill ou aux installations du Saint-Laurent.

Stocks – Stocks de grain en main au 31 juillet – montant établi en fonction de la valeur qui devrait finalement être obtenue au titre des produits tirés de la vente.

Charges postérieures au 31 juillet – Provision pour toutes les charges qui ont été engagées ou qui seront engagées relativement à la commercialisation des stocks de grain, dont une charge au titre de la tranche des frais administratifs et généraux engagés après le 31 juillet mais liés à la commercialisation. Les charges liées aux activités de commercialisation qui ont été engagées après le 31 juillet sont incluses dans le poste Créditeurs et charges à payer. Ces charges sont constituées des frais de possession, des frais d'entreposage, des intérêts, des frais de transport et des frais administratifs, ainsi que de toutes les autres charges engagées au cours de la période.

Obligations envers les producteurs – Dans le cas des comptes de mise en commun de l'exercice pour lesquels les activités de commercialisation étaient terminées, les soldes qui n'avaient pas encore été distribués aux producteurs au 31 juillet sont inclus dans le poste Obligations envers les producteurs.

Provision pour pertes sur débiteurs

Débiteurs liés à des programmes de crédit – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs résultant de ventes effectuées en vertu du Programme de vente de céréales à crédit et d'un pourcentage décroissant selon la durée de la période de remboursement du crédit de tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire. La société assume les risques qui ne sont pas garantis par le gouvernement du Canada. Dans le cas des débiteurs qui résultent des ventes à crédit qui ne font pas partie du Programme de vente de céréales à crédit ni du Mécanisme de crédit agroalimentaire, la Commission peut conclure des ententes avec des banques commerciales qui assumeront les risques de crédit sans garantie.

Débiteurs liés à des ventes au comptant – Les expéditions sont conditionnelles à la réception de lettres de crédit appropriées émises par des banques commerciales et qui garantissent le versement des fonds à la Commission.

Débiteurs liés à des programmes de paiement anticipé – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital dû par les producteurs relativement à des avances de fonds accordées en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* et du programme d'avances de crédit de printemps.

En raison de ces garanties et de ces ententes, aucun provision n'a été constituée relativement à la possibilité que les débiteurs ne respectent pas leurs engagements.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Catégorie d'actif	Durée (en années)
Matériel informatique	1 à 5
Développement de systèmes informatiques	2 à 10
Automobiles	3
Améliorations au bâtiment et aux bureaux	3
Matériel et fournitures de bureau	10
Wagons-trémies	30
Bâtiment	40
Améliorations locatives	Durée du bail

Conversion de devises

Tous les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la date du bilan. La société couvre ses actifs et ses passifs libellés en dollars US selon une approche de gestion de portefeuille. Les redressements au titre du change découlant de la conversion d'actifs ou de passifs libellés en devises sont comptabilisés dans les produits au cours de la période où ils sont effectués. Les emprunts qui ne sont pas libellés en dollars canadiens ni en dollars US sont couverts au moyen de contrats de change et sont convertis en dollars canadiens ou en dollars US selon les taux prévus aux contrats.

Les contrats de vente libellés en devises sont couverts au moyen de contrats de change à terme et d'options. Les contrats de change à terme sont convertis en dollars canadiens selon les taux prévus aux contrats, les options achetées sont converties au prix de levée des options ou au prix du marché, déduction faite de la prime, selon le plus élevé des deux, et les options vendues sont converties selon le prix de levée des options au moment où les options sont

levées par l'acheteur. Ces montants sont comptabilisés dans les produits à titre d'ajustement aux opérations de vente sous-jacentes.

Les autres produits et charges sont convertis selon les taux quotidiens en vigueur au cours de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

Afin de gérer les risques de change, les risques de taux d'intérêt et les risques liés au prix des marchandises auxquels elle est exposée, la Commission utilise différents types d'instruments financiers dérivés, dont des swaps de devises et de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des options sur devises, ainsi que des contrats à terme et des options sur marchandises. Ces instruments sont qualifiés de couvertures et utilisés uniquement aux fins de gestion des risques.

Contrats de taux d'intérêt – Les montants à payer ou à recevoir en vertu des swaps et des contrats à terme sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils sont versés ou reçus.

Contrats de change – Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats de change sont constatés dans les produits tirés des ventes dans le compte de mise en commun dans lequel la conversion des devises connexe est effectuée.

Contrats sur marchandises – Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats à terme et des options sur blé sont constatés dans les produits tirés des ventes dans le compte de mise en commun pour lequel la vente qui fait l'objet de la couverture a été effectuée.

Intérêts créditeurs nets

Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs ayant trait aux comptes débiteurs, aux emprunts, aux frais bancaires, aux frais liés aux opérations et aux programmes ayant trait aux facilités d'emprunt ainsi que les intérêts créditeurs de chaque compte de mise en commun durant la période de mise en commun, jusqu'à la distribution finale des bénéfices aux producteurs. Les intérêts créditeurs et débiteurs sont présentés sous forme de montant net, conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, qui stipule que ces montants doivent être traités à titre de frais ou de recouvrements des charges d'exploitation.

Frais administratifs et frais généraux

Les frais administratifs et les frais généraux, à l'exception des frais imputables au versement du paiement final aux producteurs, sont répartis entre les différents comptes de mise en commun auxquels les services s'appliquent en fonction du tonnage. Les frais imputables au paiement final sont répartis en fonction du nombre de producteurs qui reçoivent des paiements des divers comptes de mise en commun. Une tranche des frais administratifs et des frais généraux engagés pendant la campagne agricole en cours est affectée aux comptes de mise en commun de l'exercice précédent afin de refléter le coût des activités de commercialisation effectuées relativement à ces comptes au cours de l'exercice. De même, une autre tranche des frais administratifs et des frais généraux engagés durant la campagne agricole en cours est affectée à la provision pour frais relatifs aux paiements afin de tenir compte des coûts liés à la gestion des comptes de paiement au cours de l'exercice.

Régime de retraite

Les employés participent au régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La Commission verse des cotisations équivalentes à celles versées par les employés au titre des services courants ou des services antérieurs. Ces cotisations sont passées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et elles correspondent au total des engagements de la Commission au titre du régime de retraite. En vertu des lois actuelles, la Commission n'est pas tenue de verser de cotisations afin de compenser les pertes actuarielles du régime.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés de la Commission ont droit à des avantages précis au moment de leur retraite ou de leur cessation d'emploi.

L'obligation au titre des longs états de service et des congés de maladie inutilisés avant 1988 est inscrite aux comptes à mesure que les prestations des employés s'accumulent. Le solde non constaté de 7 980 330 $ au 31 juillet 1993 est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans à compter de la campagne 1993-1994. Le solde non constaté au 31 juillet 2000 s'établit à 2 394 099 $ (3 192 132 $ en 1999).

Les coûts relatifs aux soins de santé et à l'assurance-vie des employés retraités sont passés en charges lorsqu'ils sont payés.

3. Débiteurs relatifs aux programmes de vente à crédit

(en milliers de dollars)	*Programme de vente de céréales à crédit*	*Mécanisme de crédit agroalimentaire*	*Autres ventes à crédit*	2000 *Total*	1999 *Total*
Montants à recevoir de clients étrangers					
Exigibles	403 064 $	63 320 $	- $	466 384 $	192 341 $
En souffrance	756 350	-	-	756 350	714 228
Assujettis au rééchelonnement du Club de Paris	233 511	-	-	233 511	116 539
Rééchelonnés	5 692 906	-	-	5 692 906	5 795 377
	7 085 831	63 320		7 149 151	6 818 485
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	57 840	-	-	57 840	57 164
	7 143 671 $	63 320 $	- $	7 206 991 $	6 875 649 $
Risque de crédit :					
Garanti par le gouvernement du Canada	7 143 671 $	61 993 $	- $	7 205 664 $	6 872 896 $
Garanti par des banques commerciales	-	-	-	-	850
Assumé par la CCB	-	1 327	-	1 327	1 903
	7 143 671 $	63 320 $	- $	7 206 991 $	6 875 649 $

3. Débiteurs relatifs aux programmes de vente à crédit

Le risque de crédit maximal auquel est exposée la Commission relativement à ces débiteurs s'établit à 1 326 696 $ (1 902 971 $ en 1999). Le risque de crédit lié à tous les autres soldes est assumé par le gouvernement du Canada sous forme de garantie des soldes de capital et d'intérêts découlant des ventes effectuées en vertu du Programme de vente de céréales à crédit et du Mécanisme de crédit agroalimentaire, ou par des banques commerciales qui ont assumé une partie du risque de crédit, sans recours contre la Commission.

Les soldes des débiteurs sont classés selon les programmes de vente à crédit applicables :

Programme de vente de céréales à crédit

Les débiteurs relatifs à ce programme découlent des ventes aux pays suivants : Algérie, Brésil, Égypte, Éthiopie, Haïti, Iran, Iraq, Jamaïque, Pakistan, Pérou, Pologne, Russie et Zambie. Du montant en capital et intérêts de 7 085 830 625 $ dû par les clients étrangers au 31 juillet 2000, une tranche de 5 317 386 143 $ représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 3 575 915 362 $ remboursable en dollars US. Du montant de 6 738 388 380 $ en capital et intérêts dû par les clients étrangers au 31 juillet 1999, une tranche de 4 924 152 682 $ représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 3 269 038 493 $ remboursable en dollars US.

Les débiteurs en souffrance au 31 juillet 2000 sont constitués de montants dus par l'Iraq, le Pakistan et la Zambie relativement à des paiements dans le cadre de ventes à crédit antérieures qui n'avaient pas été reçus à la date de règlement et qui étaient encore impayés à la fin de l'exercice.

En tant que membres du Club de Paris, le gouvernement du Canada et d'autres créanciers se sont périodiquement entendus pour proroger les périodes de remboursement au-delà des dates prévues initialement ou pour réduire le capital dû par un pays débiteur pour diverses raisons, dont des considérations humanitaires. Tous les membres du Club de Paris sont tenus d'accorder le même traitement au pays débiteur. En vertu des conditions acceptées par le gouvernement du Canada à titre de membre du Club de Paris, la Commission a conclu des accords visant à rééchelonner certains débiteurs au-delà de l'échéance initiale, notamment pour l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie. Les conditions de ces rééchelonnements varient, les intérêts et le capital rééchelonné devant être remboursés sur des périodes variant entre 5 ans et 25 ans.

De même, en vertu des conditions acceptées par le gouvernement du Canada à titre de membre du Club de Paris, la Commission conclura une entente avec la Russie en vertu de laquelle elle rééchelonnera certains débiteurs totalisant 233 510 517 $ au 31 juillet 2000, au-delà des dates d'échéance prévues dans des accords de rééchelonnement antérieurs. Ce montant est inclus dans le poste intitulé « Montants assujettis au rééchelonnement du Club de Paris » jusqu'à la signature de l'entente.

Outre l'allégement de la dette au moyen de la prorogation des périodes de remboursement, le gouvernement du Canada a accepté, dans certains cas, de réduire les dettes de la Pologne et de la Zambie envers la Commission. En vertu des ententes de réduction de la dette, le gouvernement du Canada verse à la Commission les montants qui autrement auraient dus être acquittés par les gouvernements débiteurs. Au 31 juillet 2000, le gouvernement du Canada devait une somme totalisant 57 840 134 $ à la Commission en vertu de ces ententes. De cette somme, une tranche de 30 343 053 $ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 20 405 550 $ remboursable en dollars US.

Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, puisque que le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs en vertu de ce programme.

Mécanisme de crédit agroalimentaire

Les débiteurs en vertu de cette facilité découlent de ventes à des clients situés au Brésil, en Chine, en Indonésie, au Mexique, en République de Corée et au Pérou. Le solde de 63 320 529 $ en capital et intérêts courus en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire au 31 juillet 2000 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 42 582 736 $ remboursable en dollars US. Le solde de 79 246 559 $ en capital et intérêts courus au 31 juillet 1999 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 52 610 077 $ remboursable en dollars US.

Au 31 juillet 2000, le risque de crédit maximal en vertu de cette facilité s'établissait à 1 326 696 $ (1 902 971 $ en 1999), soit le risque qui n'est pas couvert par le gouvernement du Canada. Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, car la direction estime que ce solde peut être recouvré en totalité.

Juste valeur

Au 31 juillet 2000, tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu de programmes de ventes à crédit comportent un échéancier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours. Compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments financiers par rapport aux dates de modification des taux, leur juste valeur se rapproche des valeurs comptables.

Échéances

Ces débiteurs viennent à échéance comme suit :

(en milliers de dollars)	2000	1999
Montants dus :		
à moins d'un an	749 573 $	502 112 $
entre un an et deux ans	224 113	147 653
entre deux et trois ans	331 051	216 063
entre trois et quatre ans	429 436	320 803
entre quatre et cinq ans	513 415	417 565
plus de cinq ans	4 203 053	4 557 225
en souffrance	756 350	714 228
	7 206 991 $	6 875 649 $

4. Débiteurs relatifs à des programmes de paiements anticipés

(en milliers de dollars)	Loi sur les programmes de commercialisation agricole	Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	Programme d'avances de crédit du printemps	2000 Total	1999 Total
Montants à recevoir des producteurs					
Soldes en capital impayés	66 200 $	- $	190 834 $	257 034 $	72 641 $
	66 200	-	190 834	257 034	72 641
Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada					
Recouvrement des frais d'intérêt sur la tranche sans intérêt des avances aux producteurs	1 338	(5)	1 750	3 083	1 464
Montants recouvrés auprès des producteurs et des sociétés céréalières après le remboursement par le gouvernement du Canada	(304)	(62)	-	(366)	(832)
Intérêts sur les comptes en souffrance perçus auprès des producteurs au nom du gouvernement du Canada	(1 327)	(31)	-	(1 358)	(1 200)
	(293)	(98)	1 750	1 359	(568)
	65 907 $	(98) $	192 584 $	258 393 $	72 073 $

La Commission gère les programmes d'avances de fonds destinés aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien au nom du gouvernement du Canada. Le gouvernement garantit le remboursement des avances accordées aux agriculteurs; ainsi, la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit. Les charges engagées par la Commission relativement à la gestion des programmes lui sont remboursées par le gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada a déposé la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* en 1997 afin de fournir des liquidités aux agriculteurs sous forme d'avances de fonds accordées en fonction du grain entreposé par les agriculteurs. Ce programme a remplacé un programme précédent du gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies*. Le gouvernement paye les intérêts sur les avances jusqu'à concurrence de 50 000 $, et le producteur paie les intérêts sur tout montant excédant 50 000 $.

Le gouvernement du Canada a lancé le programme d'avances de crédit du printemps au printemps 2000 afin d'aider les agriculteurs à s'acquitter des coûts liés à l'ensemencement printanier. Ce programme permet aux producteurs de recevoir un montant maximal de 20 000 $ dont les intérêts sont payés par le gouvernement du Canada. Tout solde non remboursé en vertu du programme sera déduit du montant sans intérêt et du montant maximal auquel est admissible le producteur à l'automne 2000 en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*.

Les avances de fonds accordées par la Commission au cours de l'exercice en vertu de ces programmes ont totalisé 706 881 345 $, soit une somme de 514 999 700 $ accordée en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et une somme de 191 881 645 $ accordée en vertu du programme d'avances de crédit du printemps.

Les avances de fonds accordées par la Commission en vertu des programmes d'avances de fonds du gouvernement du Canada totalisent 13 029 760 920 $ et s'établissent comme suit : 11 316 812 153 $ consentis en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour les le grain des Prairies*, depuis son entrée en vigueur en 1957, 1 521 067 122 $ octroyés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, depuis son entrée en vigueur en 1997, et 191 881 645 $ accordés en vertu du programme d'avances de crédit du printemps depuis son entrée en vigueur en 2000.

5. Stocks de grain

Les stocks de grain au 31 juillet sont présentés selon la valeur qui devrait finalement être obtenue au titre du produit des ventes, soit :

(en milliers de dollars)	2000	1999
Blé	691 068 $	702 649 $
Blé dur	369 403	350 848
Orge	31 206	18 838
Orge de premier choix	90 550	33 412
	1 182 227 $	1 105 747 $

6. Charges reportées et charges payées d'avance

(en milliers de dollars)	2000	1999
Charges payées d'avance pour l'acheminement des stocks vers les points d'exportation de l'Est	12 320 $	16 515 $
Options d'achat et de renouvellement de bail sur wagons-trémies loués	5 137	5 137
Dépôts aux comptes sur marge de marchandises	3 692	3 271
Autres	2 946	2 629
Résultats nets des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs	(16 137)	(3 220)
	7 958 $	24 332 $

3. Débiteurs relatifs aux programmes de vente à crédit

Le risque de crédit maximal auquel est exposée la Commission relativement à ces débiteurs s'établit à 1 326 696 $ (1 902 971 $ en 1999). Le risque de crédit lié à tous les autres soldes est assumé par le gouvernement du Canada sous forme de garantie des soldes de capital et d'intérêts découlant des ventes effectuées en vertu du Programme de vente de céréales à crédit et du Mécanisme de crédit agroalimentaire, ou par des banques commerciales qui ont assumé une partie du risque de crédit, sans recours contre la Commission.

Les soldes des débiteurs sont classés selon les programmes de vente à crédit applicables :

Programme de vente de céréales à crédit

Les débiteurs relatifs à ce programme découlent des ventes aux pays suivants : Algérie, Brésil, Égypte, Éthiopie, Haïti, Iran, Iraq, Jamaïque, Pakistan, Pérou, Pologne, Russie et Zambie. Du montant en capital et intérêts de 7 085 830 625 $ dû par les clients étrangers au 31 juillet 2000, une tranche de 5 317 386 143 $ représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 3 575 915 362 $ remboursable en dollars US. Du montant de 6 738 388 380 $ en capital et intérêts dû par les clients étrangers au 31 juillet 1999, une tranche de 4 924 152 682 $ représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 3 269 038 493 $ remboursable en dollars US.

Les débiteurs en souffrance au 31 juillet 2000 sont constitués de montants dus par l'Iraq, le Pakistan et la Zambie relativement à des paiements dans le cadre de ventes à crédit antérieures qui n'avaient pas été reçus à la date de règlement et qui étaient encore impayés à la fin de l'exercice.

En tant que membres du Club de Paris, le gouvernement du Canada et d'autres créanciers se sont périodiquement entendus pour proroger les périodes de remboursement au-delà des dates prévues initialement ou pour réduire le capital dû par un pays débiteur pour diverses raisons, dont des considérations humanitaires. Tous les membres du Club de Paris sont tenus d'accorder le même traitement au pays débiteur. En vertu des conditions acceptées par le gouvernement du Canada à titre de membre du Club de Paris, la Commission a conclu des accords visant à rééchelonner certains débiteurs au-delà de l'échéance initiale, notamment pour l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie. Les conditions de ces rééchelonnements varient, les intérêts et le capital rééchelonné devant être remboursés sur des périodes variant entre 5 ans et 25 ans.

De même, en vertu des conditions acceptées par le gouvernement du Canada à titre de membre du Club de Paris, la Commission conclura une entente avec la Russie en vertu de laquelle elle rééchelonnera certains débiteurs totalisant 233 510 517 $ au 31 juillet 2000, au-delà des dates d'échéance prévues dans des accords de rééchelonnement antérieurs. Ce montant est inclus dans le poste intitulé « Montants assujettis au rééchelonnement du Club de Paris » jusqu'à la signature de l'entente.

Outre l'allégement de la dette au moyen de la prorogation des périodes de remboursement, le gouvernement du Canada a accepté, dans certains cas, de réduire les dettes de la Pologne et de la Zambie envers la Commission. En vertu des ententes de réduction de la dette, le gouvernement du Canada verse à la Commission les montants qui autrement auraient dus être acquittés par les gouvernements débiteurs. Au 31 juillet 2000, le gouvernement du Canada devait une somme totalisant 57 840 134 $ à la Commission en vertu de ces ententes. De cette somme, une tranche de 30 343 053 $ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 20 405 550 $ remboursable en dollars US.

Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, puisque le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs en vertu de ce programme.

Mécanisme de crédit agroalimentaire

Les débiteurs en vertu de cette facilité découlent de ventes à des clients situés au Brésil, en Chine, en Indonésie, au Mexique, en République de Corée et au Pérou. Le solde de 63 320 529 $ en capital et intérêts courus en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire au 31 juillet 2000 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 42 582 736 $ remboursable en dollars US. Le solde de 79 246 559 $ en capital et intérêts courus au 31 juillet 1999 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 52 610 077 $ remboursable en dollars US.

Au 31 juillet 2000, le risque de crédit maximal en vertu de cette facilité s'établissait à 1 326 696 $ (1 902 971 $ en 1999), soit le risque qui n'est pas couvert par le gouvernement du Canada. Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, car la direction estime que ce solde peut être recouvré en totalité.

Juste valeur

Au 31 juillet 2000, tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu de programmes de ventes à crédit comportent un échéancier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours. Compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments financiers par rapport aux dates de modification des taux, leur juste valeur se rapproche des valeurs comptables.

Échéances

Ces débiteurs viennent à échéance comme suit :

(en milliers de dollars)	2000	1999
Montants dus :		
à moins d'un an	749 573 $	502 112 $
entre un an et deux ans	224 113	147 653
entre deux et trois ans	331 051	216 063
entre trois et quatre ans	429 436	320 803
entre quatre et cinq ans	513 415	417 565
plus de cinq ans	4 203 053	4 557 225
en souffrance	756 350	714 228
	7 206 991 $	6 875 649 $

4. Débiteurs relatifs à des programmes de paiements anticipés

(en milliers de dollars)	*Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	*Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies*	*Programme d'avances de crédit du printemps*	2000 *Total*	1999 *Total*
Montants à recevoir des producteurs					
Soldes en capital impayés	66 200 $	- $	190 834 $	257 034 $	72 641 $
	66 200	-	190 834	257 034	72 641
Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada					
Recouvrement des frais d'intérêt sur la tranche sans intérêt des avances aux producteurs	1 338	(5)	1 750	3 083	1 464
Montants recouvrés auprès des producteurs et des sociétés céréalières après le remboursement par le gouvernement du Canada	(304)	(62)	-	(366)	(832)
Intérêts sur les comptes en souffrance perçus auprès des producteurs au nom du gouvernement du Canada	(1 327)	(31)	-	(1 358)	(1 200)
	(293)	(98)	1 750	1 359	(568)
	65 907 $	(98) $	192 584 $	258 393 $	72 073 $

La Commission gère les programmes d'avances de fonds destinés aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien au nom du gouvernement du Canada. Le gouvernement garantit le remboursement des avances accordées aux agriculteurs; ainsi, la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit. Les charges engagées par la Commission relativement à la gestion des programmes lui sont remboursées par le gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada a déposé la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* en 1997 afin de fournir des liquidités aux agriculteurs sous forme d'avances de fonds accordées en fonction du grain entreposé par les agriculteurs. Ce programme a remplacé un programme précédent du gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies*. Le gouvernement paye les intérêts sur les avances jusqu'à concurrence de 50 000 $, et le producteur paie les intérêts sur tout montant excédant 50 000 $.

Le gouvernement du Canada a lancé le programme d'avances de crédit du printemps au printemps 2000 afin d'aider les agriculteurs à s'acquitter des coûts liés à l'ensemencement printanier. Ce programme permet aux producteurs de recevoir un montant maximal de 20 000 $ dont les intérêts sont payés par le gouvernement du Canada. Tout solde non remboursé en vertu du programme sera déduit du montant sans intérêt et du montant maximal auquel est admissible le producteur à l'automne 2000 en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*.

Les avances de fonds accordées par la Commission au cours de l'exercice en vertu de ces programmes ont totalisé 706 881 345 $, soit une somme de 514 999 700 $ accordée en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et une somme de 191 881 645 $ accordée en vertu du programme d'avances de crédit du printemps.

Les avances de fonds accordées par la Commission en vertu des programmes d'avances de fonds du gouvernement du Canada totalisent 13 029 760 920 $ et s'établissent comme suit : 11 316 812 153 $ consentis en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour les le grain des Prairies*, depuis son entrée en vigueur en 1957, 1 521 067 122 $ octroyés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, depuis son entrée en vigueur en 1997, et 191 881 645 $ accordés en vertu du programme d'avances de crédit du printemps depuis son entrée en vigueur en 2000.

5. Stocks de grain

Les stocks de grain au 31 juillet sont présentés selon la valeur qui devrait finalement être obtenue au titre du produit des ventes, soit :

(en milliers de dollars)	2000	1999
Blé	691 068 $	702 649 $
Blé dur	369 403	350 848
Orge	31 206	18 838
Orge de premier choix	90 550	33 412
	1 182 227 $	1 105 747 $

6. Charges reportées et charges payées d'avance

(en milliers de dollars)	2000	1999
Charges payées d'avance pour l'acheminement des stocks vers les points d'exportation de l'Est	12 320 $	16 515 $
Options d'achat et de renouvellement de bail sur wagons-trémies loués	5 137	5 137
Dépôts aux comptes sur marge de marchandises	3 692	3 271
Autres	2 946	2 629
Résultats nets des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs	(16 137)	(3 220)
	7 958 $	24 332 $

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
31 juillet 2000			
Développement de systèmes informatiques	45 025 $	9 390 $	35 635 $
Wagons-trémies	85 258	58 260	26 998
Matériel informatique	12 816	10 017	2 799
Mobilier et équipement de bureau	4 737	2 972	1 765
Terrain, bâtiment et améliorations	7 563	6 752	811
Automobiles	509	168	341
Améliorations locatives	139	139	-
	156 047 $	87 698 $	68 349 $

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
31 juillet 1999			
Développement de systèmes informatiques	43 077 $	5 255 $	37 822 $
Wagons-trémies	86 345	56 124	30 221
Matériel informatique	12 525	8 289	4 236
Mobilier et équipement de bureau	4 720	2 673	2 047
Terrain, bâtiment et améliorations	7 288	6 286	1 002
Automobiles	621	306	315
Améliorations locatives	139	117	22
	154 715 $	79 050 $	75 665 $

En 1979-1980, 2 000 wagons-trémies ont été achetés par la Commission à un prix initial de 90 555 623 $. De ce nombre, 117 ont été démolis et 1 883 sont encore en service. La Commission reçoit un remboursement pour les wagons démolis en vertu d'un contrat d'exploitation avec le Canadien National.

8. Emprunts

(en milliers de dollars)	Taux d'intérêt effectif (%)	2000	1999
Emprunts en papier commercial			
Programme de papier commercial en dollars CA		1 580 332 $	2 297 476 $
Programme de papier commercial en dollars US		2 589 723	1 860 756
Programme de papier commercial en euros		2 314 832	1 972 674
	5.10 – 7.27	6 484 887	6 130 906
Programme de billets à moyen terme en euros	5.84 – 6.67	576 291	1 223 784
Lignes de crédit bancaire et autres	5.15 – 6.75	171 013	244 075
Intérêts courus	-	93 836	81 914
Total des emprunts	5.10 – 7.27	7 326 027	7 680 679
Moins les investissements	5.75 – 6.66	(61 818)	(911 810)
Emprunts nets	5.10 – 7.27	7 264 209 $	6 768 869 $

Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

Les emprunts libellés dans une devise autre que le dollar canadien ou américain ont été entièrement convertis en dollars canadiens ou américains.

Une tranche de 5 503 964 457 $ des emprunts nets au 31 juillet 2000 représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 3 701 388 337 $ remboursable en dollars américains. Une tranche de 5 055 432 986 $ des emprunts nets au 31 juillet 1999 représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 3 356 192 648 $ remboursable en dollars américains.

Ces emprunts arrivent à échéance comme suit :

(en milliers de dollars)	2000	1999
Montants dus :		
à moins d'un an	7 121 486 $	7 179 919 $
entre un an et deux ans	-	376 575
entre deux et trois ans	-	-
entre trois et quatre ans	-	-
entre quatre et cinq ans	-	-
plus de cinq ans	204 541	124 185
	7 326 027 $	7 680 679 $

Tous les emprunts comportent un échéancier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours. Compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments financiers, leur juste valeur se rapproche des valeurs comptables.

9. Créditeurs et charges à payer

(en milliers de dollars)	2000	1999
Créditeurs et charges à payer	39 073 $	45 971 $
Charges engagées après le 31 juillet relativement à des activités de commercialisation liées aux comptes de mise en commun de l'exercice courant	70 465	56 465
Produits des ventes reportés	29 710	35 002
	139 248 $	137 438 $

10. Obligations envers les agents

(en milliers de dollars)	2000	1999
Grain acheté aux producteurs	789 428 $	674 620 $
Bons au comptant reportés	69 083	83 903
	858 511 $	758 523 $

Grain acheté aux producteurs

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et leur versent un montant au nom de la Commission selon les taux de paiement initial en vigueur à la date de livraison. La Commission règle ces achats seulement lorsque le grain est livré à la Commission, soit par les agents à un terminal, soit à une minoterie. L'obligation envers les agents au titre du grain acheté aux producteurs représente le montant dû par la Commission à ses agents relativement à 4 687 138 tonnes de grain en main (3 776 084 en 1999) dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet, et dont la livraison à la Commission et le paiement seront effectués après la fin de l'exercice.

Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, déposent en fiducie auprès de cette dernière un montant équivalent à la valeur des bons au comptant reportés émis aux producteurs en échange du grain de la CCB. La Commission remet ces fonds aux sociétés céréalières pour qu'elles remboursent les bons au comptant reportés détenus par les producteurs et qui viennent à échéance principalement dans les premiers jours de l'année civile suivante.

11. Obligations envers les producteurs – chèques en circulation

(en milliers de dollars)	2000	1999
Chèques à l'ordre des producteurs en circulation au 31 juillet		
Blé	160 173 $	91 542 $
Blé dur	37 122	59 042
Orge	8 202	4 437
Orge de premier choix	16 838	16 034
	222 335 $	171 055 $

Une tranche de 217 039 913 $ du montant impayé au 31 juillet 2000 provient des paiements au titre d'ajustement de 1999-2000 avec prise d'effet le 28 juillet 2000.

Une tranche de 165 004 956 $ du montant impayé au 31 juillet 1999 provient des paiements au titre d'ajustement de 1998-1999 avec prise d'effet le 20 juillet 1999.

12. Obligations envers les producteurs – bénéfices non distribués

(en milliers de dollars)	2000	1999
Bénéfices distribués au titre des paiements intérimaires		
Blé	65 453 $	112 598 $
Blé dur	61 933	44 420
Orge	4 702	1 940
Orge de premier choix	16 669	13 452
	148 757	172 410
Bénéfices distribués au titre du paiement final et du rabais sur wagons consignés		
Blé	93 086	99 575
Blé dur	45 557	63 558
Orge	3 632	2 912
Orge de premier choix	10 294	20 565
	152 569	186 610
	301 326 $	359 020 $

Au 31 juillet 2000, les bénéfices non distribués aux producteurs totalisaient 301 325 339 $. Le 24 octobre 2000, une tranche de 148 756 397 $ de ce montant, soit 49 % du solde impayé, a été distribuée aux producteurs à titre de paiements intérimaires. Le solde de 152 568 942 $ sera distribué aux producteurs à titre de paiement final et de rabais sur les wagons consignés le 2 janvier 2001.

13. Provision pour frais relatifs aux paiements des producteurs

Le montant de 5 960 386 $ (5 934 196 $ en 1999) représente le solde de la provision pour frais relatifs aux paiements des producteurs ayant trait aux comptes de mise en commun qui ont été fermés. Six ans après la fermeture de certains comptes de mise en commun, les soldes des provisions qui leur sont liées peuvent être transférés au compte spécial sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil.

14. Compte spécial – solde net des comptes de paiements non distribués

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, le Gouverneur en conseil peut autoriser la Commission à transférer dans un compte spécial les soldes non réclamés des comptes de paiements qui sont payables à des producteurs depuis six ans ou plus. En plus de prévoir le règlement de réclamations justifiées des producteurs à l'égard de ces anciens comptes, l'article stipule également que ces fonds doivent être utilisés à des fins que le Gouverneur en conseil, selon les recommandations de la Commission, estime avantageuses pour les producteurs.

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2000, les soldes des comptes de paiements pour le blé et le blé dur de 1992 ont été transférés dans le compte spécial en vertu du décret en conseil C.P. 2000-691.

Les opérations effectuées dans le compte spécial s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2000	1999
Solde au début de l'exercice	4 020 $	2 792 $
Transferts de comptes de paiements	902	2 674
Charges	(1 573)	(1 441)
Paiements aux producteurs relatifs à d'anciens comptes de paiements	(12)	(5)
Solde à la fin de l'exercice	3 337 $	4 020 $
Composition du solde à la fin de l'exercice :		
Paiements alloués non effectués	1 731 $	165 $
Somme non répartie	1 606	3 855
	3 337 $	4 020 $

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	*Coût*	*Amortissement cumulé*	*Valeur comptable nette*
31 juillet 2000			
Développement de systèmes informatiques	45 025 $	9 390 $	35 635 $
Wagons-trémies	85 258	58 260	26 998
Matériel informatique	12 816	10 017	2 799
Mobilier et équipement de bureau	4 737	2 972	1 765
Terrain, bâtiment et améliorations	7 563	6 752	811
Automobiles	509	168	341
Améliorations locatives	139	139	-
	156 047 $	87 698 $	68 349 $

(en milliers de dollars)	*Coût*	*Amortissement cumulé*	*Valeur comptable nette*
31 juillet 1999			
Développement de systèmes informatiques	43 077 $	5 255 $	37 822 $
Wagons-trémies	86 345	56 124	30 221
Matériel informatique	12 525	8 289	4 236
Mobilier et équipement de bureau	4 720	2 673	2 047
Terrain, bâtiment et améliorations	7 288	6 286	1 002
Automobiles	621	306	315
Améliorations locatives	139	117	22
	154 715 $	79 050 $	75 665 $

En 1979-1980, 2 000 wagons-trémies ont été achetés par la Commission à un prix initial de 90 555 623 $. De ce nombre, 117 ont été démolis et 1 883 sont encore en service. La Commission reçoit un remboursement pour les wagons démolis en vertu d'un contrat d'exploitation avec le Canadien National.

8. Emprunts

(en milliers de dollars)	*Taux d'intérêt effectif (%)*	2000	1999
Emprunts en papier commercial			
Programme de papier commercial en dollars CA		1 580 332 $	2 297 476 $
Programme de papier commercial en dollars US		2 589 723	1 860 756
Programme de papier commercial en euros		2 314 832	1 972 674
	5.10 – 7.27	6 484 887	6 130 906
Programme de billets à moyen terme en euros	5.84 – 6.67	576 291	1 223 784
Lignes de crédit bancaire et autres	5.15 – 6.75	171 013	244 075
Intérêts courus	-	93 836	81 914
Total des emprunts	5.10 – 7.27	7 326 027	7 680 679
Moins les investissements	5.75 – 6.66	(61 818)	(911 810)
Emprunts nets	5.10 – 7.27	7 264 209 $	6 768 869 $

Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

Les emprunts libellés dans une devise autre que le dollar canadien ou américain ont été entièrement convertis en dollars canadiens ou américains.

Une tranche de 5 503 964 457 $ des emprunts nets au 31 juillet 2000 représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 3 701 388 337 $ remboursable en dollars américains. Une tranche de 5 055 432 986 $ des emprunts nets au 31 juillet 1999 représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 3 356 192 648 $ remboursable en dollars américains.

Ces emprunts arrivent à échéance comme suit :

(en milliers de dollars)	2000	1999
Montants dus :		
à moins d'un an	7 121 486 $	7 179 919 $
entre un an et deux ans	-	376 575
entre deux et trois ans	-	-
entre trois et quatre ans	-	-
entre quatre et cinq ans	-	-
plus de cinq ans	204 541	124 185
	7 326 027 $	7 680 679 $

Tous les emprunts comportent un échéancier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours. Compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments financiers, leur juste valeur se rapproche des valeurs comptables.

9. Créditeurs et charges à payer

(en milliers de dollars)	2000	1999
Créditeurs et charges à payer	39 073 $	45 971 $
Charges engagées après le 31 juillet relativement à des activités de commercialisation liées aux comptes de mise en commun de l'exercice courant	70 465	56 465
Produits des ventes reportés	29 710	35 002
	139 248 $	137 438 $

10. Obligations envers les agents

(en milliers de dollars)	2000	1999
Grain acheté aux producteurs	789 428 $	674 620 $
Bons au comptant reportés	69 083	83 903
	858 511 $	758 523 $

Grain acheté aux producteurs

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et leur versent un montant au nom de la Commission selon les taux de paiement initial en vigueur à la date de livraison. La Commission règle ces achats seulement lorsque le grain est livré à la Commission, soit par les agents à un terminal, soit à une minoterie. L'obligation envers les agents au titre du grain acheté aux producteurs représente le montant dû par la Commission à ses agents relativement à 4 687 138 tonnes de grain en main (3 776 084 en 1999) dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet, et dont la livraison à la Commission et le paiement seront effectués après la fin de l'exercice.

Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, déposent en fiducie auprès de cette dernière un montant équivalent à la valeur des bons au comptant reportés émis aux producteurs en échange du grain de la CCB. La Commission remet ces fonds aux sociétés céréalières pour qu'elles remboursent les bons au comptant reportés détenus par les producteurs et qui viennent à échéance principalement dans les premiers jours de l'année civile suivante.

11. Obligations envers les producteurs – chèques en circulation

(en milliers de dollars)	2000	1999
Chèques à l'ordre des producteurs en circulation au 31 juillet		
Blé	160 173 $	91 542 $
Blé dur	37 122	59 042
Orge	8 202	4 437
Orge de premier choix	16 838	16 034
	222 335 $	171 055 $

Une tranche de 217 039 913 $ du montant impayé au 31 juillet 2000 provient des paiements au titre d'ajustement de 1999-2000 avec prise d'effet le 28 juillet 2000.

Une tranche de 165 004 956 $ du montant impayé au 31 juillet 1999 provient des paiements au titre d'ajustement de 1998-1999 avec prise d'effet le 20 juillet 1999.

12. Obligations envers les producteurs – bénéfices non distribués

(en milliers de dollars)	2000	1999
Bénéfices distribués au titre des paiements intérimaires		
Blé	65 453 $	112 598 $
Blé dur	61 933	44 420
Orge	4 702	1 940
Orge de premier choix	16 669	13 452
	148 757	172 410
Bénéfices distribués au titre du paiement final et du rabais sur wagons consignés		
Blé	93 086	99 575
Blé dur	45 557	63 558
Orge	3 632	2 912
Orge de premier choix	10 294	20 565
	152 569	186 610
	301 326 $	359 020 $

Au 31 juillet 2000, les bénéfices non distribués aux producteurs totalisaient 301 325 339 $. Le 24 octobre 2000, une tranche de 148 756 397 $ de ce montant, soit 49 % du solde impayé, a été distribuée aux producteurs à titre de paiements intérimaires. Le solde de 152 568 942 $ sera distribué aux producteurs à titre de paiement final et de rabais sur les wagons consignés le 2 janvier 2001.

13. Provision pour frais relatifs aux paiements des producteurs

Le montant de 5 960 386 $ (5 934 196 $ en 1999) représente le solde de la provision pour frais relatifs aux paiements des producteurs ayant trait aux comptes de mise en commun qui ont été fermés. Six ans après la fermeture de certains comptes de mise en commun, les soldes des provisions qui leur sont liées peuvent être transférés au compte spécial sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil.

14. Compte spécial – solde net des comptes de paiements non distribués

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, le Gouverneur en conseil peut autoriser la Commission à transférer dans un compte spécial les soldes non réclamés des comptes de paiements qui sont payables à des producteurs depuis six ans ou plus. En plus de prévoir le règlement de réclamations justifiées des producteurs à l'égard de ces anciens comptes, l'article stipule également que ces fonds doivent être utilisés à des fins que le Gouverneur en conseil, selon les recommandations de la Commission, estime avantageuses pour les producteurs.

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2000, les soldes des comptes de paiements pour le blé et le blé dur de 1992 ont été transférés dans le compte spécial en vertu du décret en conseil C.P. 2000-691.

Les opérations effectuées dans le compte spécial s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2000	1999
Solde au début de l'exercice	4 020 $	2 792 $
Transferts de comptes de paiements	902	2 674
Charges	(1 573)	(1 441)
Paiements aux producteurs relatifs à d'anciens comptes de paiements	(12)	(5)
Solde à la fin de l'exercice	3 337 $	4 020 $
Composition du solde à la fin de l'exercice :		
Paiements alloués non effectués	1 731 $	165 $
Somme non répartie	1 606	3 855
	3 337 $	4 020 $

14. Compte spécial – solde net des comptes de paiements non distribués

Les dépenses engagées en vertu de divers programmes au cours de la campagne agricole 1999-2000 s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	*Montant disponible au début de l'exercice*	*Autorisé*	*Utilisé*	*Échu*	*Montant disponible à la fin de l'exercice*
Programme de développement des marchés	74 $	175 $	16 $	- $	265 $
Programme de bourses d'études	32	368	(376)	-	24
Institut international du Canada pour le grain					
Dépenses en immobilisations	59	250	(197)	-	112
Usine-pilote de fabrication de pâtes	-	846	(846)	-	-
Canadian Malting Barley Technical Center	-	1 500	(170)	-	1 330
	165 $	3 139 $	(1 573) $	- $	1 731 $

15. Engagements en vertu de baux

La Commission loue 2 000 wagons-trémies couverts au nom du gouvernement du Canada. Tous les frais de location engagés jusqu'à la fin des périodes de location initiales sont remboursés par le gouvernement et ne sont pas passés en charges dans les comptes de mise en commun. Le total des paiements de location effectués au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2000, soit 20 953 717 $ (20 598 030 $ en 1999), a été recouvré par la Commission. Les baux ont des durée de 20 ans et de 25 ans et viennent à échéance en 2000 et en 2006.

En 1995, la Commission a acquis une option visant à proroger les baux de 250 wagons au-delà de l'échéance fixée à octobre 2000. L'option permet de renouveler les baux pour deux périodes de cinq ans consécutives, le premier renouvellement étant consenti à un prix de faveur et le deuxième, à la juste valeur du marché. Les paiements effectués en vertu de ces prorogations de baux ne sont pas remboursables par le gouvernement du Canada et seront imputés directement aux comptes de mise en commun. Les paiements de location pour la première période de cinq ans sont présentés dans le tableau ci-après.

De 1991 à 1995, la Commission a également acquis des options visant l'achat de 1 550 wagons à l'échéance du bail qui se termine en 2006, pour une contrepartie de 17 897 875 $ US. Le coût de ces options est inclus dans les charges reportées et les charges payées d'avance.

La Commission a conclu des contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel de bureau. Les contrats sont d'une durée variant de un an à cinq ans et viennent à échéance de septembre 2000 à décembre 2004. La Commission peut renouveler la plupart de ces contrats pour des périodes variant de un an à trois ans. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2000, le total des paiements de location des locaux et du matériel de bureau s'établissait à 1 061 691 $ (901 462 $ en 1999).

Les coûts de location des wagons-trémies sont remboursés par le gouvernement du Canada. Les coûts de location des locaux et du matériel de bureau sont passés en charges dans les frais administratifs et les frais généraux.

Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	Wagons-trémies ($ US)	*Locaux et matériel de bureau ($ CA)*
2001	229 $	725 $
2002	458	441
2003	458	294
2004	458	149
2005	458	41
Après 2005	229	-

16. Instruments financiers hors bilan

La Commission effectue des opérations de couverture de taux d'intérêt pour gérer ses coûts de financement et mettre en oeuvre des stratégies de gestion de l'actif et du passif. Ces opérations permettent de réduire l'exposition aux écarts entre les produits et les charges dus à la fluctuation des devises et des taux d'intérêt. Ces opérations comprennent des swaps de taux d'intérêt, des swaps simultanés de taux et de devises ainsi que des swaps de devises.

La Commission négocie également des contrats de change à terme et des swaps auprès d'institutions financières de façon à se protéger contre le risque de change découlant principalement des ventes de grain. En se protégeant contre la fluctuation des devises, la Commission réduit les risques associés à la dévaluation des devises.

Au 31 juillet, le montant nominal total des ces instruments financiers hors bilan, qui viennent à échéance ou qui font l'objet d'une renégociation de taux en deçà d'un an, s'établit comme suit :

	2000			1999		
(en milliers de dollars)	*Montant nominal*	*Juste valeur*	*Risque de crédit*	*Montant nominal*	*Juste valeur*	*Risque de crédit*
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	753 314 $	(7 206) $	461 $	1 154 880 $	251 $	8 164 $
Swaps simultanés de taux et de devises	204 541	(11 472)	5 595	124 185	(145)	3 691
Swaps de devises	85 634	(3 356)	-	260 209	2 035	2 775
	1 043 489	(22 034)	6 056	1 539 274	2 141	14 630
Contrats de change						
À terme	546 278	(4 263)	120	663 477	2 462	5 878
Swaps	-	-	-	124 759	3	714
	546 278	(4 263)	120	788 236	2 465	6 592
	1 589 767 $	(26 297) $	6 176 $	2 327 510 $	4 606 $	21 222 $

La juste valeur des contrats de taux d'intérêt reflète la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché actuels. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour calculer ces valeurs, dont la méthode de la valeur actualisée nette et les cours du marché, lorsque ces derniers sont disponibles. La juste valeur des contrats de change reflète la valeur marchande des contrats à terme. Ces estimations de la juste valeur peuvent varier grandement selon les hypothèses utilisées et, par conséquent, elles ne devraient pas être considérées comme des valeurs de réalisation en cas de règlement immédiat de ces instruments.

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières découlant du fait qu'une contrepartie manque à ses obligations envers la Commission. Une juste valeur positive indique que la Commission est exposée au risque de crédit de contrepartie. La Commission gère ce risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières dont la cote de solvabilité est conforme aux lignes directrices en matière de gestion du risque financier approuvées par le ministère des Finances. Pour réduire le risque de crédit associé au manquement éventuel d'une contrepartie, la Commission conclut des accords généraux de compensation. Au 31 juillet 2000, le montant nominal cumulatif le plus important contracté auprès d'une institution s'élevait à 464 632 481 $ (1 024 284 000 $ en 1999) et le risque de crédit le plus important auprès d'une institution s'établissait à 3 239 206 $ (7 265 308 $ en 1999).

17. Produits

(en milliers de dollars, sauf le nombre de tonnes)	1999-2000 *Tonnes*	1999-2000 *Montant*	1998-1999 *Tonnes*	1998-1999 *Montant*
Blé				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	15 360 608	2 887 478 $	11 792 939	2 409 387 $
Expédié après le 31 juillet	1 536 091	285 434	846 128	174 330
Freintes dues au transit et au séchage	764	-	716	-
Total du grain vendu	16 897 463	3 172 912	12 639 783	2 583 717
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	2 241 631	405 634	2 649 485	528 319
Ventes brutes	19 139 094	3 578 546	15 289 268	3 112 036
Moins les ventes imputées au compte de mise en commun précédent	(2 649 485)	(528 319)	(2 703 488)	(526 193)
	16 489 609	3 050 227	12 585 780	2 585 843
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(62 773)	(10 587)	(73 054)	(11 820)
Produits	16 426 836	3 039 640 $	12 512 726	2 574 023 $
Blé dur				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	3 516 885	791 720 $	3 739 357	826 174 $
Expédié après le 31 juillet	355 049	76 251	391 673	86 803
Freintes dues au transit et au séchage	1 362	-	972	-
Total du grain vendu	3 873 296	867 971	4 132 002	912 977
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	1 332 145	293 152	1 203 801	264 045
Ventes brutes	5 205 441	1 161 123	5 335 803	1 177 022
Moins les ventes imputées au compte de mise en commun précédent	(1 203 801)	(264 045)	(426 046)	(93 618)
	4 001 640	897 078	4 909 757	1 083 404
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(25 906)	(4 602)	(5 118)	(1 163)
Produits	3 975 734	892 476 $	4 904 639	1 082 241 $
Orge				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	560 992	75 749 $	203 539	26 139 $
Expédié après le 31 juillet	65 334	8 406	16 567	2 161
Freintes dues au transit et au séchage	-	-	8	-
Total du grain vendu	626 326	84 155	220 114	28 300
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	167 357	22 800	121 893	16 677
Ventes brutes	793 683	106 955	342 007	44 977
Moins les ventes imputées au compte de mise en commun précédent	(121 893)	(16 677)	(48 646)	(4 818)
	671 790	90 278	293 361	40 159
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(87)	(16)	(16 261)	(1 811)
Produits	671 703	90 262 $	277 100	38 348 $
Orge de premier choix				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	2 139 092	399 190 $	1 780 583	309 656 $
Expédié après le 31 juillet	222 312	45 697	157 900	26 244
Freintes dues au transit et au séchage	-	-	-	-
Total du grain vendu	2 361 404	444 887	1 938 483	335 900
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	236 896	44 853	42 741	7 168
Ventes brutes	2 598 300	489 740	1 981 224	343 068
Moins les ventes imputées au compte de mise en commun précédent	(42 741)	(7 168)	(59 065)	(10 910)
	2 555 559	482 572	1 922 159	332 158
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(982)	(133)	(492)	(67)
Produits	2 554 577	482 439 $	1 921 667	332 091 $

14. Compte spécial – solde net des comptes de paiements non distribués

Les dépenses engagées en vertu de divers programmes au cours de la campagne agricole 1999-2000 s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	*Montant disponible au début de l'exercice*	*Autorisé*	*Utilisé*	*Échu*	*Montant disponible à la fin de l'exercice*
Programme de développement des marchés	74 $	175 $	16 $	- $	265 $
Programme de bourses d'études	32	368	(376)	-	24
Institut international du Canada pour le grain					
Dépenses en immobilisations	59	250	(197)	-	112
Usine-pilote de fabrication de pâtes	-	846	(846)	-	-
Canadian Malting Barley Technical Center	-	1 500	(170)	-	1 330
	165 $	3 139 $	(1 573) $	- $	1 731 $

15. Engagements en vertu de baux

La Commission loue 2 000 wagons-trémies couverts au nom du gouvernement du Canada. Tous les frais de location engagés jusqu'à la fin des périodes de location initiales sont remboursés par le gouvernement et ne sont pas passés en charges dans les comptes de mise en commun. Le total des paiements de location effectués au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2000, soit 20 953 717 $ (20 598 030 $ en 1999), a été recouvré par la Commission. Les baux ont des durée de 20 ans et de 25 ans et viennent à échéance en 2000 et en 2006.

En 1995, la Commission a acquis une option visant à proroger les baux de 250 wagons au-delà de l'échéance fixée à octobre 2000. L'option permet de renouveler les baux pour deux périodes de cinq ans consécutives, le premier renouvellement étant consenti à un prix de faveur et le deuxième, à la juste valeur du marché. Les paiements effectués en vertu de ces prorogations de baux ne sont pas remboursables par le gouvernement du Canada et seront imputés directement aux comptes de mise en commun. Les paiements de location pour la première période de cinq ans sont présentés dans le tableau ci-après.

De 1991 à 1995, la Commission a également acquis des options visant l'achat de 1 550 wagons à l'échéance du bail qui se termine en 2006, pour une contrepartie de 17 897 875 $ US. Le coût de ces options est inclus dans les charges reportées et les charges payées d'avance.

La Commission a conclu des contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel de bureau. Les contrats sont d'une durée variant de un an à cinq ans et viennent à échéance de septembre 2000 à décembre 2004. La Commission peut renouveler la plupart de ces contrats pour des périodes variant de un an à trois ans. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2000, le total des paiements de location des locaux et du matériel de bureau s'établissait à 1 061 891 $ (901 462 $ en 1999).

Les coûts de location des wagons-trémies sont remboursés par le gouvernement du Canada. Les coûts de location des locaux et du matériel de bureau sont passés en charges dans les frais administratifs et les frais généraux.

Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	Wagons-trémies ($ US)	*Locaux et matériel de bureau ($ CA)*
2001	229 $	725 $
2002	458	441
2003	458	294
2004	458	149
2005	458	41
Après 2005	229	-

16. Instruments financiers hors bilan

La Commission effectue des opérations de couverture de taux d'intérêt pour gérer ses coûts de financement et mettre en oeuvre des stratégies de gestion de l'actif et du passif. Ces opérations permettent de réduire l'exposition aux écarts entre les produits et les charges dus à la fluctuation des devises et des taux d'intérêt. Ces opérations comprennent des swaps de taux d'intérêt, des swaps simultanés de taux et de devises ainsi que des swaps de devises.

La Commission négocie également des contrats de change à terme et des swaps auprès d'institutions financières de façon à se protéger contre le risque de change découlant principalement des ventes de grain. En se protégeant contre la fluctuation des devises, la Commission réduit les risques associés à la dévaluation des devises.

Au 31 juillet, le montant nominal total des ces instruments financiers hors bilan, qui viennent à échéance ou qui font l'objet d'une renégociation de taux en deçà d'un an, s'établit comme suit :

	2000			1999		
(en milliers de dollars)	*Montant nominal*	*Juste valeur*	*Risque de crédit*	*Montant nominal*	*Juste valeur*	*Risque de crédit*
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	753 314 $	(7 206) $	461 $	1 154 880 $	251 $	8 164 $
Swaps simultanés de taux et de devises	204 541	(11 472)	5 595	124 185	(145)	3 691
Swaps de devises	85 634	(3 356)	-	260 209	2 035	2 775
	1 043 489	(22 034)	6 056	1 539 274	2 141	14 630
Contrats de change						
À terme	546 278	(4 263)	120	663 477	2 462	5 878
Swaps	-	-	-	124 759	3	714
	546 278	(4 263)	120	788 236	2 465	6 592
	1 589 767 $	(26 297) $	6 176 $	2 327 510 $	4 606 $	21 222 $

La juste valeur des contrats de taux d'intérêt reflète la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché actuels. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour calculer ces valeurs, dont la méthode de la valeur actualisée nette et les cours du marché, lorsque ces derniers sont disponibles. La juste valeur des contrats de change reflète la valeur marchande des contrats à terme. Ces estimations de la juste valeur peuvent varier grandement selon les hypothèses utilisées et, par conséquent, elles ne devraient pas être considérées comme des valeurs de réalisation en cas de règlement immédiat de ces instruments.

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières découlant du fait qu'une contrepartie manque à ses obligations envers la Commission. Une juste valeur positive indique que la Commission est exposée au risque de crédit de contrepartie. La Commission gère ce risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières dont la cote de solvabilité est conforme aux lignes directrices en matière de gestion du risque financier approuvées par le ministère des Finances. Pour réduire le risque de crédit associé au manquement éventuel d'une contrepartie, la Commission conclut des accords généraux de compensation. Au 31 juillet 2000, le montant nominal cumulatif le plus important contracté auprès d'une institution s'élevait à 464 632 481 $ (1 024 284 000 $ en 1999) et le risque de crédit le plus important auprès d'une institution s'établissait à 3 239 206 $ (7 265 308 $ en 1999).

17. Produits

(en milliers de dollars, sauf le nombre de tonnes)	1999-2000 *Tonnes*	1999-2000 *Montant*	1998-1999 *Tonnes*	1998-1999 *Montant*
Blé				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	15 360 608	2 887 478 $	11 792 939	2 409 387 $
Expédié après le 31 juillet	1 536 091	285 434	846 128	174 330
Freintes dues au transit et au séchage	764	-	716	-
Total du grain vendu	16 897 463	3 172 912	12 639 783	2 583 717
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	2 241 631	405 634	2 649 485	528 319
Ventes brutes	19 139 094	3 578 546	15 289 268	3 112 036
Moins les ventes imputées au compte de mise en commun précédent	(2 649 485)	(528 319)	(2 703 488)	(526 193)
	16 489 609	3 050 227	12 585 780	2 585 843
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(62 773)	(10 587)	(73 054)	(11 820)
Produits	16 426 836	3 039 640 $	12 512 726	2 574 023 $
Blé dur				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	3 516 885	791 720 $	3 739 357	826 174 $
Expédié après le 31 juillet	355 049	76 251	391 673	86 803
Freintes dues au transit et au séchage	1 362	-	972	-
Total du grain vendu	3 873 296	867 971	4 132 002	912 977
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	1 332 145	293 152	1 203 801	264 045
Ventes brutes	5 205 441	1 161 123	5 335 803	1 177 022
Moins les ventes imputées au compte de mise en commun précédent	(1 203 801)	(264 045)	(426 046)	(93 618)
	4 001 640	897 078	4 909 757	1 083 404
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(25 906)	(4 602)	(5 118)	(1 163)
Produits	3 975 734	892 476 $	4 904 639	1 082 241 $
Orge				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	560 992	75 749 $	203 539	26 139 $
Expédié après le 31 juillet	65 334	8 406	16 567	2 161
Freintes dues au transit et au séchage	-	-	8	-
Total du grain vendu	626 326	84 155	220 114	28 300
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	167 357	22 800	121 893	16 677
Ventes brutes	793 683	106 955	342 007	44 977
Moins les ventes imputées au compte de mise en commun précédent	(121 893)	(16 677)	(48 646)	(4 818)
	671 790	90 278	293 361	40 159
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(87)	(16)	(16 261)	(1 811)
Produits	671 703	90 262 $	277 100	38 348 $
Orge de premier choix				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	2 139 092	399 190 $	1 780 583	309 656 $
Expédié après le 31 juillet	222 312	45 697	157 900	26 244
Freintes dues au transit et au séchage	-	-	-	-
Total du grain vendu	2 361 404	444 887	1 938 483	335 900
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	236 896	44 853	42 741	7 168
Ventes brutes	2 598 300	489 740	1 981 224	343 068
Moins les ventes imputées au compte de mise en commun précédent	(42 741)	(7 168)	(59 065)	(10 910)
	2 555 559	482 572	1 922 159	332 158
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(982)	(133)	(492)	(67)
Produits	2 554 577	482 439 $	1 921 667	332 091 $

17. Produits (suite)

Les freintes dues au transit et au séchage incluent les pertes qui se produisent au cours du transport du grain après sa livraison à la Commission par les agents, soit au terminal, soit à la minoterie, ainsi que les pertes imputables au séchage du grain au terminal.

Le grain vendu correspond au nombre de tonnes expédiées pour un compte de mise en commun avant la fin des activités de ce compte et avant les freintes dues au transit et au séchage, et se compose comme suit :

(en tonnes)	*Blé*	*Blé dur*	*Orge*	*Orge de premier choix*	*Total*
1999-2000					
Canada	2 105 215	273 899	13 141	337 607	2 729 862
Exportations	14 791 484	3 598 035	613 185	2 023 797	21 026 501
Freintes	764	1 362	-	-	2 126
	16 897 463	3 873 296	626 326	2 361 404	23 758 489
1998-1999					
Canada	2 184 479	236 557	34 076	370 188	2 825 300
Exportations	10 454 588	3 894 473	186 030	1 568 295	16 103 386
Freintes	716	972	8	-	1 696
	12 639 783	4 132 002	220 114	1 938 483	18 930 382

18. Frais administratifs et frais généraux

Les frais administratifs et les frais généraux sont répartis comme suit :

Exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	2000	1999
Frais administratifs et frais généraux de la campagne agricole	63 713 $	56 589 $
Moins les montants affectés comme suit :		
Comptes de mise en commun antérieurs – frais administratifs engagés au cours de la campagne agricole courante	(20 656)	(21 746)
Provision au titre des frais de gestion des comptes de paiements aux producteurs engagés au cours de la campagne agricole courante	(314)	(295)
Programme de contrats à prix fixe relatif à la campagne agricole suivante	(191)	-
Solde relatif aux comptes de mise en commun courants	42 552	34 548
Plus les montants affectés comme suit :		
Frais administratifs et généraux estimés pour la campagne agricole suivante relativement à la gestion des comptes de mise en commun courants	21 219	20 656
Total des frais relatifs aux comptes de mises en commun pour 1999-2000	63 771 $	
Total des frais relatifs aux comptes de mise en commun pour 1998-1999		55 204 $
La répartition nette des frais s'établit comme suit :		
Blé	44 328 $	35 214 $
Blé dur	10 733	13 802
Orge	1 816	781
Orge de premier choix	6 894	5 407
	63 771 $	55 204 $

Les frais administratifs et les frais généraux qui sont imputés aux comptes de mise en commun de l'exercice en cours comprennent une provision pour les coûts qui, selon les prévisions, seront engagés au cours de la prochaine campagne agricole. Cette provision est constituée afin que les comptes de mise en commun courants reflètent le coût des activités de commercialisation postérieures à la fin de la campagne agricole.

19. Organismes de l'industrie du grain

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	2000	1999
Quote-part de la CCB des charges d'exploitation de :		
Institut international du Canada pour le grain (40 %)	1 701 $	1 664 $
Groupe de la politique sur l'affectation des wagons (33,3 %)	-	35
	1 701 $	1 699 $
Répartie comme suit :		
Blé	1 183 $	1 084 $
Blé dur	286	425
Orge	48	24
Orge de premier choix	184	166
	1 701 $	1 699 $

Le groupe de la politique sur l'affectation des wagons a été dissous le 31 juillet 2000. Aucun coût n'a été engagé au cours de la campagne agricole courante.

La quote-part de la Commission des charges d'exploitation des organismes de l'industrie du grain est répartie entre les comptes de mise en commun courants, en fonction du tonnage relatif.

20. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

17. Produits (suite)

Les freintes dues au transit et au séchage incluent les pertes qui se produisent au cours du transport du grain après sa livraison à la Commission par les agents, soit au terminal, soit à la minoterie, ainsi que les pertes imputables au séchage du grain au terminal.

Le grain vendu correspond au nombre de tonnes expédiées pour un compte de mise en commun avant la fin des activités de ce compte et avant les freintes dues au transit et au séchage, et se compose comme suit :

(en tonnes)	*Blé*	*Blé dur*	*Orge*	*Orge de premier choix*	*Total*
1999-2000					
Canada	**2 105 215**	**273 899**	**13 141**	**337 607**	**2 729 862**
Exportations	**14 791 484**	**3 598 035**	**613 185**	**2 023 797**	**21 026 501**
Freintes	**764**	**1 362**	**-**	**-**	**2 126**
	16 897 463	**3 873 296**	**626 326**	**2 361 404**	**23 758 489**
1998-1999					
Canada	2 184 479	236 557	34 076	370 188	2 825 300
Exportations	10 454 588	3 894 473	186 030	1 568 295	16 103 386
Freintes	716	972	8	-	1 696
	12 639 783	4 132 002	220 114	1 938 483	18 930 382

18. Frais administratifs et frais généraux

Les frais administratifs et les frais généraux sont répartis comme suit :

Exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	2000	1999
Frais administratifs et frais généraux de la campagne agricole	**63 713 $**	56 589 $
Moins les montants affectés comme suit :		
Comptes de mise en commun antérieurs – frais administratifs engagés au cours de la campagne agricole courante	**(20 656)**	(21 746)
Provision au titre des frais de gestion des comptes de paiements aux producteurs engagés au cours de la campagne agricole courante	**(314)**	(295)
Programme de contrats à prix fixe relatif à la campagne agricole suivante	**(191)**	-
Solde relatif aux comptes de mise en commun courants	**42 552**	34 548
Plus les montants affectés comme suit :		
Frais administratifs et généraux estimés pour la campagne agricole suivante relativement à la gestion des comptes de mise en commun courants	**21 219**	20 656
Total des frais relatifs aux comptes de mises en commun pour 1999-2000	**63 771 $**	
Total des frais relatifs aux comptes de mise en commun pour 1998-1999		55 204 $
La répartition nette des frais s'établit comme suit :		
Blé	**44 328 $**	35 214 $
Blé dur	**10 733**	13 802
Orge	**1 816**	781
Orge de premier choix	**6 894**	5 407
	63 771 $	55 204 $

Les frais administratifs et les frais généraux qui sont imputés aux comptes de mise en commun de l'exercice en cours comprennent une provision pour les coûts qui, selon les prévisions, seront engagés au cours de la prochaine campagne agricole. Cette provision est constituée afin que les comptes de mise en commun courants reflètent le coût des activités de commercialisation postérieures à la fin de la campagne agricole.

19. Organismes de l'industrie du grain

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	2000	1999
Quote-part de la CCB des charges d'exploitation de :		
Institut international du Canada pour le grain (40 %)	1 701 $	1 664 $
Groupe de la politique sur l'affectation des wagons (33,3 %)	-	35
	1 701 $	1 699 $
Répartie comme suit :		
Blé	1 183 $	1 084 $
Blé dur	286	425
Orge	48	24
Orge de premier choix	184	166
	1 701 $	1 699 $

Le groupe de la politique sur l'affectation des wagons a été dissous le 31 juillet 2000. Aucun coût n'a été engagé au cours de la campagne agricole courante.

La quote-part de la Commission des charges d'exploitation des organismes de l'industrie du grain est répartie entre les comptes de mise en commun courants, en fonction du tonnage relatif.

20. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

GLOSSAIRE DE TERMES ET EXPRESSIONS DU VOCABULAIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Contrat à terme – engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donnés à une date ultérieure donnée et à un prix donné. Tout contrat à terme représente une obligation entre la société et la place où le contrat est conclu.

Contrat de change à terme – entente aux termes de laquelle une devise sera achetée, puis vendue à tel prix, à telle date.

Couverture – technique de gestion des risques qui consiste à réduire les risques d'une dépréciation des cours ou de la fluctuation des taux d'intérêt ou des cours des devises.

Échange de devises – opération de swap entre deux parties aux termes de laquelle sont échangés des flux de trésorerie dans une devise contre un montant fixe dans une autre.

Gestion des risques – ensemble des mesures d'analyse financière et des recours à divers instruments financiers destinés à contrôler et, si possible, à réduire certains types de risques.

Juste valeur – montant estimatif de la contrepartie convenue entre deux parties sans lien de dépendance leur permettant de se porter acquéreur ou vendeur d'un instrument financier à tel ou tel moment dans le temps.

Liquidité – disponibilités financières suffisantes pour que la société puisse faire face à ses obligations en temps voulu.

Montant nominal – montant de référence par rapport auxquels les paiements d'un produit dérivé sont calculés.

Option – contrat conférant le droit, et pas l'obligation, d'acheter ou de vendre un produit ou service financier à un prix déterminé d'avance à telle date ou durant tel laps de temps.

Produit dérivé – contrat ou titre qui tire principalement sa valeur de la fluctuation du cours d'un titre, d'un contrat à terme, d'un autre instrument financier ou d'un index sous-jacents.

Swap – entente contractuelle aux termes de laquelle deux parties consentent à échanger un certain nombre de paiements.

Swap de devises – transaction au cours de laquelle une devise est achetée sur le marché au comptant et revendue simultanément sur le marché à terme, ou vice-versa.

Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger leurs paiements à un taux d'intérêt fixe contre paiement à taux d'intérêt flottant sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'échanges.

Swap de taux d'intérêt multidevises – entente contractuelle entre parties portant sur l'échange de paiements du principal ainsi que des intérêts fixes ou flottants libellés dans des monnaies différentes. Le montant nominal sur la base duquel sont prévus les intérêts ne fait pas l'objet d'échanges.

Greg Arason
Président-directeur général

James Stanford
Administrateur désigné

Ian McCreary
Administrateur élu (district 6)

Ken Ritter
Président du conseil d'administration
et administrateur élu (district 4)

Art Macklin
Administrateur élu (district 1)

Micheal Halyk
Administrateur élu (district 7)

Betty-Ann Heggie
Administratrice désignée

James Chatenay
Administrateur élu (district 2)

Terry Hanson
Administrateur élu (district 8)

David Hilton
Administrateur désigné

Larry Hill
Administrateur élu (district 3)

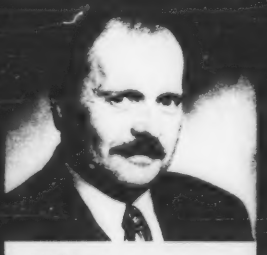

Bill Nicholson
Administrateur élu (district 9)

Ross Keith
Administrateur désigné

John Clair
Administrateur élu (district 5)

Wilfred Harder
Administrateur élu (district 10)

RÉGIE D'ENTREPRISE : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la CCB considère que la puissance de l'organisme est directement proportionnelle à la puissance de son conseil d'administration. La régie d'entreprise de la CCB a défini des orientations visant à donner au conseil d'administration les instruments stratégiques nécessaires pour que l'organisme puisse remplir son mandat, à savoir augmenter la marge de profits des producteurs.

Responsabilités

Le conseil d'administration de la CCB est responsable de la conduite des affaires de la CCB. Dans le cadre de ses responsabilités d'ensemble, le conseil d'administration s'occupe :

- de vérifier et d'autoriser le plan stratégique, les budgets de capitalisation et d'exploitation pour l'exercice ainsi que les plans d'affaires et projections d'emprunts.
- de surveiller le progrès des objectifs définis sur les plans stratégique et de capitalisation et le cas échéant, en fonction des circonstances, invite la direction de la CCB à changer de cap stratégique.
- de veiller à ce que la direction ait bien déterminé les principaux risques d'affaires de la CCB et prenne toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour mettre en œuvre les systèmes appropriés de gestion de ces risques. Il veille aussi à ce que la direction fasse en sorte que les systèmes soient en place pour maintenir l'intégrité des contrôles financiers internes de la CCB et l'intégrité des systèmes d'information.
- de veiller à ce qu'un plan de gestion alternative soit en place.
- d'évaluer l'intégrité et l'efficacité des contrôles internes et des systèmes d'information de la direction de la CCB.

Composition

Le conseil d'administration se compose de 15 administrateurs : le président-directeur général, nommé par le gouvernement fédéral, quatre autres administrateurs désignés et dix administrateurs élus par les producteurs.

Code de conduite

Le conseil d'administration est régi par un code de conduite explicite et par des modalités précises au sujet des conflits d'intérêts éventuels, lesquelles définissent les normes de conduite attendues et exigées de tous les administrateurs. Ce code permet à la CCB d'accomplir efficacement sa mission et de préserver une réputation de fiabilité publique maximale en matière de service aux producteurs, de service à ses clients et de service à l'intérêt général.

La planification stratégique : processus

Le conseil d'administration est responsable de la mise en place et de l'évaluation périodique du plan stratégique; durant la campagne 1999-2000, il a mené deux sessions de planification stratégique.

Integrité des contrôles internes et des systèmes d'information de gestion

Le comité Vérification et Finances du conseil d'administration prend part à des réunions avec des vérificateurs externes, avec les vérificateurs internes et avec la direction de l'organisme pour évaluer la fiabilité et l'efficacité des systèmes de comptabilité et des systèmes de contrôles internes; également pour déceler toutes faiblesses des systèmes de contrôles. Ce comité de vérification fait un rapport à chaque réunion du conseil d'administration.

Processus d'évaluation du conseil d'administration et du président-directeur général

Le conseil d'administration procède chaque année à une évaluation de l'efficacité de son rendement ainsi que de l'efficacité des comités. Chaque comité relevant du conseil d'administration examine annuellement les termes de son mandat et soumet un rapport directement au conseil d'administration. Le conseil d'administration procède également à une évaluation des performances du président-directeur général.

Politique relative aux communications des membres du conseil d'administration

Confirmant l'exclusive responsabilité qu'a le conseil d'administration de la CCB envers les producteurs de l'Ouest canadien, le conseil d'administration a mis en place une politique de communications déterminant de quelle manière les administrateurs sont censés s'acquitter de leurs communications puisque celles-ci doivent répondre au double impératif suivant – la CCB doit fonctionner comme une entité commerciale efficace; les administrateurs sont responsables envers les producteurs des décisions qu'ils prennent en leur nom. Cette politique permet aux membres du conseil d'administration de s'exprimer sur telle ou telle question concernant la CCB, sur leur votes et leurs prises de positions; cette politique leur permet néanmoins de respecter l'intégrité du processus de prise de décisions du conseil d'administration.

RÉALISATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1998 - 2000

Président : David Hilton **Membres : John Clair, Larry Hill**

Mandat :

- Assurer que les systèmes comptables et d'établissement des états financiers de la CCB apportent des renseignements exacts, en temps voulu et assurer que la direction a bien mis en place un système efficace de contrôles internes.
- Faire en sorte que la vérification annuelle puisse se conduire de façon efficace et rentable.
- Recommander l'approbation des états financiers annuels au conseil d'administration, y compris recommandation de méthodes et pratiques comptables appropriées.
- Recommander un cabinet de vérification comptable à titre de vérificateur externe et en évaluer la performance.
- Analyser les plans financiers et propositions financières, les recommander au conseil en fonction de leur compatibilité aux objectifs généraux de la CCB et voir à la viabilité financière de celle-ci à long terme.
- Analyser les politiques de risques financiers et en recommander le caractère adéquat au conseil d'administration.

Réalisations :

- Rencontré séparément au moins une fois durant l'année, et en tout temps nécessaire, les vérificateurs externes.
- Conjointement avec le comité Gestion du risque et Questions stratégiques de l'organisme, analysé le plan d'affaires et recommandé son approbation par le conseil d'administration.
- Recommandé un cabinet de vérification, désigné un vérificateur externe et évalué sa prestation.
- Collaboré avec la direction, l'administrateur responsable de la vérification interne et le vérificateur externe pour déterminer les risques financiers majeurs auxquels s'expose la CCB et déterminé quelles mesures la direction avait prises pour contenir ou gérer ces risques.
- Rencontré le personnel du Bureau du vérificateur général pour participer à la planification de la vérification spéciale sur le point d'être entreprise par le Bureau du vérificateur général.
- Rencontré la direction à intervalles réguliers pour discuter des méthodes comptables et financières et les autoriser, y compris les politiques de gestion des risques financiers.
- Analysé le budget annuel et recommandé son adoption par le conseil d'administration.

Président : Jim Stanford Membres : James Chatenay, Art Macklin (Membres)

Mandat :

- Assister le conseil d'administration dans ses obligations quant aux domaines suivants : personnel – recrutement et rémunération; mise en place d'un plan de continuité; formation des cadres supérieurs.
- Fournir une réflexion sur la régie pour améliorer l'efficacité du conseil et le rendement de la CCB.

Réalisations :

- Rédigé le Manuel de régie du conseil comportant tous réglements relatifs à la conduite des membres, au mandat du conseil, aux administrateurs, au PDG, aux comités et directives relatives au code de conduite et aux conflits d'intérêts.
- Rédigé les règlements administratifs de la CCB.
- Élaboré et mis en place le processus d'évaluation annuelle du conseil d'administration et du PDG.
- Établi la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et mené son ré-examen annuel.
- En collaboration avec le comité Gestion du risque et Questions stratégiques et en liaison avec la Commission d'examen de la commercialisation des céréales, examiné les modalités des élections de 1998 au conseil d'administration de la CCB et effectué des recommandations à l'introduction de modifications au processus des élections de l'an 2000.
- Mis au point un code de conduite des administrateurs durant les périodes d'élections au conseil d'administration.

Président : Ian McCreary Membres : Greg Arason, Terry Hanson, Bill Nicholson

Mandat :

- Dépister et définir les secteurs de risque pour l'organisme; parallèlement, articuler les stratégies et politiques d'entreprise. Le risque comprend toutes initiatives, menaces ou possibilités, internes ou externes, susceptibles de compromettre la capacité de la CCB à s'acquitter de son mandat.
- Recommander une liste des priorités, un calendrier et les méthodes retenues pour traiter de ces questions, que ces dispositions relèvent du plan de stratégie annuelle ou en fonction de circonstances, pour autorisation par le conseil d'administration.

Réalisations :

- Avec la Commission d'examen de la commercialisation des céréales, examiné les modalités des élections de 1998 au conseil d'administration de la CCB et effectué des recommandations à l'introduction de modifications au processus des élections de l'an 2000.
- Analysé la politique de la CCB relativement aux coopératives de nouvelle génération et effectué des recommandations.
- En collaboration avec le comité Vérification et Finances, contribué à la stratégie du plan d'affaires de la corporation.
- Analysé la mise en place de contrats à prix fixe et sur cote avec les producteurs et effectué des recommandations.
- Analysé la politique de commercialisation des produits biologiques et effectué des recommandations.

Président : Mike Halyk Membres : Wilfred Harder, Betty-Ann Heggie, Ross Keith

Mandat :

- Assister le conseil d'administration à l'élaboration de stratégies et de politiques en matière de relations avec les producteurs, le gouvernement, la filière, les employés, les clients et le public en général.

Réalisations :

- Articulé une politique des communications pour les administrateurs.
- Organisé des réunions-dîners d'information dans les districts.
- Mis au point la première politique de divulgation de renseignements à la CCB.
- Mis au point une stratégie globale de communication avec les producteurs visant à accroître la responsabilité de la CCB envers les producteurs: création d'un service Relations avec les producteurs dirigé par un vice-président.
- Supervisé la stratégie de communication en matière de transport du grain.

En plus des quatre comités permanents adjoints au conseil d'administration, trois comités ad hoc étaient constitués en 1998-99 pour répondre à des objectifs précis sur une période déterminée.

Président : Ian McCreary Membres : Greg Arason, Mike Halyk, Terry Hanson, Ross Keith, Art Macklin, Ken Ritter

Mandat :

- Fournir des renseignements stratégiques aux représentants du gouvernement fédéral chargés de réviser la *Loi sur les transports au Canada;*
- Fournir des données dans le contexte de la mise en place d'un système des transports libéralisé.
- Participer à la création et à la mise en place d'un organisme gouvernemental de contrôle.

Président : Larry Hill Membres : David Hilton, Ross Keith, Art Macklin, Ian McCreary, Bill Nicholson

Mandat :

- Se tenir informé de toutes les questions commerciales pertinentes susceptibles de compromettre la capacité de la CCB à s'acquitter de son mandat et à remplir sa mission.
- Recommander des stratégies et des actions en matière d'échanges pour approbation par le conseil d'administration.

Président : John Clair Membres : Larry Hill, David Hilton, Ross Keith, Ian McCreary, Bill Nicholson

Mandat :

- Aider le conseil d'administration à mettre au point le système approprié d'étalonnage continu du rendement et à autoriser les modalités de contrôle par rapport aux étalons approuvés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	District	De base – conseil et comités	Jetons de présence	Total	Réunions du conseil	Réunions de comités	Réunions sectorielles
Macklin, Art	1	20 000	$ 39 450	$ 59 450	$ 12	56	39
Chatenay, James	2	20 000	26 050	46 050	12	13	31
Hill, Larry	3	22 167	36 375	58 542	12	24	49
Ritter, Ken (président)	4	[1] 63 083	34 600	97 683	12	65	50
Clair, John	5	21 833	23 750	45 583	12	26	23
McCreary, Ian	6	24 333	40 150	64 483	12	60	41
Halyk, Micheal	7	22 167	29 975	52 142	12	76	51
Hanson, Terry	8	20 000	22 425	42 425	12	33	40
Nicholson, Bill	9	20 000	27 500	47 500	12	27	30
Harder, Wilfred	10	20 000	35 000	55 000	12	24	39
Arason, Greg (PDG)	*	s. o.	s. o.	s. o.	12	s. o.	s. o.
Heggie, Betty-Ann	*	20 000	10 750	30 750	9	19	-
Hilton, David	*	21 333	21 500	42 833	11	27	11
Keith, Ross	*	20 000	35 500	55 500	12	58	13
Stanford, James	*	22 167	14 250	36 417	9	11	4
Total		337 083	$ 397 275	$ 734 358	$		

* Administrateur désigné

Note :
[1] Comprend montants versés durant la campagne courante relativement à la campagne précédente.

Pour s'acquitter de leurs obligations, les administrateurs touchent une somme annuelle de base ainsi que des jetons de présence. Le président du conseil touche une somme annuelle de 60 000 $. Les autres membres du conseil touchent une somme de base de 20 000 $ et chaque président de comité perçoit une indemnité supplémentaire de 4 000 $. Chaque membre du conseil touche également un montant de 500 $ par pleine journée de réunion du conseil. La plupart des réunions du conseil d'administration et de comités durent en moyenne deux jours et demi. Les administrateurs sont défrayés de leurs dépenses dans les limites du raisonnable : déplacement, hébergement et repas tandis qu'ils s'acquittent de leurs obligations envers la CCB.

Les administrateurs élus touchent jusqu'à 5 000 $ par campagne pour couvrir leurs coûts de communications avec les producteurs.

Durant la campagne 1999-2000, le plafond de rémunération annuelle des administrateurs passait de 50 000 $ à 60 000 $ et la rémunération du président du conseil, de 90 000 $ à 100 000 $. Autre changement introduit durant la campagne 1999-2000 : la somme annuelle versée aux présidents de comités passait de 2 000 $ à 4 000 $, et cette somme n'est plus comptabilisée au calcul du plafond de la rémunération. Dans certains cas, le conseil peut autoriser un administrateur ou un groupe d'administrateurs à toucher un montant supérieur au plafond.

Conseil d'administration

		Rémunération			Participation		
Administrateur	District	De base – conseil et comités	Jetons de présence	Total	Réunions du conseil	Réunions de comités	Réunions sectorielles
Macklin, Art	1	20 000	$ 39 450	$ 59 450	$ 12	56	39
Chatenay, James	2	20 000	26 050	46 050	12	13	31
Hill, Larry	3	22 167	36 375	58 542	12	24	49
Ritter, Ken (président)	4	63 083	34 600	97 683	12	65	50
Clair, John	5	21 833	23 750	45 583	12	26	23
McCreary, Ian	6	24 333	40 150	64 483	12	60	41
Halyk, Micheal	7	22 167	29 975	52 142	12	76	51
Hanson, Terry	8	20 000	22 425	42 425	12	33	40
Nicholson, Bill	9	20 000	27 500	47 500	12	27	30
Harder, Wilfred	10	20 000	35 000	55 000	12	24	39
Arason, Greg (PDG)	*	s. o.	s. o.	s. o.	12	s. o.	s. o.
Heggie, Betty-Ann	*	20 000	10 750	30 750	9	19	-
Hilton, David	*	21 333	21 500	42 833	11	27	11
Keith, Ross	*	20 000	35 500	55 500	12	58	13
Stanford, James	*	22 167	14 250	36 417	9	11	4
Total		337 083	$ 397 275	$ 734 358	$		

* Administrateur désigné

Note :
Comprend montants versés durant la campagne courante relativement à la campagne précédente

Pour s'acquitter de leurs obligations, les administrateurs touchent une somme annuelle de base ainsi que des jetons de présence. Le président du conseil touche une somme annuelle de 60 000 $. Les autres membres du conseil touchent une somme de base de 20 000 $ et chaque président de comité perçoit une indemnité supplémentaire de 4 000 $. Chaque membre du conseil touche également un montant de 500 $ par pleine journée de réunion du conseil. La plupart des réunions du conseil d'administration et de comités durent en moyenne deux jours et demi. Les administrateurs sont défrayés de leurs dépenses dans les limites du raisonnable : déplacement, hébergement et repas tandis qu'ils s'acquittent de leurs obligations envers la CCB.

Les administrateurs élus touchent jusqu'à 5 000 $ par campagne pour couvrir leurs coûts de communications avec les producteurs.

Durant la campagne 1999-2000, le plafond de rémunération annuelle des administrateurs passait de 50 000 $ à 60 000 $ et la rémunération du président du conseil, de 90 000 $ à 100 000 $. Autre changement introduit durant la campagne 1999-2000 : la somme annuelle versée aux présidents de comités passait de 2 000 $ à 4 000 $, et cette somme n'est plus comptabilisée au calcul du plafond de la rémunération. Dans certains cas, le conseil peut autoriser un administrateur ou un groupe d'administrateurs à toucher un montant supérieur au plafond.

Cadres supérieurs

De façon à atteindre les objectifs de la CCB, à savoir apporter une valeur ajoutée aux producteurs des prairies, l'équipe de direction (cadres supérieurs) doit faire preuve de leadership et d'un sens de la vision pour que les employés puissent apporter aux producteurs des programmes et services plus complets, plus flexibles dans un environnement dynamique, en perpétuelle évolution. L'équipe de direction se compose du comité exécutif, des vice-présidents et du directeur de la vérification interne de l'organisme.

Le changement a bien marqué la campagne 1999-2000 : restructuration de l'organisme et départ anticipé de certains employés. Gordon Menzie a été promu par concours au poste de vice-président exécutif, finances; et Laurel Repski a été embauchée comme vice-présidente, ressources humaines.

L'équipe de direction est responsable d'élaborer le plan stratégique de l'organisme, de définir les priorités, de prendre toutes mesures nécessaires et de gérer l'évolution des activités dans le but de réaliser les objectifs de l'organisme.

On attend des membres de cette équipe qu'ils agissent de bonne foi, se montrent précautionneux, avisés et diligents dans l'exercice de leurs fonctions conformément aux objectifs stratégiques et aux politiques d'entreprise de la CCB. Ils adhèrent aux normes les plus strictes d'éthique en termes d'affaires, de comportement personnel et professionnel et évitent tous conflits d'intérêts comme le prévoient les directives de la CCB en matière de conflits d'intérêts. À tous les niveaux, la direction de la CCB a pris l'engagement d'encourager un milieu de travail positif, professionnel et respectueux de l'éthique.

Le comité exécutif fait partie de l'équipe de direction: il se compose du président-directeur général, du vice-président exécutif, finances, du vice-président exécutif, commercialisation, du vice-président exécutif, politique de l'entreprise, de la vice-présidente, ressources humaines et de l'avocate de l'entreprise. La campagne 2000-2001 voit apparaître deux nouveaux postes : un vice-président, relations avec les producteurs et un économiste principal. Le mandat du comité exécutif consistant à définir les grandes lignes stratégiques et les priorités de l'organisme, cet organe représente la principale instance décisionnelle de la CCB.

RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

	1999-2000	1998-1999
Rémunération des cadres supérieurs		
Salaires	2 670 314 $	3 167 588 $
Avantages sociaux	875 068	543 040
Total	**3 545 382 $**	3 710 628 $

Les cadres supérieurs sont rémunérés conformément aux directives sur la rémunération qui ont été approuvées par le conseil d'administration. Les fourchettes salariales sont approuvées par l'équipe de direction et le conseil d'administration. Les vice-présidents sont rémunérés dans une fourchette allant de 90 000 $ à 155 000 $, à l'exception du vice-président, ventes et commercialisation, dont la rémunération se situe dans la fourchette de rémunération des vice-présidents exécutifs. Ces derniers sont rémunérés dans une fourchette allant de 130 000 $ à 240 000 $. La CCB ne prévoit pas de rémunérations supplémentaires pour ses cadres supérieurs au-delà de leur salaire de base. Le conseil d'administration recommande chaque année au ministre responsable de la CCB le salaire et le montant des avantages sociaux perçus par le PDG.

Pour la campagne 1999-2000, le montant total de la rémunération versée à l'équipe de direction s'élevait à 3 545 382 $, salaires et avantages sociaux compris.

Conformément à la politique de divulgation de l'information de la CCB et à son désir de rendre son administration plus transparente et plus responsable envers les producteurs, le tableau ci-dessous indique les montants versés au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2000 à titre de rémunération du PDG et des quatre cadres supérieurs ayant touché la plus forte rémunération.

Rémunération annuelle

Nom et position	Exercice terminé le 31 juillet [1]	Salaire	Prime [2]	Rémunération à long terme Autres [3]	Prime de longévité [4]	Autre rémunération : total
Greg S. Arason Président-directeur général, administrateur	2000	250 115	- $	- $	- $	- $
Adrian C. Measner Vice-président, Marketing	2000	200 184	-	-	-	-
William W. Spafford Vice président adjoint, Ventes et Marketing	2000	165 151	-	-	-	-
Gordon H. Miles Vice-président, Politique de l'entreprise	2000	160 118	-	-	-	-
Gordon P. Menzie Vice-président, Finances et trésorier	2000	136 959	-	-	-	-

Notes :

1 Le taux des rémunérations individuelles est présenté à partir de l'exercice terminé le 31 juillet 2000.

2 Aucune prime n'a été accordée durant l'exercice terminé le 31 juillet 2000.

3 Le montant d'avantages indirects et de primes versés à chacun des cadres n'était pas supérieur à 50 000 $ ou 10 % du salaire annuel, plus les primes, du cadre en question selon le moins élevé des deux montants.

4 L'organisme ne dispose pas de plan de rémunération à long terme.

5 Après la fin de l'exercice, Gordon H. Miles quittait ses fonctions au sein de la corporation, le 19 janvier 2001.

6 Gordon P. Menzie était nommé vice-président exécutif, finances et trésorier, le 4 octobre 1999. Il occupait auparavant les fonctions d'administrateur, opérations de trésorerie.

Rémunération des cadres supérieurs

	1999-2000	1998-1999
Rémunération des cadres supérieurs		
Salaires	**2 670 314 $**	3 167 588 $
Avantages sociaux	**875 068**	543 040
Total	**3 545 382 $**	3 710 628 $

Les cadres supérieurs sont rémunérés conformément aux directives sur la rémunération qui ont été approuvées par le conseil d'administration. Les fourchettes salariales sont approuvées par l'équipe de direction et le conseil d'administration. Les vice-présidents sont rémunérés dans une fourchette allant de 90 000 $ à 155 000 $, à l'exception du vice-président, ventes et commercialisation, dont la rémunération se situe dans la fourchette de rémunération des vice-présidents exécutifs. Ces derniers sont rémunérés dans une fourchette allant de 130 000 $ à 240 000 $. La CCB ne prévoit pas de rémunérations supplémentaires pour ses cadres supérieurs au-delà de leur salaire de base. Le conseil d'administration recommande chaque année au ministre responsable de la CCB le salaire et le montant des avantages sociaux perçus par le PDG.

Pour la campagne 1999-2000, le montant total de la rémunération versée à l'équipe de direction s'élevait à 3 545 382 $, salaires et avantages sociaux compris.

Conformément à la politique de divulgation de l'information de la CCB et à son désir de rendre son administration plus transparente et plus responsable envers les producteurs, le tableau ci-dessous indique les montants versés au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2000 à titre de rémunération du PDG et des quatre cadres supérieurs ayant touché la plus forte rémunération.

Sommaire de la rémunération

		Rémunération annuelle				
Nom et position	**Exercice terminé le 31 juillet [1]**	**Salaire**	**Prime [2]**	**Rémunération à long terme Autres [3]**	**Prime de longévité [4]**	**Autre rémunération : total**
Greg S. Arason Président-directeur général, administrateur	2000	250 115	- $	- $	- $	- $
Adrian C. Measner Vice-président, Marketing	2000	200 184	-	-	-	-
William W. Spafford Vice président adjoint, Ventes et Marketing	2000	165 151	-	-	-	-
Gordon H. Miles Vice-président, Politique de l'entreprise	2000	160 118	-	-	-	-
Gordon P. Menzie Vice-président, Finances et trésorier	2000	136 959	-	-	-	-

Notes :

[1] Le taux des rémunérations individuelles est présenté à partir de l'exercice terminé le 31 juillet 2000.

[2] Aucune prime n'a été accordée durant l'exercice terminé le 31 juillet 2000.

[3] Le montant d'avantages indirects et de primes versés à chacun des cadres n'était pas supérieur à 50 000 $ ou 10 % du salaire annuel, plus les primes, du cadre en question selon le moins élevé des deux montants.

[4] L'organisme ne dispose pas de plan de rémunération à long terme.

[5] Après la fin de l'exercice, Gordon H. Miles quittait ses fonctions au sein de la corporation, le 19 janvier 2001.

[6] Gordon P. Menzie était nommé vice-président exécutif, finances et trésorier, le 4 octobre 1999. Il occupait auparavant les fonctions d'administrateur, opérations de trésorerie.

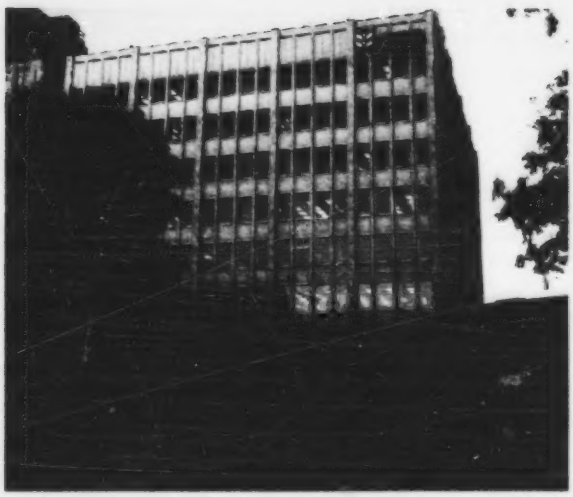

423 Main Street
P.O. Box 816, Stn. Main
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 2P5
Tél. : (204) 983-0239
Téléc. : (204) 983-3841
Telex : 07-57801
Site Web : www.cwb.ca

424 McDonald Street
Regina (Saskatchewan)
Canada S4N 6E1
Tél. : (306) 751-2690
Téléc. : (306) 751-2691

650 Marine Building
355 Burrard Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 2G8
Tél. : (604) 666-2992
Téléc. : (604) 666-0293
Telex : 04-508862

Bureau 708, tour B
Beijing COFCO Plaza
8, rue Jianguomen Nei
Pékin (Chine) 100005
Tél. : 011-86-10-6526-3908
Téléc. : 011-86-10-6526-3907

3e étage, Toranomon nº 11, édifice Mori
6-4, Toranomon 2-chome
Minato-ku
Tokyo 105-0001, Japon
Tél. : 011-81-3-3519-2288
Téléc. : 011-81-3-3519-2287